3e Trimestre 1959 N° 44

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la " Société d'Étude du XVIIe siècle "

SOMMAIRE

Siège Social de la " Société "

24, Boulevard Poissonnière - PARIS - IXe arrt

Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 300 fr. — Abonnement annuel : FRANCE : 1.000 fr. ; ÉTRANGER : 1.500 francs ; U. S. A. : 4 dollars.

Revue publiée avec le concours
de la DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES
et du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONFÉRENCES 1959 - 1960

Trois cents ans après :
La littérature et le goût au seuil de l'époque " classique "

21 NOVEMBRE

M. René Pintard, Professeur à la Sorbonne :

POUR LE TRICENTENAIRE DES *PRÉCIEUSES* :
CLASSICISME ET PRÉCIOSITÉ

19 DÉCEMBRE

M. Antoine Adam, Professeur à la Sorbonne :

BOILEAU ET LES PRINCIPES
DE L'ESTHÉTIQUE CLASSIQUE

JANVIER

M. Georges Couton, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lyon :

CORNEILLE ET LE THÉATRE EN 1660

FÉVRIER

M. Pierre Clarac, Inspecteur général de l'Instruction publique :

LA FONTAINE VERS 1660

MARS

M. Jacques Truchet, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nancy :

BOSSUET ET L'ÉLOQUENCE RELIGIEUSE
AU TEMPS DU CARÊME DES MINIMES

L'abbé Robert Lenoble

*LA Société d'Etude du XVII*ᵉ *siècle est en deuil. La mort prématurée de l'abbé Robert Lenoble la prive d'un de ses membres les plus actifs et les plus sympathiques. Depuis la fondation de la Société, il était membre de notre Conseil, y assistait toujours avec assiduité et plus d'une fois ses suggestions nous furent utiles.*

Il avait, en 1954-1955, *dirigé un cycle de conférences sur* LES SCIENCES AU XVIIe SIÈCLE (*n°* 30 *de notre bulletin, janvier* 1956), *qu'il avait inauguré par une conférence très originale sur* LA REPRÉSENTATION DU MONDE PHYSIQUE A L'ÉPOQUE CLASSIQUE. *Je n'ai aucune qualité pour évoquer son œuvre d'historien des sciences, ses travaux sur Mersenne. Notre premier bulletin de* 1960 *rendra hommage à ses travaux en en publiant une présentation bibliographique accompagnée d'un article inédit de Robert Lenoble présenté par M. Robinet.*

Mais, en saluant sa mémoire, je veux dire quel charmant compagnon de travail nous avons perdu; l'abbé Robert Lenoble était dynamique, gai et malicieux. Son visage, souvent éclairé d'un bon sourire, respirait la franchise et la droiture. A chacune de nos réunions, il disait clairement ce qu'il avait à dire ; ses conseils nous manqueront désormais, et surtout sa cordiale et franche amitié dont nous conserverons le souvenir.

Le Président,
Georges MONGRÉDIEN.

PASCAL

disciple de Saint Bernard

Tout ce qui est sage a déjà été pensé. Il faut seulement essayer de le penser encore une fois.

GŒTHE.

LE travail de recherche des sources, pour intéressant et enrichissant qu'il soit dans la connaissance d'un auteur, porte en lui-même un danger : déconsidérer cet auteur, ne plus voir en lui qu'un ramasseur de miettes qu'il s'est efforcé de réanimer au contact de sa propre pensée, si on veut bien encore lui en accorder une qui soit originale. Ce danger semble s'aggraver, quand il s'agit de Pascal. Si l'on retranche ce qu'il doit à saint Augustin, ce qu'il doit à Montaigne, ce qu'il doit à la Bible, que va-t-il rester ? Eh bien ! il restera Pascal, tout simplement ; et ce n'est pas peu. D'ailleurs Pascal répondait, comme par avance, à une objection possible : « Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau : la disposition des matières est nouvelle ; quand on joue à la paume, c'est une même balle dont joue l'un et l'autre, mais l'un la place mieux. J'aimerais autant qu'on me dit que je me suis servi des mots anciens. Et comme si les mêmes pensées ne formaient pas un autre corps de discours, par une disposition différente, aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par leur différente disposition ! » (1). Ce texte précisera donc notre état d'esprit dans cette petite

(1) *Pensée* 22. Pour plus de commodité, nous nous servons de la numérotation de BRUNSCHVICG. Nous citerons les autres textes de Pascal en renvoyant à l'édition CHEVALIER (Pléiade, 1954).

enquête, qui ne se veut ni complète ni exhaustive, mais qui veut plutôt montrer une direction possible de recherches [2]. Notre désir est de préciser que la pensée de Pascal ne sera nullement diminuée par sa rencontre avec saint Bernard. Remarquons d'ailleurs que cette rencontre n'est nullement fortuite, car saint Bernard jouissait d'une place privilégiée dans la piété de Port-Royal.

C'est lui, en effet, qui fut choisi comme bienfaiteur de l'Abbaye, fondée en 1204, sous le nom de Port-Royal-des-Champs [3]. Lorsque la réforme eut lieu, c'est encore sous le signe de saint Bernard qu'elle fut accomplie. Angélique Arnauld « décida de faire de ses religieuses de véritables filles de saint Bernard » [4]. Pour les religieuses, c'était lui le fondateur de leur ordre. Ainsi, dans l'*Examen de conscience à l'usage des Religieuses de Port-Royal*, l'autorité de saint Bernard est invoquée pour faire admettre que la décence et la propreté doivent s'accompagner de la pauvreté [5]. On comprend la joie qu'il y eut à Port-Royal lorsqu'y fut amenée, le 19 août 1682, la coule de saint Bernard. On offrit même à « Madame de Port-Royal » quelques morceaux de la relique ; l'Abbesse, ayant pu choisir la partie qu'elle désirait, la plaça dévotieusement dans un petit coffre [6]. Précisons encore qu'en avril 1661, Mlle de Monglat fut guérie d'un mal déjà ancien, qui la rendait boiteuse, après une neuvaine et par l'intercession de saint Bernard [7], et qu'en 1664, l'archevêque de Paris, pendant les tourments de conscience qu'il infligeait aux pauvres filles, vint à tomber malade. Aussitôt, celles-ci adressent

(2) Signalons l'existence d'une étude de Hans Flasche, de Bonn : *Pascal et Bernard de Clairvaux*, parue dans *Philosophia*, publication de l'Institut de philosophie de l'Université de Cuyo (Mendoza, Argentine), vol. VIII, 1951, n° 14.

(3) Sur ce point, voir Albert Garreau : Saint Bernard à Paris, dans la *Semaine religieuse de Paris*, du 25 avril 1953.

(4) Jean Orcibal : *Les origines du Jansénisme*, t. II, p. 20.

(5) Voir Sainte-Beuve : *Port-Royal*, l. III (Nous renverrons à l'édition de la Pléiade, ici : t. II, p. 299, note).

(6) On peut lire le récit de cet événement dans Sainte-Beuve : *Port-Royal*, l. VI (t. III, p. 225-227).

(7) *Ibid*, l. V (t. II, p. 614).

des requêtes à divers saints ; celle adressée à saint Bernard fut portée à Clairvaux, sur son tombeau [8]. On peut enfin remarquer que l'abbaye est située conformément au vœu de saint Bernard, c'est-à-dire « dans des lieux profonds qui dérobassent la vue du monde et ne laissassent que celle du ciel » [9].

Rien d'étonnant alors à trouver saint Bernard parmi les maîtres à penser des Messieurs de Port-Royal. D'autant plus que Saint-Cyran avait pour lui la plus grande admiration. Il le nomme « le dernier prophète de l'Eglise » [10]. On voit d'ailleurs Saint-Cyran rapproché de saint Bernard. « Il (Saint-Cyran) a plus touché d'âmes au milieu de ses liens qu'aucun homme dont nous ayons ouï parler depuis saint Bernard » [11]. De son côté, Antoine Lemaître de Sacy publie en 1648 *la Vie de saint Bernard, premier Abbé de Clairvaux* (sic), où toute une partie du livre est consacrée à une étude sur la pensée et l'activité de Bernard de Clairvaux, constituée avec des extraits de ses œuvres. Ce même Antoine Lemaître, en 1657, ira visiter le tombeau de saint Bernard, à Clairvaux, et honorer ses reliques [12]. Arnauld aussi pratiquait saint Bernard. Tillemont nous le donne comme un de ses disciples [13]. Dans sa polémique avec Malebranche, il cite « un fort beau, mais fort long

---

(8) *Ibid*, l. V. (t. II, p. 683).

(9) Formule citée, d'après un historien de Port-Royal, par SAINTE-BEUVE : *Ibid*, l. I (t. I, p. 122).

(10) Indication de Jean ORCIBAL : *Les origines du Jansénisme*, t. II, p. 655. De son côté, SAINTE-BEUVE cite cette phrase de SAINT-CYRAN : « Saint Bernard est le dernier des Pères ; c'est un esprit de feu, un vrai gentilhomme chrétien, et comme un philosophe de la Grâce ». *Port-Royal*, l. II (t. I, p. 529).

(11) LANCELOT : *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, Cologne, 1738 ; cité par J. ORCIBAL : *Les origines du Jansénisme*, t. II, p. 681, note. On peut compléter ces remarques en consultant SAINT-CYRAN : *Considérations sur les dimanches et les fêtes*. Sur saint Bernard, considération 3. Notons que pour Saint-Cyran comme pour saint Bernard, la vertu essentielle est l'humilité.

(12) Voir SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, l. III (t. II, p. 191-192).

(13) « Il n'en a pas moins été en cela (défense de l'Eglise) que sur la Grâce un vrai disciple de saint Paul, de saint Augustin et de saint Bernard ». Lettre de Tillemont à Rancé. Ce texte est cité par SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, l. IV (t. II, p. 582).

passage de saint Bernard, dans lequel ce pieux et savant Père nous apprend que c'est la grâce qui nous fait convertir au bien » [14]. Indiquons encore que les œuvres du « patriarche » des solitaires et apôtre des nations »[15], étaient pratiquées par Nicole et par M. Hamon [16].

Mais rapprochons-nous de Pascal en disant combien sa sœur Jacqueline était imprégnée des œuvres de saint Bernard. Utilisons pour le montrer deux extraits de ses lettres. Dans le premier, on voit à quel point saint Bernard était pour elle l'auteur essentiel. La lettre s'adresse à son frère : « ...il vous sera glorieux et édifiant aux autres de vous voir dans l'ordure, s'il est vrai toutefois que ce soit le plus parfait, dont je doute beaucoup, *parce que* saint Bernard n'était pas de ce sentiment » [17]. L'autre texte montre combien le frère et la sœur sont familiers des œuvres de saint Bernard. « Il m'a écrit avec une extrême joie de se voir traité et logé en prince, mais en prince au jugement de saint Bernard, dans un lieu solitaire et où l'on fait profession de pratiquer la pauvreté en tout où la discrétion le peut permettre » [18].

Abordons maintenant directement notre auteur. Mais précisons tout de suite que nous ne chercherons pas à faire un rapprochement systématique, ce qui risquerait de nous faire commettre des erreurs de perspective. On pourrait ainsi comparer les *Ecrits sur la Grâce* de Pascal, et le traité *De la Grâce et du libre Arbitre* de saint Bernard. Mais ce serait ne pas voir qu'il y a, avant tout, une source commune qui est

---

(14) *Seconde lettre du P. Malebranche touchant celles de M. Arnauld*, XXI (*Recueil de toutes les Réponses du P. Malebranche à M. Arnauld*, 1709, t. II, p. 129).

(15) Formule de FÉNELON, citée par G. GOYAU : *Saint Bernard*, Paris, 1927, p. 206.

(16) Indications de SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, l. V (t. II, p. 859 et p. 795, note).

(17) On trouvera cette lettre dans l'édition CHEVALIER des *Œuvres* de PASCAL, p. 1377. C'est nous qui avons souligné ; le texte de saint Bernard qui est évoqué se trouve dans la *Vie* du saint, l. III, c. II, n.5.

(18) PASCAL : *Œuvres*, p. 1375. Jacqueline vantera ailleurs les « manières admirables de parler » de saint Bernard. Ce texte est cité par SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, l. III (t. II, p. 320).

saint Augustin. De même on pourrait être tenté de rapprocher l'opuscule *Sur la conversion du pécheur* du traité *De la conversion des clercs.* L'influence est possible, mais rien ne permet d'apporter beaucoup de précisions. D'ailleurs, nous n'insisterons pas sur le texte pascalien, car nous inclinons à voir dans Jacqueline son auteur, point sur lequel nous espérons pouvoir revenir un jour.

Avant d'aborder directement les textes, nous essaierons de montrer qu'il y a similitude de tempérament entre nos deux auteurs. Tout le monde se rappelle l'épisode de la vie de Pascal où celui-ci, suspectant l'orthodoxie des propos de Frère Saint-Ange, fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir sa rétractation et sa retraite. Il n'y a qu'à placer à côté l'attitude de saint Bernard envers Abélard. Les réactions sont bien les mêmes : violence identique contre un excès d'utilisation de la raison dans le domaine de la foi [19]. L'arrière-pensée est aussi la même : mépris similaire, *mutatis mutandis,* pour la philosophie et pour ses raisonnements. Cette philosophie qui ne vaut pas une heure de peine est vaine, elle est inutile et incertaine : elle ne nous apprend pas à nous connaître, ni à vraiment connaître Dieu [20]. Ce que les Apôtres nous ont appris, ce n'est pas une méthode pour comprendre Platon ou Aristote. « Ils ne nous montrent point à étudier toujours sans jamais arriver à posséder la science de la vérité. Ils nous ont appris à vivre » [21]. Non négligeable en elle-même, la philo-

---

(19) Pour Pascal, voir la biographie écrite par sa sœur Gilberte Périer (éd. Chevalier, p. 8-9); pour saint Bernard, la lettre 191, au pape Innocent, au nom de l'archevêque de Reims. Le rapprochement a déjà été fait par Jeanne Russier : *La foi selon Pascal,* p. 281. Elle écrit (*Ibid,* p. 252) : « Saint Bernard combat chez Abélard la prétention, qu'il lui attribue plus ou moins justement, de tout démontrer par la raison ».

(20) Voir *Pensées* 74, 78, 79 et 66 : « Il faut se connaître soi-même: quand cela ne servirait pas à trouver le vrai, cela au moins sert à régler sa vie, et il n'y a rien de plus juste ».

(21) *Sermon* I, 3, *pour la fête de saint Pierre et saint Paul.* Texte cité par M.-M. Davy : *Œuvres choisies de saint Bernard,* t. I, p. 83. Nous citerons, autant qu'il nous sera possible, d'après ces volumes, plus accessibles que la *Patrologie latine.*

sophie ne doit venir qu'après la connaissance de Dieu [22].

Derrière cette similitude de réactions, il y a bien deux tempéraments qui sont frères. Voici ce que dit M. Orcibal de saint Bernard : « Avant tout soucieux de parvenir dans sa cellule à la plus grande pureté de cœur et à la plus parfaite union avec Dieu, il abandonnait sans cesse le cloître pour se mêler aux agitations du monde que sa charité l'obligeait à sauver » [23]. N'en peut-on pas dire autant de l'auteur des *Provinciales* ? Désir de solitude et impatience d'action, douceur mêlée de violence, c'est bien ce que l'on retrouve chez nos deux auteurs.

Mais il est temps de confronter de plus près les textes pour constater ce que la spiritualité cistercienne apportait à Pascal. Prenons d'abord un texte célèbre de celui-ci, celui qu'il consacre aux trois ordres (fragment 793). Nous trouvons chez saint Bernard un sermon qui parle « *des trois sortes de biens...* » où il est dit que « les biens naturels sont grands, les biens spirituels plus grands, les biens éternels sont tout à fait grands » [24]. Toutefois, deux remarques s'imposent : il y a une source commune : *la Cité de Dieu* de saint Augustin, et le texte pascalien se présente avec une concision et une vie qui donnent une force supplémentaire aux idées. Il semble bien, de toute façon, que l'intuition première soit la même. On trouvera pourtant une différence qu'il faut noter. Chez Pascal, seul l'ordre de la charité appartient au surnaturel. Chez saint Bernard, les biens de l'esprit sont déjà surnaturels, car ils nécessitent la mortification du corps et par là nous préparent aux biens éternels, c'est-à-dire à « la plénitude de la béatitude » [25]. Pascal sera donc plus précis et plus profond, insistant sur la valeur insigne de la charité. « Tous les corps ensemble, et tous les esprits ensemble, et toutes leurs produc-

---

(22) *Sermon* XXXVII, 2, *sur le Cantique des cantiques* (M.-M. Davy, t. I, p. 83). Sur l'attitude de saint Bernard envers la philosophie, voir E. Gilson : *La théologie mystique de saint Bernard*, p. 84-85. Ce livre est indispensable à quiconque veut connaître cet auteur.

(23) Jean Orcibal : *Les origines du Jansénisme*, t. II, p. 655.

(24) *Sermon XVI* (M.-M. Davy, t. II, p. 366-367).

(25) *Ibid.*, p. 372.

tions, ne valent pas le moindre mouvement de charité. Cela est d'un ordre infiniment plus élevé ».

Le problème le plus important à envisager sera celui de la connaissance de Dieu. Mais d'abord comment faut-il aborder ce problème, c'est-à-dire quelle attitude d'esprit doit avoir le croyant qui veut s'approcher de son Dieu ? Nous avons vu l'importance, chez l'un comme chez l'autre, de la connaissance de soi-même. Mais ce socratisme sera bien un socratisme chrétien : se connaître, c'est se connaître misérable. Dans le 36e *Sermon sur le Cantique des cantiques,* Bernard demande que nous nous connaissions nous-mêmes, ce qui nous humiliera et nous montrera notre propre misère. C'est alors qu'il faudra nous tourner vers Dieu, qui donnera la consolation. « Quant à moi, tant que je me regarde, je ne vois que sujet d'amertume ; mais, si je lève les yeux vers l'aide de la miséricorde divine, bientôt la vision bienheureuse de mon Dieu remplace la vision affreuse que j'ai de moi-même » [26]. Ainsi, la connaissance de soi est un degré vers la connaissance de Dieu. « Car si vous ne vous connaissez pas vous-même, vous n'aurez pas la crainte de Dieu en vous, ni non plus l'humilité. Or, croyez-vous obtenir le salut sans la crainte de Dieu et sans l'humilité ? » [27]. Tout le monde évoquera facilement en écho les textes pascaliens sur la misère de l'homme sans Dieu [28]. Mais, pour saint Bernard comme pour Pascal, la misère de l'homme est liée à sa grandeur. « Ainsi donc, en ne se connaissant pas, la créature qui excelle par l'exercice de la raison en vient à se joindre aux troupeaux des êtres stupides, alors qu'ignorante de sa propre gloire, qui est au dedans d'elle-même, sa propre curiosité la conduit au dehors pour se conformer aux choses extérieuses et sensibles » [29]. Il n'y a qu'à rapprocher ce texte des écrits pascaliens qui montrent la grandeur de l'homme en précisant que se savoir misérable,

---

(26) § 6 (M.-M. Davy, t. II, p. 48).

(27) § 7 (M.-M. Davy, t. II, p. 49).

(28) *Pensées* 60, 72 (début et fin), 127, et les textes sur le Divertissement.

(29) *De diligendo Deo,* II, 4 (M.-M. Davy, t. I, p. 221).

c'est déjà être grand [30]. Dieu alors servira de remède à notre misère. Saint Bernard de son côté indiquera que toute grandeur ne saurait venir que de Dieu. Mais l'homme, qui est aussi un être misérable, ne saurait atteindre Dieu immédiatement, il lui faut un « Médiateur ». L'homme atteindra Dieu par Jésus-Christ. « La connaissance de Dieu sans celle de sa misère fait l'orgueil. La connaissance de sa misère sans celle de Dieu fait le désespoir. La connaissance de Jésus-Christ fait le milieu, parce que nous y trouvons et Dieu et notre misère » [31]. Saint Bernard indique aussi qu'on ne rencontre le Père que par le Fils, mais nous n'insisterons pas davantage, car il commente à cet endroit des textes de saint Jean [32]. Mais Pascal reprendra ce thème en l'illustrant par un texte de saint Bernard. Il s'agit du fragment 549 [33], qui se termine par la citation d'une phrase du 84ᵉ *Sermon sur le Cantique des cantiques.*

Insistons surtout sur la façon de connaître Dieu. C'est là que la similitude sera la plus frappante. Il y a bien une connaissance intellectuelle possible. Dans un sermon, saint Bernard, après avoir indiqué que l'homme a été fait à la ressemblance de Dieu, montre que de cette vérité on pourra accéder à la connaissance de son auteur [34]. Pascal dira de son côté : « la vraie nature de l'homme, son vrai bien, et la vraie vertu, et la vraie religion, sont choses dont la connaissance est inséparable » [35]. Mais la connaissance est insuffisante. « Qu'il y a loin de la connaissance de Dieu à l'aimer ! » [36] écrira Pascal. C'est bien ce que nous lisons déjà chez saint Bernard. La connaissance est tout juste bonne à préparer les voies ; il faudra la compléter par le sentiment. Bernard précise que

---

(30) *Pensées* 346, 347, 348, 397, 399, 401, 402, 409.

(31) *Pensée* 527. Voir aussi *Pensée* 463. Cf. chez saint Bernard, 37ᵉ *Sermon sur le Cantique des cantiques*, 6 (P.L. t. 183, c. 973).

(32) 8ᵉ *Sermon sur le Cantique des cantiques*, 3 (M.-M. Davy, t. I, p. 380).

(33) Voir aussi *Pensée* 571.

(34) 9ᵉ des *Sermons divers*, 2 (P.L., t. 183, c. 566).

(35) *Pensée* 442.

(36) *Pensée* 280.

c'est d'abord la crainte que nous rencontrerons : « autre chose est de connaître Dieu, autre chose de le craindre ; ce n'est pas la connaissance, mais la crainte de Dieu qui affecte le sage. Comment appellerais-tu sage celui que sa science enfle ? Il faut être insensé pour appeler sages ceux qui, ayant connu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ou ne lui ont pas rendu grâces » [37]. Mais cette crainte qui mènera vraiment à Dieu, car elle est bonne, est liée à l'espérance : elle est née de la foi [38]. Complétons tout ceci : cette foi elle-même doit être éclairée par l'amour « ...la foi, même droite, ne rend pas l'homme droit si elle n'opère pas par amour. Celui qui est sans amour ne pourra pas aimer l'Epoux. Même ses œuvres, seraient-elles droites, ne suffisent pas, sans la foi, à rendre son cœur droit » [39]. Pour être efficace, la foi doit donc être charitable, elle doit être mue par l'amour. On rejoint alors la définition pascalienne de la foi : Dieu sensible au cœur [40]. Bernard, de son côté, avait dit : « le cœur humain a été fait pour voir son créateur » [41]. Nous nous souvenons avoir été frappé, il y a quelques années, par une ressemblance entre ces thèmes pascaliens et des thèmes identiques rencontrés chez Maxime le Confesseur, sans pouvoir nous expliquer la filiation. C'est à travers saint Bernard que cela a pu se faire [42]. Il n'y a qu'à lire les *Centuries sur la Charité* de Maxime pour être frappé par la similitude des idées exprimées.

Pour revenir à nos deux auteurs, remarquons que ce qui est privilégié, chez eux, dans l'attitude vis-à-vis de Dieu, c'est l'amour. C'est lui qui fait que Dieu sera Celui qui ébranlera le cœur de l'homme et méritera toute sa confiance. Ainsi, de quoi est fait, chez Pascal, le fragment 551 ? Tout simplement d'une citation de saint Bernard, empruntée au 84e *Sermon*

---

(37) *Sermon XXIII sur le Cantique des cantiques*, 14 (M.-M. DAVY, t. I, p. 454).

(38) *Pensée* 262.

(39) *Sermon XXIV sur le Cantique des cantiques*, 8 (M.-M. DAVY, t. I, p. 460).

(40) *Pensée* 278.

(41) 16e des *Sermons divers*, 2 (M.-M. DAVY, t. II, p. 368).

(42) Sur ce point, E. GILSON : *La théologie mystique de saint Bernard*, p. 38-42.

sur le Cantique des cantiques : « Dignior plagis quam osculis non timeo quia amo ». Ce Dieu d'amour, c'est Celui-là même du *Mystère de Jésus.* « Console-toi, tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé » [43]. C'est Celui à qui saint Bernard s'adressait ainsi : « ...personne ne saurait vous chercher si déjà on ne vous avait trouvé. Vous voulez donc être trouvé afin qu'on vous cherche et être cherché afin qu'on vous trouve »[44]. Ce Dieu, c'est le Dieu de la charité. Mais nos deux auteurs ont montré combien la charité était difficile, tellement elle était proche de la cupidité. « Rien n'est si semblable à la charité que la cupidité, et rien n'y est si contraire » [45]. Saint Bernard avait déjà noté que jamais la charité ne serait sans cupidité, mais que celle-ci serait mise à l'ordre par celle-là[46]. Pour Bernard, « la charité est la substance divine elle-même » [47]. Pascal reprendra lui aussi ce thème Johannique en disant : « l'unique objet de l'Ecriture est la charité » [48], ou bien : « on ne s'éloigne qu'en s'éloignant de la charité »[49].

Mais il est un texte privilégié pour achever ce rapprochement : c'est la confidence que fait saint Bernard d'une de ses expériences religieuses. Nous y retrouvons le *Mémorial,* comme en écho. « Le Dieu de Bernard est le Dieu de la foi devenu un Dieu intérieur »[50], écrit Mlle Davy. On ne saurait, je crois, dire autre chose de Pascal, dans le rapprochement que nous allons faire. « Peut-être devrais-je m'en abstenir, mais je me livrerai pour vous être utile » [51]. Evoquons aussitôt le papier cousu dans l'habit de Pascal et le secret si bien gardé que Jacqueline n'a jamais rien su de la nuit du 23 novembre 1654, mais évoquons aussi ce texte : « apprenez

---

(43) *Pensée* 553.

(44) *De diligendo Deo,* VII, 21 (M.-M. DAVY, t. I, p. 239).

(45) *Pensée* 663.

(46) *De diligendo Deo,* XIV, 38 (M.-M. DAVY, t. I. p. 258).

(47) *Ibid., XII,* 35 (M.-M. DAVY, t. I, p. 254).

(48) *Pensée* 670. Voir aussi *Pensée* 665.

(49) *Pensée* 668.

(50) Introduction aux *Œuvres choisies de saint Bernard,* p. 120.

(51) *Sermon LXXIV sur le Cantique des cantiques,* (M.-M. DAVY, t. II, p. 125.

de ceux qui... » ou bien « sachez qu'il (ce discours) est fait par un homme qui... » [52] Chez l'un comme chez l'autre, on ne se dévoile que pour l'édification du prochain. Mais suivons, parallèlement, nos deux auteurs. « Ce fut seulement par le mouvement de mon cœur... que j'ai reconnu sa présence » = Certitude. Certitude. Sentiment. Joie. Paix ». — « Ce fut par la fuite des vices et la répression des affections charnelles que j'ai remarqué la puissance de sa vertu ». = « Je m'en suis séparé ; je l'ai fui, renoncé, crucifié ». — « Ce fut par la discussion ou la réprobation de mes pensées secrètes que j'ai admiré la profondeur de sa sagesse ». = « Il ne se trouve que par les voies enseignées dans l'Evangile ». — « ...par l'amendement, si petit soit-il, de mes mœurs, que j'ai expérimenté sa bonté et sa mansuétude... » = « Oubli du monde et de tout, hormis Dieu. — Renonciation totale et douce ». — « ... par le renouvellement et la réformation de mon esprit, c'est-à-dire de mon homme intérieur, que j'ai découvert en quelque sorte l'aspect de sa beauté ». = « Que je n'en sois jamais séparé ». — « Ce fut en regardant toutes ces choses ensemble que j'ai été dans l'étonnement en face de son immense grandeur ». = « Eternellement en joie pour un jour d'exercice sur la terre » [53].

Nous n'avons pas l'impression de solliciter les textes outre mesure. Après avoir tenu compte des circonstances différentes et des expériences et de leur expression, il semble bien que l'on est en présence, ici, d'une notable similitude, remarquable quand on sait que Pascal connaissait déjà bien saint Bernard à cette époque, ce que nous avons vu à propos de la correspondance qu'il échangeait avec sa sœur Jacqueline. Et Pascal pratiquera toujours saint Bernard. Lorsqu'il voudra montrer la toute-puissance de Dieu, il se servira d'un texte de saint Bernard (fragment 654). Pour parler de la médisance, il fera de même [54]. Il sera si familier de sa lecture qu'une formule,

---

(52) *Pensée* 233.

(53) *Sermon LXXIV sur le Cantique des cantiques*, 6 (M.-M. Davy, t. II, p. 126-127) - et *Mémorial* (éd. Chevalier, p. 554).

(54) *Seizième provinciale* (éd. Chevalier, p. 865).

apparemment insignifiante, aura été remarquée et citée : ainsi, dans la *dix-huitième provinciale* [55], l'expression *pro nihilo* lui sert à évoquer saint Bernard.

Nous rapprocherons, en terminant, deux textes bien connus, évoquant la question du progrès. Saint Bernard écrit : « Nous ressemblons à des nains juchés sur des épaules de géants. Nous voyons plus de choses que les Anciens et plus éloignées, non parce que notre vue est plus perçante, mais parce qu'ils nous élèvent et ajoutent à notre taille, leur stature gigantesque ». Le texte de Pascal nous vient immédiatement à l'esprit : « Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement » [56]. A part le dédoublement en géant et nain, l'idée reste la même : le savoir humain progresse, nous profitons, nous, des travaux de nos prédécesseurs ; il n'y a donc aucune raison d'avoir un culte aveugle pour les Anciens. Parmi les sources du texte de Pascal, on citait Bacon et Descartes. Il convient d'y ajouter saint Bernard qui doit aussi prendre sa place parmi les sources pascaliennes.

Que conclure, au terme de ce rapide inventaire ? Nous pensons que le rapprochement ne peut pas se faire d'une façon systématique, car l'un et l'autre étaient familiers de saint Augustin qui a pu être leur source directe [57]. Mais nous avons cru pouvoir montrer que les coïncidences que l'on peut trouver ne sont pas fortuites, car Pascal avait bien des raisons de connaître et d'admirer saint Bernard.

Michel Adam,
Professeur au Lycée d'Orléans.

---

(55) Ed. Chevalier, p. 901.

(56) *Fragment d'un traité du vide* (éd. Chevalier, p. 534).

(57) Ainsi le rapprochement fait à propos du « Console-toi, tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé » peut aussi s'expliquer par la lecture de saint Augustin (*Confessions*, XI, 2).

La Description des Personnages dans LA PRINCESSE DE CLÈVES

SI nous ouvrons l'Isle de Portraiture de Charles Sorel [1] ce petit ouvrage satirique où l'auteur s'en prend à la mode « furieusement » suivie des portraits, nous lisons qu'« il y avait quantité de peintresses, dont quelques « unes n'estoient guères peintresses que pour elles, parce « qu'elles sembloient mépriser de faire le portrait d'autres « personnes, ne croyant pas qu'il y eust de la beauté, de la « vertu, et de la perfection autre part qu'en elles : Mais elles « cachoient ce sentiment par une fausse humilité, disant « qu-elles n'avoient pas l'esprit assez bon pour découvrir les « qualités des autres gens, et que c'estoit tout ce qu'elles « pouvoient faire de se connoistre elles-mêmes ». Et, plus loin, Sorel ajoute : « On nous disoit encore que la passion des « portraits avoit si bien gagné le cœur des personnes de ce « sexe dans toute l'Europe, et principalement en France, qu'il « en venoit tous les jours plusieurs dans l'Isle de Portraiture « pour s'y instruire, sans que les périls du voyage et le regret « de quitter leur patrie les pust toucher » [1].

Ces quelques phrases évoquent avec humour le climat des salons où Mme de Lafayette s'est formée. Manie des portraits, manie des romans à clefs : elle aurait pu les contracter chez Mlle de Scudéry ou chez la Grande Mademoiselle. Comme

---

[1] Charles SOREL, *La description de l'Isle de Portraiture et de la Ville des Portraits*, Paris, C. de Sercy, 1659, pp. 56 et 65.

chacun le sait, elle a écrit pour celle-ci un portrait de Mme de Sévigné [2].

Dès son premier essai littéraire, Mme de Lafayette se garde bien d'imiter celles qui « n'estoient guère peintresses que pour elles ». Cependant ce portrait répond par avance aux règles du genre, telles que les formulera Richelet [3]. Le portrait de

---

(2) Publié dans *La Galerie des Portraits de Mlle de Montpensier*, Caen, 1659.

(3) Pierre RICHELET, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois avec des notes de...*, Lyon, B. Bailly, 1689.

« Réflexion sur le portrait », pp. 117-118.

« Le portrait est une *description* grave, *enjouée* ou satirique *de* « *quelque personne. Il en a pour matière le corps, l'esprit, les* « *vertus*, ou les vices. *Son caractère est fleuri, et naturel.* On fait « le portrait en vers, ou *en prose*; ou en vers et en prose tout « ensemble. *Les choses s'y tournent d'une manière à inspirer de* « *l'estime, de l'amour* ou de la haine : *et l'on travaille à y marquer* « *naturellement l'air, le visage, les mœurs, et les inclinations des* « *gens.* L'une de ses plus sensibles beautez consiste en cela : Il ne « faut pourtant pas peindre si fort d'après nature qu'on n'aille un « peu au delà ; mais sans choquer la vraisemblance. Les grands « peintres la pratiquent de la sorte : et on les doit imiter. »

Comme de bons juges nous l'ont fait remarquer avec pertinence, cette définition du portrait est si générale qu'il paraît presque nécessaire que le portrait de la marquise par Mme de Lafayette s'y ajuste par l'un ou l'autre côté. Il nous semble néanmoins intéressant de souligner que le portrait de Mme de Sévigné est pratiquement conforme à *toutes* les exigences de la définition de Richelet. A preuve ces quelques extraits, en rapport avec les passages imprimés en italique dans la définition de Richelet :

« Je ne veux point vous accabler de louanges, et m'amuser à « vous dire que votre taille est admirable, que votre teint a une « beauté et une fleur qui assurent que vous n'avez que vingt ans, « que votre bouche, vos dents, et vos cheveux sont incomparables ; « je ne veux point vous dire toutes ces choses, votre miroir vous « les dit assez : mais comme vous ne vous amusez pas à lui parler, « il ne peut vous dire combien vous êtes aimable et charmante « quand vous parlez, et c'est ce que je vous veux apprendre.

« Sachez donc, madame, si par hasard vous ne le savez pas, que « votre esprit pare et embellit si fort votre personne, qu'il n'y en « a point au monde de si agréable. Lorsque vous êtes animée dans « une conversation dont la contrainte est bannie, tout ce que vous « dites a un tel charme et vous sied si bien, que vos paroles attirent « les Ris et les Grâces autour de vous ; et le brillant de votre « esprit donne un si grand éclat à votre teint et à vos yeux, que

la marquise atteste que Mme de Lafayette connaissait bien ce genre de littéraire et ses exigences. L'on pouvait donc s'attendre à ce qu'elle fût tentée de peindre de la même manière les protagonistes de son roman : cela lui donnait l'occasion d'écrire quelques jolis « morceaux » où elle eût étalé sa virtuosité, elle eût du même coup ravi précieux et précieuses.

Il n'en a rien été ; et le lecteur serait bien en peine si on lui demandait de dépeindre Mme de Clèves, M. de Nemours ou le prince de Clèves.

◆ ◆ ◆

Rouvrons le livre, cherchons à distinguer les silhouettes et les visages.

Il n'est fait mention de Mlle de Chartres qu'après une description déjà longue de la cour et de ses hauts dignitaires. Valincour, dans le petit chef-d'œuvre de critique courtoise et raffinée que lui a inspiré *La Princesse de Clèves,* reprochait d'ailleurs à l'auteur du roman de n'avoir pas fait paraître son héroïne dès les premières pages [4]. Enfin, Mme de Lafayette nous la présente :

« quoiqu'il semble que l'esprit ne dût toucher que les oreilles, il « est pourtant certain que le vôtre éblouit les yeux, et que lors- « qu'on vous écoute, l'on ne voit plus qu'il manque quelque chose « à la régularité de vos traits, et l'on vous croit la beauté du monde « la plus achevée.

«(...) Votre âme est grande, noble, propre à dispenser des trésors, « et incapable de s'abaisser au soin d'en amasser. Vous êtes sensible « à la gloire et à l'ambition, et vous ne l'êtes pas moins au plaisir.

«(...) Vous êtes naturellement tendre et passionnée, ... Quel « bonheur d'être le maître d'un cœur comme le vôtre, dont les « sentiments fussent expliqués par cet esprit galant et agréable « que les dieux vous ont donné ! et votre cœur, madame, est sans « doute un bien qui ne se peut mériter : jamais il n'y en eut un « si généreux, si bien fait et si fidèle. »

[4] VALINCOUR (DU TROUSSET DE), *Sur le sujet de la Princesse de Clèves,* Paris, 1678. Nous citons d'après l'édition critique d'Albert CAZES, Coll. des Chefs-d'œuvre méconnus, Paris, Bossard, 1925.

« Je ne sais, dit-il en s'adressant à son interlocutrice imaginaire, « s'il vous sera arrivé la même chose qu'à moi. Mais en lisant cette « longue description de la Cour qui est au commencement, je crus « que j'allais lire l'histoire de France, et j'oubliai la Princesse de

Il parut alors une beauté à la cour qui attira les yeux de tout le monde, et l'on doit croire que c'étoit une beauté parfaite, puisqu'elle donna de l'admiration dans un lieu où l'on étoit si accoutumé à voir de belles personnes. Elle étoit de la même maison que le vidame de Chartres, et une des plus grandes héritières de France. Son père étoit mort jeune, et l'avoit laissée sous la conduite de madame de Chartres, sa femme, dont le bien, la vertu, et le mérite étoient extraordinaires. Après avoir perdu son mari, elle avoit passé plusieurs années sans revenir à la cour. Pendant cette absence, elle avoit donné ses soins à l'éducation de sa fille ; mais elle ne travailla pas seulement à cultiver son esprit et sa beauté ; elle songea aussi à lui donner de la vertu et à la lui rendre aimable. La plupart des mères s'imaginent qu'il suffit de ne parler jamais de galanterie devant les jeunes personnes pour les en éloigner. Madame de Chartres avoit une opinion opposée : elle faisoit souvent à sa fille des peintures de l'amour ; elle lui montroit ce qu'il a d'agréable pour la persuader plus aisément sur ce qu'elle lui en apprenoit de dangereux; elle lui contoit le peu de sincérité des hommes, leurs tromperies et leur infidélité, les malheurs domestiques où plongent les engagements : et elle lui faisoit voir, d'un autre côté, quelle tranquilité suivoit la vie d'une honnête femme, et combien la vertu donnoit d'éclat et d'élévation à une personne qui avoit de la beauté et de la naissance ; mais elle lui faisoit voir aussi combien il étoit difficile de conserver cette vertu que par une extrême défiance de soi-même, et par un grand soin de s'attacher à ce qui seul peut faire le bonheur d'une femme, qui est d'aimer son mari, et d'en être aimée.

Cette héritière étoit alors un des grands partis qu'il y eût en France, et, quoiqu'elle fût dans une extrême jeunesse, l'on avoit déjà proposé plusieurs mariages. Madame de Chartres, qui étoit extrêmement glorieuse, ne trouvoit presque rien digne de sa fille :

« Clèves, dont je n'avais jamais vu le nom qu'au titre du livre.
« Peut-être que cela a été ainsi disposé adroitement pour surpren-
« dre le lecteur : car je vous avoue que lorsqu'au bout de 36 pages,
« je retrouvai cette princesse, dont je ne me souvenais plus, je
« sentis presque la même surprise que le Prince de Clèves, lorsqu'il
« la rencontra chez le joaillier italien.

« Pour moi, j'aurais autant aimé parler d'abord de mon héroïne.
« Je sais bien qu'il fallait donner une idée de la Cour de ce temps-là,
« et de toutes les personnes de marque qui la composaient. Mais il
« était si naturel d'en faire instruire Mademoiselle de Chartres par
« sa mère qui la menait à la Cour : et, à parler franchement, je
« crois que cela eût été plus à propos que le discours que Madame
« de Chartres fait à sa fille longtemps après l'avoir mariée au duc
« de Clèves, et dans lequel elle lui conte toute l'histoire de la
« vieille Cour dont elle n'avait guère affaire, ou qu'elle devait
« avoir sue plus tôt » (pp. 91-92).

la voyant dans sa seizième année, elle voulut la mener à la cour. Lorsqu'elle arriva, le vidame alla au-devant d'elle : il fut surpris de la beauté de mademoiselle de Chartres, et il en fut surpris avec raison. La blancheur de son teint et ses cheveux blonds lui donnoient un éclat que l'on n'a jamais vu qu'à elle ; tous ses traits étoient réguliers, et son visage et sa personne étoient pleins de grâce et de charme » [5].

Quels sont les éléments concrets de cette description - La blancheur du teint, les cheveux blonds, les traits réguliers : c'est ce qu'aperçoit un premier regard, avant toute analyse. Mais l'analyse ne suit pas, et de nombreux détails manquent : quelle est la couleur des yeux, la forme du nez, la jeune fille est-elle grande ou petite, mince ou potelée ? Mme de Lafayette n'usa pas de la technique moderne qui consisterait à produire sur le lecteur, à l'aide de détails accumulés et de touches successives, l'impression que pouvaient éprouver ceux qui rencontraient la jeune fille, impression que le lecteur traduira lui-même en jugement de valeur. Il lui suffit, au contraire, de quelques notations concrètes pour introduire les termes qui expriment d'une manière abstraite les impressions que le lecteur doit éprouver ; et elle porte elle-même le jugement : *La blancheur de son teint et ses cheveux blonds* LUI DONNOIENT UN ÉCLAT QUE L'ON N'A JAMAIS VU QU'A ELLE ; (...) *son visage et sa personne* ÉTOIENT DE GRACE ET DE CHARME. Nous avons employé le mot *introduire ;* en effet, les deux premiers traits : *la blancheur de son teint et ses cheveux blonds* sont sujets de *lui donnoient un éclat,* ce dernier élément, subjectif et abstrait étant le principal. Notons également que le fait de signaler la régularité des traits constitue déjà un jugement de valeur.

Mais il y a plus. La beauté de Mlle de Chartres est une beauté qui surpasse tout ce que l'on avait vu à la cour. Ceci est essentiel. La première phrase du texte que nous citons est explicite sur ce point : *Il parut alors une beauté à la cour qui attira les yeux de tout le monde, et l'on doit croire que c'étoit une beauté parfaite, puisqu'elle donna de l'admiration*

---

(5) Tous les textes de *La Princesse de Clèves* que nous citons sont extraits de l'éd. crit. d'Albert CAZES, parue à la « Société des Belles Lettres », Paris, 1934. Le texte qui vient d'être cité figure aux pages 10 et 11.

dans un lieu où l'on étoit accoutumé à voir de belles personnes. La perspective où s'inscrit l'apparition (apparition, et non portrait) de M[lle] de Chartres est celle du regard de toute une cour, curieuse des nouvelles figures, certes, mais moins pour en noter les particularités que pour leur attribuer un rang parmi les beautés officielles.

Ainsi, l'effet produit par M[lle] de Chartres ressort d'une comparaison : elle est plus belle que ce qu'on avait vu jusque là. Et le degré d'excellence de cette beauté se mesure à la surprise qu'elle produit. Non seulement elle *attira les yeux de tout le monde*, mais son oncle, le vidame, *fut surpris de la grande beauté de mademoiselle de Chartres et il en fut* surpris avec raison ; le prince de Clèves *fut tellement surpris de sa beauté, qu'il ne put cacher sa surprise* (p. 12); de même, plus tard, *M. de Nemours fut tellement surpris de sa beauté que, lorsqu'il fut proche d'elle, et qu'elle lui fit la révérence, il ne put s'empêcher de donner des marques de son admiration* (p. 26).

Notons au passage que la surprise joue, pour M[me] de Lafayette, un rôle important en amour. C'est dans *Zaïde* qu'elle fait dire à Don Garcie : « Je serais incapable de devenir « amoureux d'une personne avec qui je serais accoutumé et, « si je ne suis surpris d'abord, je ne puis être touché. Je crois « que les inclinations naturelles se font sentir dans les pre- « miers moments ; et les passions, qui ne viennent que par le « temps, ne se peuvent appeler de véritables passions » [(6)].

Les seules notations particulières que nous connaissions encore sur le physique de M[lle] de Chartres sont sa grande jeunesse et son allure très noble : *M. de Clèves voyoit bien,* PAR SON AIR, *et par tout ce qui étoit à sa suite, qu'elle devoit être d'une grande qualité.* SA JEUNESSE *lui faisoit croire que c'étoit une fille ; mais ne lui voyant point de mère, et l'Italien, qui ne la connaissoit point, l'appellant madame, il ne savoit que penser, et il la regardoit toujours avec étonnement* (p. 12). L'auteur ne croit pas devoir nous dire quels détails révèlent

---

(6) Nous nous sommes servis de l'éd. crit. d'Emile MAGNE, Paris, Garnier frères, 1939. Le texte cité se trouve p. 54.

la jeunesse de la jeune fille ; il se contente d'employer le substantif abstrait *jeunesse*. En effet, ce que Mme de Lafayette veut relever, c'est la préoccupation de M. de Clèves, qui, déjà épris, se demande si Mlle de Chartres est mariée ou non. Notons que l'âge de la jeune fille nous avait été indiqué précédemment : *la voyant dans sa seizième année, elle* (*sa mère*) *voulut la mener à la cour* (p. 11).

Dans toute la suite du roman, nous ne rencontrerons plus aucune description de Mlle de Chartres. On parle à la cour de sa *beauté,* et on l'admire. Madame, sœur du roi, promettra au prince de Clèves de lui montrer chez elle *cette beauté dont il étoit si touché.* Mais nous ne trouverons plus guère que ce terme abstrait : *beauté.*

Il est assez curieux de lire chez Valincour ces quelques lignes : « Je ne sais s'il ne serait point à souhaiter que l'auteur « eût donné à Mademoiselle de Chartres un peu plus d'esprit, « pour pouvoir mieux profiter des belles instructions de « Madame sa mère. En effet, je me suis étonné *qu'il ait pris « soin, en deux ou trois endroits, de faire remarquer qu'elle « était extrêmement belle, qu'il ait décrit jusqu'à ses cheveux « blonds,* et qu'il n'ait dit nulle part qu'elle avait de l'esprit. « Peut-être avait-il lieu de craindre qu'on ne l'eût pas cru « sur parole. En effet, depuis le commencement jusques à la « fin, cette princesse paraît d'une simplicité extraordinaire » (p. 151). Laissons de côté le problème du manque d'esprit de Mlle de Chartres, affirmation discutable de Valincour et question qui ne nous intéresse pas ici. Valincour semble trouver que la description physique du personnage est poussée très loin, parce que Mme de Lafayette a *décrit ses cheveux blonds.* Or, Mme de Lafayette n'a rien *décrit,* du moins au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Elle s'est contentée de mentionner la couleur des cheveux de la jeune fille ; mais quels sont les reflets de ces cheveux, comment tombent-ils sur la nuque, sont-ils soyeux ?

La narratrice n'a pas invité le peintre, estimant sans doute que son récit, tel qu'elle le concevait, n'avait que faire de détails précis. Une belle occasion de se manifester s'offrait cependant au peintre : lorsque Mme de Clèves pose pour le

portrait que Madame fait faire d'elle. Mais Mme de Lafayette n'a imaginé cette scène que pour permettre à Nemours de voler la miniature, geste surpris par Mme de Clèves et qui suscite en elle les réactions que l'on sait.

Nous pouvons donc conclure, en ce qui concerne Mlle de Chartres : pas de portrait au sens pittoresque du terme ; l'héroïne n'est que sommairement décrite, en termes abstraits; nous savons qu'elle est belle, plus belle que toutes, et c'est là l'essentiel, qui suffit pour allumer les passions et nouer le drame.

◆ ◆ ◆

Ce drame naît, en effet, de la rencontre de deux êtres qui se sentent l'objet de l'admiration générale. Ce sont tous deux des êtres exceptionnels, et c'est ce qui explique pourquoi Nemours sera seul capable d'éveiller l'amour dans le cœur de la princesse de Clèves, et pourquoi celle-ci sera la première à susciter en son cœur un amour profond et durable. Dans la perspective du roman de Mme de Lafayette, cet amour était pour chacun des deux protagonistes, le seul possible, pour deux raisons : l'une d'ordre social, l'autre d'ordre logique. Au point de vue social, il fallait que l'homme le plus admiré de la cour et des dames fût amoureux de la jeune femme la plus belle et la plus estimée, et vice versa, sous peine, pour chacun d'eux, de déchoir. Sur le plan de la logique, on ne pouvait concevoir qu'un homme choyé et adulé d'une cour entière choisît une femme laide et obscure pour objet de son amour, ni qu'une femme belle et vertueuse fût séduite par un homme médiocre.

Mais lisons la présentation de Nemours, telle que la fait Mme de Lafayette :

(Le vidame de Chartres) étoit seul digne d'être comparé au duc de Nemours, si quelqu'un lui eût pu être comparable ; mais ce prince étoit un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avoit de moins admirable étoit d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. Ce qui le mettoit au-dessus des autres étoit une valeur incomparable, et un agrément dans son esprit, dans son visage, et dans ses actions, que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul : il avoit un enjouement qui plaisoit également aux hommes et aux femmes, une

adresse extraordinaire dans tous ses exercices, une manière de s'habiller qui étoit toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée, et enfin, un air dans toute sa personne qui faisoit qu'on ne pouvoit regarder que lui dans tous les lieux où il paraissait. Il n'y avoit aucune dame dans la cour, dont la gloire n'eût été flattée de le voir attaché à elle ; peu de celles à qui il s'étoit attaché pouvoit se vanter de lui avoir résisté, et même plusieurs à qui il n'avoit point témoigné de passion, n'avoient point laissé d'en avoir pour lui. Il avoit tant de douceur et tant de disposition à la galanterie, qu'il ne pouvoit refuser quelques soins à celles qui tachoient de lui plaire : ainsi il avoit plusieurs maîtresses ; mais il étoit difficile de deviner celle qu'il aimoit véritablement » (p. 6).

Les termes sont encore plus élogieux pour Nemours que pour Mlle de Chartres, avec on ne sait quoi de chaleureux et une insistance particulière sur le mouvement et l'allure du personnage. Cette fois (à part l'allusion à la prestance : *le mieux fait* [7] qui rappelle que la romancière a signalé, à côté du *visage*, la *personne* de Mlle de Chartres), aucun détail concret ; la perfection de Nemours est affirmée en termes abstraits, et le lecteur ne dispose d'aucun élément topique pour juger lui-même de la beauté de Nemours : il est *un chef-d'œuvre de la nature,* croyons-en Mme de Lafayette [8].

La beauté de Nemours ressort de l'avantage qu'il remporte, si on le compare avec les autres seigneurs de la cour. Sa perfection est telle que personne ne peut rivaliser avec lui (*si quelqu'un lui eût pu être comparable ; une valeur incomparable, et un agrément..., que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul ; un air dans toute sa personne qui faisoit qu'on ne pouvoit regarder que lui dans tous les lieux où il paraissoit*).

[7] Mme de Lafayette nous donne elle-même un exemple qui précise la signification de cet adjectif : *bien fait* se rapporte à la constitution du corps, tandis que *beau* se rapporte au visage. M. de la Trémoïlle « étoit à la vérité parfaitement bien fait, mais d'une laideur choquante, et l'on peut dire non commune » (*Mémoires de France*), publiés par Eugène ASSE, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1890, p. 256).

[8] Rapportons ici la critique de Valincour à propos de cette expression : « Le mot *chef-d'œuvre de la nature,* dont se sert l'auteur, page 14, pour louer le duc de Nemours, m'a paru un peu vieux ; et je crois que j'aurais de la peine à m'en servir, surtout en parlant d'un prince » (p. 231),

Le tour superlatif négatif de la plupart de ces phrases donne plus de force aux assertions de Mme de Lafayette. Notons également le procédé de l'antithèse : *ce qu'il avoit de moins admirable étoit d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau.* L'opposition du superlatif relatif d'infériorité aux deux superlatifs relatifs de supériorité fait ressortir tout ce qu'il y avait d'extraordinaire dans la perfection de Nemours d'autant que le second est appliqué à un adjectif d'une valeur effective déjà grande (*admirable*).

L'aspect le plus caractéristique du personnage de Nemours, on le notera, est son pouvoir de séduction. Mme de Lafayette ne révèle pas d'où Nemours tient ce pouvoir : certes, il est beau et élégant, spirituel et brave ; mais ces qualités n'impliquent pas nécessairement l'idée de séducteur-né. Nous savons seulement qu'il avait beaucoup de *disposition à la galanterie.* C'est en faisant mention des victimes de Nemours que Mme de Lafayette rend le mieux compte du pouvoir de ce dernier ; elle en fait un séducteur accompli, conquérant celles qui lui résistent, généreux envers celles qui s'offrent à lui. Elle fait aussi intervenir, dans les raisons de ce pouvoir, la suggestion qu'exerce la renommée du séducteur. Ainsi, les dames ne ressentent pas seulement le charme de Nemours, mais elles sont subjuguées par l'opinion qu'on s'en fait. Ceci nous ramène une fois de plus au domaine des jugements de valeur (*gloire* et *flattée*).

Plusieurs fois, Mme de Lafayette insiste sur l'élégance vestimentaire de Nemours. Dès la première présentation, elle mentionne sa *manière de s'habiller qui étoit toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée.* Lors du bal où il rencontre la princesse de Clèves pour la première fois, *le soin qu'il avoit pris de se parer augmentoit encore l'air brillant qui étoit dans sa personne* (p. 26). Après son léger accident dans la lice, M. de Nemours vint chez la reine, *habillé magnifiquement* (p. 79).

L'élégance de Nemours lui prête plus d'éclat. Pour lui, comme pour Mme de Clèves, Mme de Lafayette a moins dit ce qu'était leur personne que l'éclat unique qui en émanait. Tous deux sont placés en pleine lumière, afin que brillent leur per-

fection, leur grâce, leur élégance, tandis que les autres personnages sont laissés dans une sorte de pénombre. Les deux amants sont prédestinés à jouer le rôle qui leur est dévolu, *car se voyant l'un et l'autre ce qu'il y avoit de plus parfait à la cour, il étoit difficile qu'ils ne se plussent infiniment.*

◆ ◆ ◆

Dans cette pénombre, le prince de Clèves lui-même est rejeté. Son rôle, dans l'économie du roman, se limite à celui de mari de Mlle de Chartres. Rôle indispensable, d'ailleurs : s'il n'existait pas, le drame de la princesse de Clèves ne serait pas né. Mais l'auteur fait, du mari, bien plus qu'un élément de la situation dramatique, une pièce sur l'échiquier. Le prince de Clèves n'est pas un mari falot, une sorte d'homme de paille, sans personnalité. La romancière a voulu que nous connaissions la qualité morale par laquelle il a su s'attirer l'estime de sa femme ; car le sentiment de la bienséance voulait que, lui restant fidèle par devoir, cette épouse de haute valeur morale ne demeurât pas fidèle à quelqu'un de médiocre.

Cependant, la position marginale du prince de Clèves (et, sans doute aussi, le fait que rien dans l'action ne dépend de sa propre séduction), n'appelait aucune description physique. C'est pourquoi Mme de Lafayette le présente en une seule phrase, comme elle fait de la plupart de ses personnages :

...le prince de Clèves, étoit digne de soutenir la gloire de son nom ; il étoit brave et magnifique, et il avoit une prudence qui ne se trouve guère avec la jeunesse » (p. 5).

Seules une qualité morale (*brave*) et une qualité sociale (*magnifique*) sont attribuées au prince de Clèves. Seules ces qualités justifient que Mlle de Chartres *l'épouse avec moins de répugnance qu'un autre.*

Ces qualités sont exprimées dans un style concis : tournures positives, affirmatives. Pas de comparaison, pas d'antithèse : le ton neutre qui convient pour présenter un homme estimé de tous, mais qui ne suscite pas l'émerveillement. Ainsi, nous voyons, une fois de plus, avec quelle rigueur de choix qui semble naturelle Mme de Lafayette ne fait appel, dans ses

présentations de personnages, qu'aux mentions de nature à ménager la logique des événements. Aucune tendance descriptive : rien que de l'information, à des fins explicatives.

◆ ◆ ◆

Nous connaissons le soin avec lequel Mme de Lafayette s'est documentée sur l'époque et sur les personnages historiques qu'elle avait choisis pour son roman. Brantôme fut une de ses sources les plus importantes. Or l'œuvre de Brantôme offre de nombreux portraits où le détail ne manque pas, puisqu'il était un témoin conquis par la saveur des faits et le pittoresque des gens.

La manière dont Mme de Lafayette a utilisé ou négligé les nombreux détails descriptifs que lui donnait Brantôme peut nous aider à mieux voir ce que la romancière a considéré comme indispensable à son œuvre. Une comparaison des portraits de Nemours chez Brantôme et chez Mme de Lafayette nous a paru particulièrement intéressante à ce point de vue.

Relisons le portrait de Brantôme :

Ce prince, dit Jacques de Savoye, fut en son temps un des plus parfaictz et accomplys princes, seigneurs et gentilzhommes qui furent jamais. Il faut librement avec vérité franchir ce mot sans en estre repris ; ou, si l'on l'est, c'est très-mal à propos ; qui l'a veu le peut dire comme moy. Il a esté un très-beau prince et de très-bonne grâce, brave, vaillant, agréable, aymable et accostable, bien disant, bien escrivant, autant en rithme qu'en prose, s'habillant des mieux, si que toute la court en son temps (au moins la jeunesse) prenoit tout son patron de se bien habiller sur luy ; et quant on portoit un habillement sur sa façon, il n'y avoit non plus à redire que quand on se façonnoit en tous ses gestes et actions. Il estoit pourveu d'un grand sens et d'esprit, ses discours beaux, ses oppinions en un conseil belles et recepvables. De plus, tout ce qu'il faisoit il le faisoit si bien, de si bonne grâce et si belle adresse, sans autrement se contraindre (comme j'en ay veu qui le vouloient imiter sans en approcher), mais si naïvement, que l'on eust dict que tout cela estoit né avec luy.

Il aymoit toutes sortes d'exercices ; et si y estoit si universel qu'il estoit parfaict en tous. Il estoit très-bon homme de cheval et très-adroict et de belle grâce, fust ou à picquer, ou rompre lance, ou courir bague, ou autre exercice pour plaisir ; et pour la guerre bon homme de pied à combattre à la picque et à l'espée, à la barrière,

les armes belles en la main. Il jouait très-bien à la paume, aussi disoit-on les *revers de M. de Nemours ;* jouoit bien à la balle, au ballon ; sautoit, voltigeoit, dançoit, et le tout avec si bonne grâce, qu'on pouvoit dire qu'il estoit très-parfaict en toutes sortes d'exercices cavalleresque : si bien, qui n'a veu M. de Nemours en ses années guayes, il n'a rien veu ; et qui l'a veu, le peut baptiser par tout le monde la fleur de toute chevallerie ; et pour ce fort aymé de tout le monde, et principalement des dames desquelles (au moins d'aucunes) il en a tiré des faveurs et des bonnes fortunes plus qu'il n'en vouloit ; et plusieurs en a-il refusé qui luy en eussent bien voulu despartir.

(...) Je luy ay ouy raconter plusieurs fois de ses advantures d'amour ; mais il disoit que la plus propre recepte pour jouyr de ses amours estoit la hardiesse ; et qui seroit bien hardy en sa première poincte, infailliblement il emportoit la forteresse de sa dame ; et qu'il en avoit ainsi conquis de ceste façon plusieurs, et moictié à demy force, et moictié en jouant » (9).

Remarquons, tout d'abord, que Mme de Lafayette renchérit encore en éloges sur Brantôme : d'*un des plus parfaicts et accomplys princes, seigneurs, et gentilzhommes qui furent jamais* et de *la fleur de chevallerie,* elle fait un être qui ne souffre aucune comparaison et un *chef-d'œuvre de la nature.*

Toutes les qualités de cœur, d'esprit et d'homme du monde de Nemours, qualités longuement énumérées par Brantôme, sont résumées, chez Mme de Lafayette, en une phrase que sa concision même rend frappante : *Ce qui le mettoit au-dessus des autres étoit une valeur incomparable, et un agrément dans son esprit, dans son visage et dans ses actions que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul.*

La phrase de Brantôme est essentiellement descriptive : une série d'adjectifs attributs du sujet. Celle de Mme de Lafayette est, nous l'avons déjà dit, la justification d'un jugement de valeur. On pourrait paraphraser Mme de Lafayette de cette sorte : « Nemours était au-dessus des autres parce que...». De plus, Mme de Lafayette supprime tous les adjectifs et les remplace par des substantifs abstraits, tels que *valeur* et *agrément.* Deux aspects du style de Mme de Lafayette appa-

(9) BRANTOME, *Œuvres complètes,* publiées par L. Lalanne, Paris, J. Renouard, 1868, tome IV, « Grands Capitaines Français », pages 164-166.

raissent dans la manière dont elle a utilisé les données de Brantôme : tout d'abord, une tendance à employer des substantifs abstraits au lieu d'adjectifs et de verbes ; ensuite, la volonté de prêter vie à un personnage avec le minimum de moyens. Mme de Lafayette réduit la description de son personnage à quelques lignes ; mais elle qui n'est pas mémorialiste et qui construit un récit, elle le place dans diverses situations qui révéleront ses goûts et ses talents (10).

Ainsi, pour évoquer l'adresse de Nemours aux jeux et aux armes, qualité décrite avec complaisance par Brantôme, Mme de Lafayette se contente des termes d'*adresse extraordinaire dans tous ses exercices.* Mais elle se servira des données de Brantôme pour placer Nemours en lice et le faire participer à un tournoi (p. 133), pour l'opposer au chevalier de Guise dans des courses de bague et dans des combats à la barrière (p. 68), pour lui faire jouer une partie de paume avec le roi (p. 77), lui faire monter un cheval fougueux et non dressé (p. 77) ; enfin, Nemours forme avec la princesse de Clèves un couple de danseurs parfait puisque, *quand ils commencèrent à danser, il s'éleva dans la salle un murmure de louanges* (p. 27).

Le duc de Nemours, nous dit Brantôme, instaure les nouvelles modes, et il est aimé des femmes. Les deux traits sont repris par la romancière, à ceci près que le séducteur de la princesse de Clèves est trop galant homme pour *refuser quelques soins à celles qui tachoient de luy plaire,* tandis que le Nemours hardi, un peu fanfaron et indiscret de Brantôme a refusé les faveurs de femmes *qui luy en eussent voulu despartir.*

Notons, surtout, que chaque trait repris par Mme de Lafayette à Brantôme sert de cadre ou de prétexte à un incident dont les répercussions sont essentiellement d'ordre psychologique. Nemours n'est le plus beau que pour toucher le cœur, jusque-là insensible, de la princesse de Clèves ; il ne monte un cheval

(10) Cette double affirmation demande à s'étayer sur des exemples plus nombreux que seule une analyse approfondie de l'œuvre complète de Mme de Lafayette pourra nous fournir.

trop fougueux que parce que sa chute provoquera une vive réaction chez la jeune femme ; il ne participe à un tournoi que pour porter les couleurs de Mme de Clèves ; il ne prend part aux courses de bague et aux combats à la barrière que pour s'opposer à son rival, le chevalier de Guise ; il ne joue à la paume que pour se faire attribuer par méprise une lettre de galanterie perdue dans le jeu par le vidame de Chartres.

Ainsi, ne subsiste dans la description des personnages de Mme de Lafayette que ce qui influe directement sur les étapes d'une passion : c'est chaque fois en vue d'une de ces étapes que le trait est invoqué, et l'on voit que Mme de Lafayette ne s'est souciée à aucun moment de nous donner un « portrait » complet et détaillé de ces êtres en qui elle ne veut voir que les protagonistes d'une aventure purement psychologique et morale.

L'extrême sobriété dont Mme de Lafayette fait preuve dans la présentation de ses héros est une des qualités essentielles de son art. Nous retrouvons la même concision dans les descriptions des paysages et des décors où évoluent les personnages. Même sobriété encore en ce qui concerne les péripéties du récit : Mme de Lafayette met une bride à son imagination et, en cela, sacrifie la tradition romanesque qui la précède.

Claudette SARLET,
Aspirante au Fonds National Belge
de la Recherche Scientifique.

Homme de Guerre
et Homme d'Église

LE CARDINAL D'ESTAMPES-VALENÇAY

LA famille d'Estampes, de vieille souche berrichonne, fut féconde en hommes illustres dans la carrière des armes, la magistrature ou l'état ecclésiastique.

Depuis Robert Ier d'Estampes, anobli en 1404 (1), garde des joyaux du duc de Berry, Robert II qui acheta la seigneurie de Valençay aux Châlons-Tonnerre en 1451, et fonda la chapelle d'Estampes dans la cathédrale de Bourges, jusqu'à Jacques II d'Estampes, gouverneurs de Montpellier et de Calais, et son fils Henri, ambassadeur de France près du Saint-Siège, et bien connu sous le nom de Bailli de Valençay, tous se signalèrent au service de leur pays ou de l'Eglise. Aucun d'eux cependant ne fournit une carrière plus mouvementée, ni plus extraordinaire qu'Achille d'Estampes-Valençay, soldat dans l'âme, et qui devait finir ses jours à Rome sous la pourpre cardinalice.

Achille de Valençay était le quatrième fils de Jean d'Estampes, seigneur de Valençay, chevalier des Ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'Etat, et de Sarah d'Happlaincourt. S'il ne naquit pas à Valençay mais à Tours, le 23 juin 1593, il y passa néanmoins son enfance et sa jeunesse, et, toute sa vie, il en portera le nom (2). La fas-

---

(1) Arch. bat., JJ 158, n° 384.

(2) Bibl. mun. de Blois, mas. 579 ; Bibl. nat. pièces originales, vol. 1076. fol. 103 ; Cabinet de d'Hozier, vol. 130, fol. 67 ; Carrés de d'Hozier, vol. 241, fol 4 ; Coll. Touraine, vol. 24.4, fol. 326-338 ; Abbé de Marolles. Mémoires t. I, p. 193-259.

tueuse demeure seigneuriale ne présentait pas alors le même aspect qu'aujourd'hui. Inachevé à cette époque, le château comprenait seulement le corps de logis nord, limité par deux tours, et décoré du magnifique donjon central. Ce ne sera que dans le cours du XVIIe siècle, que Dominique d'Estampes, neveu du Cardinal, fera édifier l'aile occidentale [3].

Achille avait hérité de sa mère, Sarah d'Happlaincourt, un caractère ardent, emporté et violent. Il n'a pas huit ans que son père, Jean d'Estampes, destinant son fils à la carrière des armes, le fait admettre chevalier de Malte au titre de minorité. Un jour, excédée des incartades de son fils, la marquise d'Estampes saisit les verges pour lui administrer une correction particulièrement bien méritée. Mal lui en prit, car le jeune chevalier blessé dans sa dignité, bondit sur elle, lui arracha le fouet, et, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, la renverse à terre et la traîne jusqu'à son lit où il l'attache aux colonnes de bois sculpté, et se sauve, laissant Mme d'Estampes livrée à de mélancoliques pensées. Le jeune garçon passe aux écuries, envoie un valet prendre les ordres de la maîtresse de maison et part à franc-étrier dans la forêt de Gâtines[4]. Jean d'Estampes, certain de la vocation militaire de son fils, le fit conduire, à sa majorité, dans l'île de Malte « avec un équipage conforme à sa qualité ». Achille quitte Valençay peut-être pour toujours, car nous ignorons s'il y revint au cours de son existence.

A Malte, le jeune chevalier exulte et inaugure brillamment sa carrière de soldat. Les Turcs faisaient de temps à autre quelques incursions sur les côtes, et tentaient parfois un débarquement. Une nuit, l'alerte fut donnée avec quelque retard. Le Grand-Maître de l'Ordre envoya au combat les chevaliers du régiment d'Auvergne auquel appartenait notre héros. En pleine nuit, le chevalier de Valençay paya bravement de sa personne, tua plusieurs des envahisseurs, les

---

(3) Mémoires de Mlle de Montpensier, coll. « Mémoires pour servir à l'Histoire de France », édit. Michaud et Poujoulat, Paris, 1838, t. IV, p. 168.

(4) Jean BERNIER. *Histoire de la Ville de Blois,* Paris, 1882, p. 243.

poursuivit jusqu'au rivage où leurs galères les attendaient, et réussit à en noyer un grand nombre. Il s'en tira avec de nombreuses blessures, et une balle de mousquet lui enleva la moitié de l'oreille gauche. Il revient ensuite en France, où il est chargé de surveiller la place de Montpellier dont le duc de Montmorency était gouverneur (5). Au siège de Montauban, les quatre frères d'Estampes-Valençay combattent côte à côte. Achille reçoit plusieurs blessures, va ensuite batailler en Italie sous les ordres du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, quand, au cours d'un combat acharné, abandonné des siens et huit fois blessé, il est fait prisonnier. Libéré, il court en France, se met au service de Louis XIII, tout en adressant à Richelieu des protestations d'entier dévouement (6), et, tandis que son frère aîné, Jacques II d'Estampes, gouverneur de Calais, surveille la flotte anglaise en partance pour La Rochelle (7), s'offre à acheter des vaisseaux à la Hollande (8), et rédige force mémoires et rapports sur la Graveline et le pays d'Artois (9).

Achille, à La Rochelle, d'après les instructions précises de Richelieu (10), s'apprête, à titre de vice-amiral, à livrer bataille en surveillant la construction de la fameuse digue que le cardinal fait élever dans le port, et porte la terreur dans la flotte anglaise. Puis, c'est la bataille célèbre du Pas-de-Suze, où, atteint d'un coup de mousquet à la cuisse, le chevalier de Valençay refuse de quitter le combat avant que toutes les barricades soient forcées. Désormais, il a ses entrées à la Cour,

---

(5) Bibl. nat. f.fr. 17 840. fol. 7 ; 17 831, fol. 460; Affaires étrangères. Mémoires et documents, France, vol. 1627, fol. 124, 163, 197, 231, 235.

(6) Archives du Ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents, France, vol. 1675, fol. 130.

(7) Bibl. nat. nouv. acq. françaises 499, fol. 42 sq. Plus de quarante lettres émanant de Jacques d'Estampes - Valençay, et font connaître dans les plus petits détails les efforts des Anglais pour venir au secours de La Rochelle, les allées et venues des espions, dont certains cordeliers, comme ceux de Paris et de Rennes, les divisions en Angleterre, etc...

(8) Bibl. nat. f.fr. 15 584, fol. 39 ; 15 957, fol. 327.

(9) Bibl. nat. f.fr. 18 736, fol. 109.

(10) Bibl. nat., Dupuy, vol. 100, fol. 244.

Louis XIII le nomme maréchal de camp et commandant des gardes de la reine-mère, Marie de Médicis. Il assiste à la fameuse Journée des Dupes et suit la reine dans son exil de Cologne. Mais, l'inaction lui pèse, il s'ennuie, se morfond dans cette petite Cour de la reine exilée. N'y tenant plus, il revient en France, court à Malte et se jette à l'attaque de la place de Sainte Maure, la prend d'assaut et la pille [11].

Mais bientôt, d'autres travaux l'attendent. La guerre de Trente Ans bat son plein. Richelieu, qui vient de faire alliance avec Gustave-Adolphe, la Hollande, la Suisse et le duc de Saxe-Weimar voit la guerre se généraliser. Malgré la victoire d'Avein, près de Liège (1635), les généraux impériaux Jean de Werth et Piccolomini entrent en Picardie (1636). Corbeil tombe, la Bourgogne est envahie, Paris tremble. Richelieu, si énergique et si décidé, s'exaspère et entrevoit déjà la disgrâce. Il faut absolument contenir le flot ennemi. Le cardinal fait mobiliser de suite les domestiques et les valets de la capitale qui fournissent ainsi vingt mille hommes en plus des chevaux et des canons. Achille de Valençay, le 9 août de la même année, reçoit de Louis XIII l'ordre d'aller chercher du renfort dans le Bourbonnais, le Nivernais, le Limousin et la Marche. Le chevalier devait se rendre en toute hâte dans ces régions « pour faire assembler les corps de ville, communautés, officiers et autres de nos sujets desdits pays, disait le roi dans son message, pour les convaincre de la nécessité d'envoyer des renforts » [12]. Deux jours plus tard, le chevalier de Valençay était nommé par Louis XIII gouverneur de la province de Berry, en remplacement du Prince de Condé alors aux armées, car disait encore le roi « nous ne scaurions faire meilleur ny plus digne choix que de vostre personne ». Le nouveau dignitaire devait « contenir et faire vivre tous (les)... manans et habitans des villes et de la campagne dans toute

---

(11) Est-ce à cette occasion-là, ou peu après que le Chevalier de Valençay obtint une pension de 2 000 livres par an ? (Bibl. nat. f.fr. 6211, n° 39).

(12) Archives du Ministère de la Guerre, Correspondance générale A.1 32, fol. 141 et A.1 122, fol. 168.

(13) Archives de la Guerre, A.1 32, fol. 144 (11 août 1636) et f° 185 (25 septembre 1636).

l'étendue de ladite province (du Berry) en bonne union et concorde »[13]. Surtout, le nouveau gouverneur devait procéder à des levées de cavalerie et d'infanterie. Achille revint-il à cette occasion au château familial ? Nous l'ignorons. Son père, Jean d'Estampes était mort à cette époque ainsi que son frère cadet, Louis de Valençay, tombé devant l'ennemi à Maestricht, en 1632. Son frère aîné, Jacques, était seul seigneur de Valençay. L'année précédente (1635), il y avait fait venir Charles d'Hozier et lui avait confié la généalogie de la famille, mais, surtout, il préparait son fils Dominique à poursuivre la construction du château.

Nommé grand'croix et commandeur de son Ordre, Achille de Valençay réside alors à Malte en 1642 et assiste à la mort du grand Maître de Paulle, son protecteur et ami. L'élection du successeur faillit entraîner de graves conséquences pour notre compatriote qui remuait ciel et terre en vue de faire élire le bailli Catarina. Malgré ses efforts, les suffrages se portèrent sur le bailli de Lascaris qui, bien au courant des menées du chevalier de Valençay en faveur de Catarina, lui en garda longtemps rancune.

De Malte, Achille s'empresse, à la fin de l'année 1642, d'adresser une lettre de condoléances à l'abbé de Thou, dont le frère François-Auguste venait d'avoir la tête tranchée avec Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, pour n'avoir pas révélé le complot ourdi par son ami[13*]. Mais, d'autres préoccupations retiennent son esprit. Achille n'est pas seulement un soldat sans peur, c'est aussi un excellent cœur qui ne tient rigueur à personne, encore moins au grand Maître de Lascaris, puisqu'il poussa l'obligeance jusqu'à le tirer d'un mauvais pas. Un chevalier de Malte s'étant permis de lancer quelque médisance — peut-être fort exacte — contre un père jésuite son confesseur, le grand Maître, en rigoureux justicier, l'avait arrêté et incarcéré malgré l'intervention de nombreux chevaliers venus réclamer l'élargissement de leur confrère. Ces derniers, nullement décidés à se tenir pour battus, prirent aussitôt les armes, enlevèrent les jésuites de leur collège de Malte, et

(13*) Bibl. nat., col. Dupuy, vol. 915, fol. 152.

jetèrent leurs meubles par les fenêtres. L'autorité du grand Maître était fort compromise, et le désordre menaçait de gagner l'île tout entière. Le chevalier de Valençay, qui aurait pu utiliser ce début de rebellion contre le grand Maître et se venger ainsi de bien des tracasseries, usa au contraire de son autorité et de son influence pour rappeler aux chevaliers leur devoir, et, grâce à lui, la paix fut bientôt rétablie dans l'île.

A son insu, sa vie allait prendre une orientation toute nouvelle et, certes, bien inattendue. Son neveu, Henri d'Estampes, lui aussi chevalier de Malte et ambassadeur de son Ordre près du Saint Siège, se trouvait à Rome quand le duc de Parme et les princes confédérés, pénétrant dans les Etats de l'Eglise, menaçaient Castro. La situation se révélait fort critique, et le pape Urbain VIII très inquiet cherchait, mais en vain, un homme de guerre, quelque valeureux capitaine capable de commander les troupes pontificales. Henri d'Estampes propose au frère du pape, le cardinal Antoine Barberini — un capucin — de faire venir son oncle à Rome et de lui confier la direction des opérations militaires. Urbain VIII, qui connaissait la vie et les exploits d'Achille, donna son approbation. L'exécution du projet se révéla fort difficile. Le grand Maître de l'Ordre de Malte, de Lascaris, responsable du chevalier devant le roi de France, ne pouvait le laisser partir guerroyer en Italie, servir les intérêts du pape, sans courir de grands risques, mais, à cette raison politique s'ajoutait encore son antipathie pour le chevalier, et surtout la crainte de le voir obtenir par sa bravoure et ses succès quelque importante dignité. Achille de Valençay commençait d'ailleurs à s'ennuyer à Malte et cherchait des aventures nouvelles, aussi, accueillit-il avec empressement la proposition d'Urbain VIII, et se prépara à partir. Devant l'opposition formelle du grand Maître, il fallut ruser. Une nuit, utilisant la complicité du chevalier d'Ampont, commandant la flotte de l'Ordre de Malte, Achille se jeta hardiment dans un navire préparé à l'avance, prêt à prendre le large, et fit voile vers les côtes italiennes. A la nouvelle de son départ, un certain mécontentement se manifesta parmi les chevaliers et le grand Maître de s'écrier, mi-furieux, mi-moqueur : « Comment ! Il est à Rome ? Eh bien ! il sera cardinal ! » Lascaris ne devait pas se tromper.

Arrivé à Rome, Achille est présenté au pape Urbain VIII qui le nomme capitaine général des armées pontificales, et le cardinal Antoine Barberini le fait participer aux délibérations des Congrégations d'Etat pour y entendre son avis. Le pape avait fait venir de ses Etats d'Avignon quatre mille Français, et d'autres arrivaient encore, qui, joints aux soldats italiens, se mirent en marche sous les ordres du chevalier de Valençay, en vue de défendre la ville de Castro. Le duc de Parme et les princes confédérés sont bientôt en pleine déroute, le vainqueur pénètre dans les duchés de Modène et de Parme, les soumet, s'empare des châteaux et des forteresses, enfin, oblige le duc de Parme à traiter avec Urbain VIII.

Le cardinal Antoine Barberini voyait ses prévisions réalisées au-delà de ses espérances. Autant pour récompenser les services du chevalier que pour l'avoir sous la main, le cas échéant, et se rapprocher davantage de la Cour de France, il le propose séance tenante au pape pour le faire entrer dans le Sacré-Collège. Quelques jours plus tard, Urbain VIII faisait savoir au vainqueur que, pour récompenser ses services, il le créait cardinal. Nullement décontenancé par cette stupéfiante nouvelle, le chevalier de Valençay qui s'apprêtait à rentrer en France afin de se faire pardonner son départ, retourne à Rome jouir de son succès, et le 13 juillet 1643, Urbain VIII, dans un consistoire secret, faisait une promotion de dix-sept nouveaux cardinaux, ce qui provoqua une réaction assez vive à Paris, car l'Espagne était représentée par neuf cardinaux, alors que la France n'en comptait que trois. Aussi, lorsque le bruit se répandit à Rome qu'Urbain VIII comptait conférer la pourpre à un vassal de l'empereur de Carinthie, un certain Vitman, soldat lui aussi, l'ambassadeur français protesta avec force, et le pape renonça à son projet [14], mais maintint les cardinaux espagnols qu'il se proposait de créer, en particulier le célèbre théologien De Lugo, jésuite.

A cette époque, le cardinalat, éminente dignité ecclésiastique, mais dignité seulement, pouvait être conféré à quelqu'un

(14) Archives du Ministère des Affaires étrangères, corr. pol., Rome, vol. 82, fol. 330-331.

qui n'avait reçu aucun des ordres sacrés, pas même les ordres mineurs. Telle fut la règle en vigueur jusqu'à la promulgation du nouveau code de Droit canonique par Benoît XV, en 1918, qui requiert, pour pouvoir être promu à cette dignité, d'avoir reçu au moins le sacerdoce. D'ailleurs, l'élévation d'un simple laïc au cardinalat n'était pas rare à cette époque. La plupart de ces promotions déterminées par des raisons politiques et la nécessité d'assurer par les Cours étrangères la défense des Etats pontificaux, faisaient entrer dans le Sacré-Collège des personnages fort jeunes, voire des enfants. Antoine Barberini, frère d'Urbain VIII, fut créé cardinal à vingt ans, Francesco Maidaschini, neveu d'Innocent X, reçu la pourpre à dix-sept, Fernand, fils de Philippe III d'Espagne, à dix ans, enfin, Alphonse, infant de Portugal, n'avait que sept ans lorsqu'il reçut le chapeau.

Le lundi 14 décembre suivant, au matin, les dix-sept nouveaux Princes de l'Eglise sortirent de la chapelle Pauline où ils avaient prêté serment en présence du Doyen du Sacré-Collège, du Camerlingue, du premier Presbytéral, du premier Diacre, et entrèrent processionnellement dans la Sixtine où avait lieu le consistoire public, en présence de la Cour pontificale et de la noblesse romaine. Comme ses collègues, le cardinal de Valençay fit au milieu d'un impressionnant silence, pour la dernière fois de sa vie, trois génuflexions devant le pape, lui baisa le pied, puis la main et reçu d'Urbain VIII une double accolade. Quelques instants plus tard, le pontife lui imposait le chapeau de pourpre. Puis, Achille de Valençay se prosterna devant l'autel, la tête recouverte de la cappa, tandis que retentissait le *Te Deum*, et que le cardinal Doyen chantait l'oraison : *Super creatos cardinales*. Dans le consistoire secret qui suivit, le pape lui remit l'anneau cardinalice et le titre de cardinal-diacre de Saint-Adrien. Ce devait être la neuvième et dernière promotion de cardinaux faite par le pape Urbain VIII. Sans doute le nouveau prince de l'Eglise dut-il se sentir quelque peu gêné de sa nouvelle dignité quand il reçut les félicitations de la noblesse de Rome et des dignitaires mais il reprit bien vite son aplomb, car il lui échappa une parole malheureuse, mais qui montre bien sa fougue naturelle et l'impétuosité de son caractère. Au cardinal espa-

gnol de Lugo, son collègue de promotion, qui lui faisait part en termes convaincus qu'après le pape c'était à lui qu'il devait son chapeau, et s'offrait en reconnaissance à lui servir de chapelain, le cardinal de Valençay avait rétorqué brusquement : « Et vous direz encore mon bréviaire si vous voulez, car je ne le dis jamais ! » Le cardinal n'étant pas dans les ordres sacrés, n'était pas tenu, en effet, à réciter l'office divin. Urbain VIII lui avait imposé seulement quelques prières à dire chaque jour, ce qui devait être déjà beaucoup pour la dévotion plutôt courte du cardinal de Valençay.

Ce dernier n'en écrivit pas moins de Bologne une lettre fort courtoise à Mazarin, dans laquelle il disait :

Monseigneur,

Après la première lettre de compliment à Votre Eminence sur ma promotion au cardinalat, en italien, j'ay creu que de réitérer par une seconde ; il fallait couvrir ma liberté par la grande franchise dont je me sers pour supplier la courtoisie de Votre Eminence, pardonner à mon importunité, qu'elle souffrira s'yl luy plaist, puis que c'est Elle qui luy cause, m'ayant donné paricelle la hardiesse de luy faire remerciement... je la supplie très humblement de croire que je ressens bien vivement les honneurs qu'yl luy plaist de me faire et que sy jamais j'en rencontre les occasions je ne manqueray pas luy faire paraître par mes fidèles services combien j'en suis recognoissant. et avec quelle sincérité je professe d'être toute ma vie,

Monseigneur vostre très humble et tres obeissant serviteur,

Le Cardinal de Valençay [15].

Belles promesses que l'avenir se chargerait de démentir ! La régente elle-même, Anne d'Autriche, ne craignait pas de lui écrire ces mots flatteurs : « Les grands services que Votre Eminence a rendus et continue tous les jours à notre Saint Père ne méritaient pas une moindre récompense que celle dont il a plu à Sa Sainteté de le recognoistre en vous appelant dans le Sacré-Collège » [16].

Le but de la reine était, n'en doutons pas, moins de féliciter le nouveau cardinal, que de se l'attacher en vue d'un conclave éventuel.

---

(15) Arch. des Aff. étr., Corr. polit., Rome, vol. 83, fol. 186 et 263.
(16) Aff. étrangères. Correspond. polit., Rome, 83, fol. 178.

Trois années lui restent à vivre, et il les passera à Rome. Soldat jusqu'à présent, il devient diplomate, car il se voit chargé de défendre les intérêts de son pays auprès du Saint-Siège, et se déclare dans une lettre à Gaston d'Orléans, l'humble serviteur du prince [17]. Un manuscrit italien de la Bibliothèque nationale, intitulé *La Giusta Statera de Porporati* [18], consacré aux cardinaux qui élirent pape Innocent X, contient leur portrait, grossièrement fait d'ailleurs. Le cardinal de Valençay y est représenté avec un visage large aux regards vifs et pénétrants. D'une taille un peu au-dessus de la moyenne, robuste, Valençay avait un teint vif et vermeil [19]. Bon et libéral, affable et courtois, il lui arrivait cependant d'avoir des colères soudaines et terribles qui s'apaisaient aussi rapidement qu'elles étaient venues. Il reconnaissait aussitôt ses torts et les réparait par sa générosité, lorsqu'il avait rudoyé un peu trop vivement ses domestiques, car, dans ses accès de colère, le langage du cardinal ne laissait pas d'être assez peu châtié.

A Rome, il vécut très simplement et, fait bien singulier, ne put jamais s'accoutumer à la cuisine italienne. Ni riche, ni pauvre, il se contenta d'une modeste aisance malgré plusieurs neveus riches et bien pourvus, tels Dominique d'Estampes, marquis de Valençay et Henri, le futur ambassadeur de France à Rome. Le cardinal vécut souvent chez lui, car sa santé laissait à désirer par suite de nombreux accès de goutte et de ses blessures d'autrefois. Un petit cercle intime dont faisait partie son ami, le cardinal Maculano Firenzuola, se réunissait autour de lui. Ce dernier d'humble origine, était entré dans l'Ordre des Dominicains. Excellent mathématicien, ses mérites et la protection du Pape l'avaient élevé à la charge de Commissaire du Saint-Office, pour devenir ensuite Maître du Sacré-Palais, archevêque de Bénévent, enfin cardinal du titre de Saint Clément [20]. Durant la guerre avec le duc de Parme,

(17) Bibl. nat. Coll. Baluze, vol. 344, fol. 93 (janvier 1644).
(18) Bibl. nat. Fonds italien, Ms. 807, fol. 138.
(19) Bernier, *op. cit.*, p. 543.
(20) Aff. étrangères. Corresp. polit., Rome, vol. 83, fol. 403.

il avait négocié plusieurs affaires délicates, et son goût pour les combats, les fortifications, les places fortes, lui avait, tout naturellement, attiré l'amitié et la confiance du cardinal de Valençay.

De Rome, Achille de Valençay s'intéressait aussi aux œuvres charitables de saint Vincent de Paul [21]. Rarement il prenait part aux fonctions cardinalices ou aux consistoires, et nul, pas même le pape, ne songeait à le lui faire remarquer, par crainte de s'attirer quelque réplique particulièrement bien envoyée. On n'oubliait pas dans la Curie romaine que le cardinal de Valençay avait conquis son chapeau à la pointe de son épée et par sa bravoure, et qu'il avait une susceptibilité toujours en éveil, aussi prenait-on garde de critiquer la France en sa présence, ou de parler d'une affaire diplomatique où son pays aurait été en mauvaise posture. Lui arrivait-il de commettre quelque bévue ? Il s'entourait de silence et de mystère durant un certain temps [22].

Depuis plusieurs mois, la fragile santé du pape Urbain VIII faisait pressentir une fin prochaine et un conclave. La Cour de France, sûre du cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon et frère du célèbre ministre décédé en décembre 1642, était hésitante sur l'attitude qu'adopterait alors Achille de Valençay. La Régente, Anne d'Autriche, dans une instruction secrète adressée au cardinal Bichi manifestait l'espoir que Valençay se joindrait aux Barberini, entièrement dévoués à la France, pour écarter un pontife favorable à l'Espagne. La reine pensait que le cardinal montrerait son attachement à la couronne, « sinon par sa naissance, du moins à cause de son intérêt particulier », car il ne pouvait espérer de bienfaits pour lui et sa famille, de personne que de la reine elle-même. Celle-ci pressait donc instamment Bichi de bien représenter au cardinal de Valençay que s'il avait à cœur, comme c'était son devoir, de soutenir les intérêts de la France au futur Conclave, il lui serait possible de passer sa vie dans la tranquillité, et de jouir de l'entière confiance de la Reine [23].

---

(21) Pierre COSTE. *Monsieur Vincent*, t. II, p. 176.

(22) Bibl. nat., f. italien, Ms. 807, fol. 139.

(23) Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 83, fol. 57.

D'ailleurs, à ce moment, l'attitude du cardinal vis-à-vis du gouvernement français semblait être assez équivoque. N'avait-il pas, en effet, manqué à tous ses devoirs en se dispensant d'assister à la procession organisée en l'honneur de saint Louis, à laquelle assistaient tous les amis de la France ? On apprenait d'autre part, à Paris, que Valençay préparait dans le plus grand secret un voyage dans son pays d'origine, et disait-on encore, le cardinal Antoine Barberini, lui-même, avait donné l'ordre de lui préparer un logis à Gênes. Le gouvernement français faisait savoir à son ambassadeur près du Saint-Siège qu'il n'espérait pas que Valençay eût l'audace d'entrer en France sans une autorisation royale, mais l'important étant de se l'attacher, la reine le gratifia d'une pension de trente mille livres [24].

L'ambassadeur français à Rome, M. de Saint-Chamond, désira donc s'entretenir avec Valençay et sonder ses intentions. Une première fois, ce fut impossible, le cardinal étant occupé à passer en revue les troupes pontificales, fonction à laquelle il tenait particulièrement [25]. Enfin, l'occasion d'une entrevue se présenta, et Achille de Valençay fut mis clairement au courant des desiderata de la France.

De son côté, le bailli Henri d'Estampes, neveu du cardinal, assurait Mazarin que son oncle se tenait fort obligé des trente mille livres de rente, et de son désir de servir les intérêts de son pays, si un Conclave venait à se réunir. La Régente insista encore, néanmoins, pour l'obliger à tenir sa parole et lui faire savoir « qu'étant cardinal, il ne lui restait plus rien à désirer que la gloire, et que le plus sûr moyen pour y parvenir, était de voter pour un pontife d'esprit et de courage, au courant des injustices des Espagnols. Dans ce cas, le roi de France aiderait Sa Sainteté à les chasser de Naples, et comme il était le seul cardinal au courant des choses de la guerre, ce serait à lui de conduire cette entreprise ». Ce qui était prendre Achille de Valençay par son faible. Malgré tout, le gouvernement français n'était pas entièrement convaincu des protes-

---

[24] Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 83, fol. 502.

[25] Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 83, fol. 520.

tations de fidélité de son sujet, bien qu'il fût du côté des Barberini dévoués à la France [26]. On pensait que Valençay ferait son possible pour pousser son grand ami le cardinal Merculano Firenziola. Une chose semblait certaine : il ne voterait jamais pour le cardinal Altieri dont le frère avait été jadis son ennemi sur les champs de bataille [27].

Le 29 juillet 1644, vers onze heures du matin, le pape Urbain VIII expirait. M. de Saint-Chamond, ambassadeur de France. présenta les condoléances de son gouvernement au Sacré-Collège réuni dans la sacristie de Saint-Pierre, et quelques semaines plus tard, les cardinaux entraient en Conclave. Il devait durer trente-sept jours. Le jeudi 15 septembre, à cinq heures du soir, le cardinal Jean-Baptiste Pamfili était élu pape avec quarante-cinq voix, et prenait le nom d'Innocent X. Il avait soixante-douze ans. Antoine Barberini proclama l'élection du haut de la loggia, puis les cardinaux se retirèrent dans leurs appartements pour le repas du soir, à l'exception de l'élu qui se réfugia dans la chambre de Barberini, la sienne ayant été pillée par les conclavistes suivant la coutume [28]. L'élection fut fort mal vue en France, où l'on savait le nouveau pape assez porté vers les Espagnols, et ce fut la rupture avec le cardinal de Valençay qui avait pourtant promis de ne jamais voter pour Pamfili. Le cardinal Antoine s'efforça d'expliquer à l'ambassadeur que la crainte de voir traîner le Conclave en longueur avait été la principale raison de ce choix. Valençay n'avait fait que suivre la majorité des cardinaux.

Son grand travail, désormais, sera de se réconcilier et de travailler au rapprochement de la France mécontente et des deux cardinaux Barberini qui s'étaient révélés l'âme du Conclave. Le jeune Louis XIV, ou plutôt la régente Anne d'Autriche, fit savoir au cardinal de Valençay combien les menées des Barberini en faveur du cardinal Pamfili avaient peu satisfait le gouvernement français [29]. Ce fut le point de

(26) Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 84, fol. 81, 91.
(27) Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 84, fol. 200.
(28) Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 84, fol. 200 sq.
(29) Arch. Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 91, fol. 32.

départ d'une importante querelle, au cours de laquelle Achille de Valençay dépourvu d'une formation de diplomate, manqua, certes, de doigté et de souplesse, et agit de telle sorte qu'il s'attira l'animosité de Mazarin. Ce dernier s'en plaignit d'ailleurs amèrement dans la lettre suivante adressée à M. de Longueville :

Le proverbe que les honneurs changent les mœurs ne se trouve pas vray dans la personne de M. le cardinal de Valençay, puisque le cardinalat n'empêche pas qu'il ne soit le mesme qu'il a toujours esté, il a formé quantité de cabales, mais tout est découvert, et le fruit qu'il en retirera sera d'avoir ruyné ses affaires sans avoir beaucoup fait pour sa réputation. Depuis un an, je lui avais procuré cinquante mille louis payables par advance à Rome, quartier par quartier, ce qui ne devoit pas estre mesprisé d'un homme qui n'a rien et qui aura peine, quoy qu'il fasse, d'avoir ailleurs un pareil entretenement, j'avoys aussy obtenu qu'il seroit à Rome avec beaucoup de réputation pour luy, puisque toutes les affaires luy estoient adressées, et on luy donnoit des marques d'une entière confiance. Ce n'avoit pas mesme esté sans peine que je luy avois asseuré tout ce que dessus, puisqu'il avait eu quantité d'opposans qui protestoient à Sa Majesté qu'elle ne recevroit aucune satisfaction dudict cardinal, et que, comme elle seroit bientost obligée à ne s'en servir plus, on donneroit sujet à tous le monde de condamner la facilité qu'elle auroit apportée à traiter d'abord si bien un esprit de sa trempe [30].

Le cardinal de Valençay fit espérer à Antoine Barberini la dignité de protecteur de la France auprès du Saint-Siège [31], et envoya de suite à Paris une dépêche par laquelle le cardinal-neveu, François Barberini, sollicitait d'être placé sous la protection de la France [32]. Ce dernier, d'ailleurs, s'embarqua à Fiume pour Gênes à l'insu du pape qui l'apprit trois jours plus tard [33]. La réaction du gouvernement français ne tarda pas. Tandis que de Paris, Mazarin suppliait le cardinal Grimaldi de surveiller les faits et gestes du cardinal de Valen-

---

(30) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 168 (Mazarin à Vincenzo Martinozzi).

(31) Arch. Aff. étrang. Corr. Allemagne, t. IV, fol. 717-720.

(32) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 233.

(33) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 259 ; Aff. étr., Rome, vol. 91, folio 83.

çay [34], ce dernier, avec sa fougue habituelle, répondait aux reproches de son gouvernement que, vu ses fréquentes indispositions, il lui était difficile de rédiger de longues dépêches, et se déclarait mécontent de ce que, contrairement à sa demande, son frère Jean d'Estampes, n'avait pas été envoyé à Rome comme ambassadeur. Bien plus, c'était Mazarin en personne qui avait pris l'initiative de l'écarter des affaires [35]. Piqué au vif d'apprendre qu'à Paris on ne pouvait compter sur lui, le cardinal de Valençay manifesta le désir de rentrer en France pour s'expliquer sur sa conduite. A la fin d'octobre 1645, le jeune Louis XIV lui en adressait la défense formelle :

Mon Cousin,

Quoy que je ne pense pas que vous me portiez assez peu de respect pour entreprendre de nouveau de quitter Rome et venir en France sans en avoir ma persmission expresse, je vous fais cette lettre de l'advis de la Reyne régente Madame ma Mère, pour vous dire à toutes fins si vous en aviez eu la pensée, que je vous déffends d'entrer dans mon royaume sur tant que vous craignez de me desplaire et de me désobéyr jusques à ce que j'ai trouvé bon de vous le permettre, et n'estant la présente à autre fin, je ne vous feray celle-ci plus expresse. Priant Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS [36].

Le cardinal de Valençay prit la lettre du roi d'assez haut et, blessé de voir sa conduite et sa politique taxées de légèreté [37] par Mazarin, quitta Rome sans en avoir obtenu l'autorisation préalable du pape Innocent X, et prit le chemin de la France afin d'aller y travailler au rapprochement des Barberini et de la Cour.

Malgré ses précautions prises pour arriver à Paris incognito, le gouvernement royal apprit l'arrivée du cardinal à Lyon, et la Régente envoya de suite un gentilhomme chargé de lui faire savoir qu'il n'avait qu'à retourner sur ses pas. A Paris,

---

(34) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 277 (Mazarin au cardinal Barberini).

(35) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 284.

(36) Arch. des Aff. étrang., Rome, vol. 91, fol. 82 (26 octobre 1645).

(37) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 259 (Mazarin au cardinal Grimaldi.

le chancelier Séguier faisait savoir au nonce en France, Nagni, combien le roi était mécontent de la politique pontificale, partiale, hostile à la France, et surtout de l'attitude du cardinal de Valençay qui avait quitté Rome contre la volonté du roi[38]. De son côté, Mazarin avertissait les plénipotentiaires étrangers du départ du cardinal [39]. Ce dernier, bravant tous les orages, poursuivait sa route avec sa ténacité ordinaire. Persuadé que le gouvernement ferait tout pour l'empêcher d'arriver jusqu'à Paris, Achille de Valençay évita le messager royal, s'embarqua à Roanne et arriva par le bateau dans la capitale. Son arrivée aussitôt connue à la Cour, la Régente Anne d'Autriche lui intima de suite l'ordre de sortir de la ville avant le soir, et du royaume avant vingt jours. Mais le cardinal n'était pas Berrichon pour rien, il s'entêta et resta tranquillement chez lui, quand une menace d'expulsion réussit tout de même à l'émouvoir. Il condescendit alors à se rendre à Villeroy, distant de Paris de vingt-huit kilomètres. Mazarin, qui se rendait compte que la France ne pouvait continuer à affecter d'ignorer le nouveau pape, et à se passer de l'influence des Barberini, vint rendre visite au cardinal de Valençay, et la réconciliation de ces derniers avec la Cour de France fut négociée. Mazarin, nullement mécontent de l'issue de cette affaire s'empressa, néanmoins, de s'en attribuer tout le mérite, et écrivit à Rome pour faire savoir que Valençay quittait la France peu satisfait de son voyage [40].

Déchargé par le roi du poids des affaires, et pourvu d'une pension de vingt mille livres, le cardinal s'embarqua à Toulon sur un vaisseau bien armé, les pirates étant toujours à redouter, et revint à Rome [41]. A peine y était-il de retour, qu'on

---

(38) Aff. étrang. Corr. politique, Rome, vol. 91, fol. 126.

(39) Aff. étrang. Corr. politique, Allemagne, vol. III, supplément, fol. 165, 171.

(40) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 227.

(41) Bibl. Mazarine, Ms. 1719, fol. 259, 277 ; Affaires étrangères, correspondance politique, Rome, vol. 91, fol. 81 ; Corresp. politique, France 848, fol. 294. Une lettre écrite de Toulon par M. d'Infreuille au duc de Brézé le 5 juin 1645 nous rapporte un fait qui peint parfaitement le caractère indépendant du Cardinal : « Son Eminence advant que s'embarquer, avoir donné ordre à son maistre d'hostel

apprit à Paris la mort du duc de Brézé, tué au siège d'Orbitello. Où trouver un capitaine français capable de soutenir les intérêts de la France durant cette campagne ? Par un étrange revirement, le gouvernement royal qui, peu de mois auparavant déclarait Achille de Valençay incapable de s'occuper d'une affaire de quelque importance, lui demandait de vouloir bien prendre la direction des opérations militaires. Malicieusement, et en toute franchise, le cardinal refusa alléguant ses infirmités et ses fréquents accès de goutte. Il passa à Rome la dernière année de sa vie et, malgré son isolement et ses souffrances, il ne manquait pas une occasion de jouer quelque bon tour aux Espagnols, ses ennemis de toujours.

Ne disait-on pas de lui : « Le cardinal de Valençay qui dit tout et fait tout hardiment », pour souligner sa hardiesse et sa brusquerie ! L'anecdote suivante en est une preuve évidente.

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, l'Amirante de Castille venait d'arriver à Rome. Comme le voulaient et les usages et la simple courtoisie, le nouveau diplomate se devait d'aller saluer le cardinal d'Este, protecteur de la France près du Saint-Siège, qui venait de délaisser plus ou moins les intérêts de l'Espagne. Or, l'ambassadeur se dispensa de cette visite jugée par lui trop humiliante. Le cardinal de Valençay vit dans ce refus un défi lancé à la France en la personne de son protecteur, et résolut de faire entendre raison à l'ambassadeur. Il commença à lui faire remarquer à plusieurs reprises que ce serait une excellente manière de s'introduire dans les bonnes grâces du cardinal d'Este et de le faire s'intéresser à nouveau aux affaires d'Espagne. Ce fut en vain, Achille de Valençay recourut alors aux grands moyens. Un jour que l'ambassadeur espagnol se disposait à aller rendre visite au Doyen du Sacré-Collège, le cardinal de Valençay fit savoir

---

pour ses provisions ; mais ayant appris que il y en avoit dans le vaisseau, il en demanda l'estat pour le payer. J'offris de faire faire ceste despense par le Roy. Le capitaine mesme reffusoit l'argent. Il me dit qu'il demandoit que l'on le laissa en liberté, qu'il vouloit rendre l'argent au cappitaine auquel il fit payer neuf cens quarante livres a quoi montent lesdites provisions » (Arch. de la Marine, B-3 4, fol. 128).

à tous les français de Rome de se poster sur le passage de l'ambassadeur qui, averti qu'un attroupement inusité se formait, et dans la crainte de quelque coup de main, se fit accompagner d'une nombreuse escorte, d'Espagnols et de Napolitains. Quant au cardinal de Valençay, il monta en carrosse avec les cardinaux d'Este, Grimaldi et Theodoli, et fit conduire devant sa voiture son cheval de bataille. Le bruit se répandit alors bientôt qu'une émeute allait éclater. Se voyant environné par la foule qui allait augmentant toujours, les Espagnols tirèrent quelques coups de pistolet pour la disperser, quand, tout à coup, vole de bouche en bouche le nom du cardinal de Valençay. Les Espagnols craignant de voir apparaître le vieux soldat au détour d'une de ces vieilles rues de Rome comme en possède encore le Transtévère, se dispersèrent dans le plus grand désordre abandonnant l'ambassadeur qui, apeuré et tremblant, courut se réfugier dans l'église du Gesu. Quelques seigneurs espagnols parvinrent à lui persuader que tout était calmé et le reconduisirent à pied, le pistolet à la main, dans son hôtel [42]. Le cardinal de Valençay et ses collègues avaient assisté de leur carrosse à toute la scène, mais la victoire complète n'avait pas encore été obtenue. Avec sa fougue habituelle, il met Innocent X au courant de la situation. Le pape, soucieux de ménager le parti français, envoya quelques princes qui assurèrent les cardinaux de Valençay et d'Este qu'ils obtiendraient toute satisfaction. Effectivement, les envoyés du pape parvinrent à persuader l'ambassadeur espagnol que, pour obvier à toute querelle éventuelle, il avait intérêt à rendre visite au Protecteur de la France suivant l'usage établi. Il se rendit à ce conseil et eut la désagréable surprise d'entendre le peuple de Rome crier sur son passage : « Vive la France et Este ! »

Fatigué par ses anciennes blessures, usé par ses infirmités, le cardinal Achille de Valençay s'éteignit à Rome, le 22 juin 1646, à l'âge de cinquante-trois ans. Il fut inhumé dans l'église des Carmes de la Victoire dans un tombeau très simple, sans aucune épitaphe, comme il en avait manifesté le désir.

---

[42] *Il Mercurio di Vittorio Siri*, t. VII, p. 75 ; J. Bernier, *op. cit.*, page 543.

Nous aurions aimé à retrouver la mention d'un séjour d'Achille à Valençay [43] au cours de son existence mouvementée. mais tous les documents sont muets. Regrettons que le cardinal ne repose pas dans l'élégante petite cité berrichonne dont il reste une des gloires les plus originales sans doute, mais les plus authentiques.

P. Raoul o.f.m.cap.,
Archiviste de la Province de Paris.

---

(43) Un registre de baptêmes de 1610 possède la signature d'Achille qui avait alors dix-sept ans (Arch. Comm. de Valençay (Indre), GG.1, année 1610).

MÉLANGES

1. - LA MÉSALLIANCE DU MARQUIS DE RICHELIEU. (1652)

IL ne semble pas que le mariage du marquis de Richelieu, qui fit scandale, ait attiré l'attention des historiens modernes. Petit-fils d'une sœur du cardinal de Richelieu, il épousa le 6 novembre 1652 Jeanne-Baptiste de Beauvais, fille d'une femme de chambre de la reine mère. Sa tante, la duchesse d'Aiguillon, considérant cette union comme indigne de sa famille, écrit aussitôt au cardinal Mazarin la lettre suivante, non datée (1) :

Monsieur,

Je croi que vous serez aussi estonné que j'ai esté d'une choze qui est arrivée, que je n'ai pas la force de pouvoir dire. Vostre Eminence l'apprendra par le bruit commun, & j'espere de sa bonté qu'elle ne plaindra pas seulem[t] le malheur de la Maison de Monsieur le cardinal, mais qu'elle emploiera son authorité aupres de la Reyne pour obtenir que leurs Majestez ne protegent pas & condamnent un procedé aussi injuste & aussi extraordinaire que celui là. Mon neveu connoist sa faute, & il s'en est allé afin que, par un long voiage, il en puisse faire perdre le souvenir. Enfin, Monsieur, il n'est pas juste qu'une femme de chambre de la Reyne ait surpris la facilité d'un enfant (1*), dans une choze qu'elle ne devoit pas ozer pretendre, & je croi que V. E. a trop d'affection pour la Maison de Monsieur le cardinal pour le souffrir & pour ne nous accorder pas sa protection en ceste affaire, où il y a tant de nullitez & de faucetez, qu'elle paroist sans nulle difficulté ; mais il est important que tout le monde sçache la part que V. E. y prend & qu'elle ne souffre pas des entreprises aussi insolentes que celle ci sans chastim[t].

---

(1) Arch. des Aff. étr.: F[ce] 885 (374).

(1*) Il a vingt ans depuis quelques jours.

J'oze donc vous demander la grace de nous faire connoistre l'affection que nous devons attendre de V. E. & que j'oze encore esperer par la qualllité,

Monsieur,

de Vre tres humble & tres obeissante servante,

LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

Quelques jours après, le 14 novembre, le même Mazarin reçoit de la mère de la mariée la lettre suivante, qui lui fait entendre l'opinion adverse (2) :

V. E., ouvrant la presente, veoit la laicttre de la plus afligée & deplorable creature qui soict au monde. En l'estat ou je suis, il mest imposible de luy pouvoir dire le detail de nostre mal heur. Ellas il ne l'aprandra que trop par notre adverse partie, laquelle je say n'avoir rien oublié pour luy en faire savoir plus de faux que de vray ; mais j'espere en 22, la quel a seu la conduite de 42 depuis le comancement de toute listoire & qui a mesme defandu à 42 dan rien faire savoir à 46 : set apresent, mon tres cher Mestre, tout ce dont je vous puis dire, estant dans le dernier des desespoirs & conjurant V. E. de ne me point condamner ny le fils de 42 sans nous ouir & de suspandre entierement son jugement jusques à ce que je luy aye dit qui a tort ou rayson. Apres sella, je subiré avec le fils de 42 tout ce que 26 ordonnera & comandera, asurant 46 que nulle creature ne luy obeira jamais avec plus de pasion & de fidellité que nous ferons toute nostre vie, & que je luy feré toujours conestre que l'on a jamais dit plus vray que lorsque je luy asuré, comme je fais a present, que jusques au dernier soupir de nos viez nous serons eternellement dans nostre devoir inviolablement.

[ni formule finale ni signature.]

Le même jour (14 novembre), la duchesse d'Aiguillon insiste :

Monsieur,

Comme je n'ai point de responce de deux lettres que j'ai eu lhonneur d'escrire à Vostre Eminence sur le cruel malheur qui est arrivé à mon neveu, j'oze encore la supplier tres humblem[t] de nous

(2) id. (382). Mme de Beauvais, dans cette lettre et dans celles qui vont suivre, prend des précautions exagérées pour se garantir des indiscrétions : d'abord elle remplace par des nombres les noms des personnes en cause : 42 désigne elle-même, 46 Mazarin, 22 la reine, 14 et 26 peut-être aussi Mazarin, 72 m'est inconnu ; en outre elle change les sexes : le *fils* de 42 signifie « ma fille », M. Desguillon signifie *Madame* d'Aiguillon.

vouloir donner des tesmoignages de sa protection, dans ceste miserable affaire, qui sera la ruine entiere de la Maison de feu Monsieur le Cardinal si V. E. ne se declare pour l'empescher, car ceste femme qui a surpris un enfant par ses artiffices est dans une telle puissance, qu'elle essaie de revolter toute la cour & mesme le parlem[t] contre nous par la consideration de sa faveur, en promettant aux uns & intimidant les autres, se faizant fort absolluem[t] de la protection de leurs Ma[tés] & insinuant qu'elle ne la point fait sans leur permission, ce que je ne croi pas neantmoins, la Reyne estant trop bonne & aiant asseuré le contraire ; mais tousjours cela est d'un grand poids, quoi que toutes les loix du Royaume & la justice soit pour nous.

Monsieur le cardinal de Lion, Monsieur le Mareschal de la Melleraie & tous les proches de feu Monsieur le Cardinal sont touchez au dernier point de ceste honteuse affaire & attendent, avec toute la france, le chastim[t] que V. E. sçaura bien faire, de l'insolence d'une femme de chambre dont la vie est abominable ; J'i ai une confiance entiere, apres tant d'asseurances qu'elle m'a donnée que la Memoire de Monsieur le cardinal lui estoit aussi pretieuze qu'à moi, & parce q[lle] connoist bien de q[lle] importance est une telle entreprize, & à cauze que je suis, avec tout le respect que je dois,

Monsieur,

V[re] tres humble & tres obeissante servante,

De Paris, ce 14[e] de novemb. 1652.

LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

Mazarin reçoit ensuite *deux* nouvelles lettres de M[me] de Beauvais (16 et 22 novembre) (2*) :

De Paris, ce 16[e] novembre 1652.

Ayant apris que la laicttre que je me suis donné l'honeur décrire à 46 il y a deux ou trois jour n'est pas encore partie, je fais un duplicata, crinte quelle ne soit demeuree non de paresse ny de negligence mes de n'avoir pas en elle une entiere confiance. Ouy, je l'ay, monseigneur, sy parfaictte que je ne fais auqun doute que, lors que vous saurés comme tout set pacé, vous donnerés l'absolution parfaictte à 42 & à son fils ; ils savet qu'ils ont de tres puisans ennemis, mes la confiance que ils prenet en 22, qui a tout seu & qui en fera charitablement le raport à 46, les consolle entierement. Tout ce que nous demandons donc à 46, mon fils & moy, set la suspansion de son jugement dans une afaire la plus sincere & saintement faictte qu'il y en aye jamais eue au monde & laquelle, devant Dieu & les hommes, ne se peut en facon du monde denoncer ; il ny a que Dieu, par la mort de lun ou de l'autre, qui le puise, ou il fault estre payen & violler les lois toutes ensambles.

(2*) Arch. des Aff. étr.: F[ce] 885 (382, 384).

Et quoy que nous ayons le malheur que lon le tienne prisonnier & que lon luy face & dire & ecrire tout ce que la colere d'une tante, dans un rencontre pareille a seluy la, peut faire, nous sommes, mon fils (3) & moy, sy aseuree de la fermeté de ce mal heureux amy, bien que nous ne pouvons douter sans luy faire un tort qui le lobligeroit à nous manquer, au moins devant les hommes, car pour devant Dieu il ne le peut plus. Mes set une chose imposible, d'antreprandre dan dire le detail à 46. Il me faut reserver à son arivé, ou je suis asuré quelle ne nous condannera en nulle maniere. Venés donc promptement, mon cher Mestre : Il est dans des impasiences continuelles ; en fin elle est dans lestat ou vous la devés souheter & ou je suis ravie de la voir & ou, sy ce nestoict une impertinance, je prandrois la liberté de vous asurer que rien au monde ne la peut changer de set estat ; croyes mais croyes le bien quan' tout ce qui est au monde nulle creature nan a plus de joye que 42 & son fils, & qu'ils mouront a vous a tout jamais ; mes croyez le bien, mon cher mestre.

[Pas de signature.]

Et six jours après Id. (384) :

Ce 22 novembre 1652.

Sy je croiois le bruict que mes ennemis font courir, je me deverois desesperer. Mes, me devant plus aretter aux asurance que je me donne sur le subiect de 26, iatans tout bon ceuxses (4). Non, mon Seigneur, ny ma chere fille ny moy navons point esté aveugles pour ne pas conestre, aussy bien que tout le genre humain, la disproportion qu'il y avoict au bien & à la calité. Mais apres tout, Monseigneur, qui atil à dire à ma fille ? Elle est fort bien demoiselle (5), & il nous sera advantageux que lon face perquisition qui a esté son ayeul & bisaieulle. Asteure ce na esté nullement une surprise, car, outre que toute la court estoict asés eclaree pour avoir heu conoisance de la fermeté de Mr le Mq de Richelieu & que sestoict une choze qui me donnoit une afliction incroyable, set que moy, par trois fois, j'ay faict avertir M la duchese Deguillon ; elle en convient, monseigneur. En fin (le direije à 46 ?) je luy proteste que la seulle chose qui my a faict consantir a esté veritablement Cella. Je prans la liberté de vous dire entre nous qu'ayant sceu ma fille prise & atachee dafaicttion & que de toute autre personne dont on luy parlloit elle estoict dans le dernier des desespoirs,

---

(3) Ma fille.

(4) Succès (!).

(5) C'est-à-dire fille d'un seigneur : son père, Pierre DE BEAUVAIS, est seigneur de Gentilly.

j'avoue à 14 que, non obstant ce que j'envisagois de M Desguillon, cella ma faict paser outre, & de plus estant fort asuree que sy je ny avois point consanty que il mavoit dit quil le lenleveret & a son pere aussy. Que pouvois je donc que faire, Monseigneur ? Faites moy la grace de metre un peu la main sur vostre consiance & voir sy un mariage faict en fasse deglise, avec consentement des 2 parties & toutes les seremonies fort bien observé, sy pour manquer de bien lon le peut rompre. Que lon lise le consil de Trante, j'ay gaigné ma cause, car en fin toutes les loix divines sont pour nous ; faut il que les humaines lamporte ? les docteurs de Saurbonne ose les epaulles devant M. deguillon. Tous les gens de bien & dhoneur sont pour nous ; il ny a que les mechants & les envieux. A ! Monseigneur, seret il dit que vous nous abandonnasiés ? Je say que la memoire de feu Monsieur le cardinal de Richelieu vous doit estre considerable ; mais dautre cauté ma fille, prise dans la chambre de la Rayne, qui a eu l'honeur dy estre nee, & sa mere, ayeulle & bisayeulle, cella ne regente til pas absolument leurs Majestés ? Quoy ! abuzer de 3 sacrements à la fois apres avoir comis, en la personne de leurs Mtés, sette faute ! Ouy, Monseigneur, avoir tous 2 faict une confesion generalle, comunié ensamble, fiancé entre onze & douze un dimanche à St Hustache les (6)
& à sa paroisse, couché ensamble dans une des maisons du Roy le palais Royal ! Quoy - apres cella 46 ne trouvera pas que directement la Reyne est furieusement ofancé dans cette afaire ! Le Roy, tout jeune quil est (7), je souheterois que 46 vit de quelle facon il en parle. Mais enfin, Monseigneur, que peut on dire de ma fille ? quelle nest pas belle ? il la trouvoit à sa fantesie & luy trouvera, jen suis sertaine, toute sa vie. Quelle nest pas de grande calité ? elle est demoiselle. Pour l'honeur, je ne crois pas que lon y pance : elle nan pouvoit, en toute sa vie, trouver une qui en ait plus quelle. Qu'a telle donc ? set parce quelle na pas... & quoy ? un milion ou 2 pour satisfaire à lâvarice de sette tante. A ! Monseigneur, encore une fois, la main sur la consiance, & croyés, ouy de la part de Dieu, que mal heur arivera a celle qui travaillera a la rupture de ce mariage, faict & parfaict, & que ce que Dieu a conjoint nule homme ny doit ny peut toucher.

Après cela, je dois tout esperer sur les parolles & asurance de p & ensuite, sy iose apres dire, Mr Ondedeyé m'asure tous les jours de la bonté que vous aurés pour moy ; il me dit quil sera caution. Asteure je coniure 46 de vous resouvenir que tant de fois vous aves promis à sette pauvre miserable & afligee marquise de Richelieux que vous la maririés, que vous en pranderiés soin, que vous luy feriés donner par leurs Majestés ; & aujourduy,

---

(6) Ici, quelques mots illisibles.
(7) Il a eu 14 ans le 5 septembre.

mon cher Maistre, elle ne vous demande l'execution de toutes ses parolles & promesse qu'à n'ettre point contre elle. A ! Monseigneur, sy elle avoit l'honeur de vous voir, il seret imposible que vous ne fusiés touché, & elle se promet que Dieu luy fera cette grasse & nous fet honeur de nous donner audiance auparavant qu a nos partie. Voyés, mon cher Maistre, quel partie il y a aprandre. Dieu & les gens de bien & dhoneur sostienent nostre cause, & les avars & embitieux & envieux sont contre nous. Nous ne devons donc point metre en doute lapuy de Monsieur le Cardinal. A vos pieds, la pauvre femme & sa mere vous en reconjurent & vous les embrasse milles fois ; soufrés le : Dieu le veut.

[ni formule finale ni signature.]

La veille (21 novembre), Mazarin avait reçu de son agent Bartet, sur cette grande affaire, une lettre très fine et fort spirituelle dont voici les passages essentiels (8) :

Le monde a esté de tout temps bigarré ; l'affaire de Mad^e de Beauvais nous a fait voir qu'il l'est encor aujourdhui. Je ne vous en dis rien que cella, parce que je vous garde cette histoire dun bout à l'autre, et je m'asseure que vous madvouerés que j'ay au moins la memoire bonne.

Vous y verrés la legereté dun cavalier et quelque chose de plus, puisque laction est delle mesme sale et vilaine. Mais vous y verrés la vanité de la gloire dune mere confondue, vous remarquerés le mesconte dune ambition ridicule et vous rirés un peu du faux bon de la sagesse preoccupée.

Je vous prieray de noter (comme lon dit) la vanité de la modestie de la fille ; vous reconnoistrés cette fausse vertu mortifiée jusques au bout, et son petit filet de gloire, que la secheresse de son esprit empeschoit de briller, abbatue et renversee.

Nous passerons apres, si vous le treuvés bon, sur les plaisirs nuptiaux de la dame et du cavalier ; je vous chanteray le te deum de la première journée, que la cour chanta pour celebrer la feste et honorer le triomphe de la mere et de la fille ; mais nous le finirons par les honneurs funebres du lendemain, qui fut le jour du dedit, et vous verrés la fin de la joye et le commencement de la douleur. dans les regles de vingt et quattre heures,

Apres cella, je vous diray le miracle de la Reyne : S. M. ressuscitera le parti mort, en une apres disnée de cercle où elle reconnoist Mad^e la Marquise de Richelieu ; vous verrés officier toutes les femmes de chambre de S. M. à lhonneur de la premiere ; elle reprendra cœur dans cette assamblée soubs la protection Royale : la princesse favorite que vous nous avés laissée tient ses grands jours pour les interests des deux malheureuses. S. A. se déclare contre

(8) Arch. des Aff. étr.: F^ce 886 (35).

Madᵉ Daiguillon, oblige la Reyne a prendre hautement le parti des gents du logis. On ne voit qu'intrigue sur intrigue, conference sur conference; on s'assamble touts les jours dans le lieu que le commandeur apeloit autrefois le sancta sanctorum. Mr de Montaigu y est apelé, pour y beatifier les resolutions quon y prendra, et dans ce mestier la, la princesse favorite, qui nous faict tant de biens et tant de maux, alonge la chaisne que vous lui avés laissée, elle s'emancipe dans le sanctuaire, elle manie l'autel de trop pres, elle va plus loing que les intentions du fondateur: elle ne se contente pas de voir, elle veut toucher et enfoncer sa main; et les seraphins, qui n'habitoient jamais que dans le ciel, deviennent touts les jours des creatures materieles et terrestres; et si les eaux de la mer ne les purifient bientost, les mains dont je vous parle les saliront a la longue et les gasteront enfin par lhabitude.

Je ne doute point que la confiance avec laquelle j'ay lhonneur de vous escrire a mon ordinaire ne treuve en V. E. toute la fidelité que je merite, et qu'elle ne brusle ma lettre quand elle l'aura leue.

Le ministre Abel Servient croit alors devoir, le 25 novembre, renseigner lui aussi Mazarin sur ce mariage et sur la position exacte des partis en présence (9) :

S. E. aura desja sceu le mariage de madˡˡᵉ de Beauvais avec M. le marquis de Richelieu et le desadveu que celluy cy faict de la consommation, contre les asseurances que la fille donne du contraire. La Reyne n'en a rien sceu et l'a faict dire à Madame Desguillon, au desplaisir delaquelle Sa Maᵗᵉ a tesmoigné dabord de compatir. Mais, depuis que M. de Richelieu a desavoué le mariage, Sa Maᵗᵉ a esté offencée de son procedé et n'a pû souffrir sans ressentiment qu'il ayt voulu abuser une fille qui a eu lhonneur d'estre eslevée pres d'elle et qui a encor celuy de la servir. Chacun blasme la legereté du marquis, d'avoir espousé une fille qu'il repudie le lendemain, et d'avoir choisy le palais Royal pour le lieu où il vouloit exercer sa tromperie. Ceux qui n'ayment point madame de Beauvais et qui, par envie ou autrement, l'avoient blasmee le premier jour, la plaignent maintenant et parlent en sa faveur, ce qui a aydé à porter la Reyne dans les sentimens qu'elle a sur cette affaire. M. le Prince Thomas, M. le marᵃˡ du Plessis et moy avons aujourdhuy treuvé les mouvemens de sa Maᵗᵉ sy justes, que nous avons esté d'advis qu'elle s'en expliquast à madame d'Esguillon et qu'elle envoyast sçavoir, par M. l'Evesque de Glandeves accompagné d'un exempt, les veritables sentimens du marquis de Richelieu, que la tante retient prisonnier à Ruel (10) avec intention de l'envoyer à Rome dans un jour ou deux. En attendant que

(9) Arch. des Aff. étr.: Fᶜᵉ 886 (68).

(10) Rueil.

S. E. en fasse la derniere decision, nous avons tous estimé icy que lhonneur ny la biensceance ne permettoient pas de dissimuler une injure faicte à une fille du palais Royal...

Le 1er décembre, l'inlassable Mme de Beauvais étourdit Mazarin par une interminable lettre de bavardage, dont voici seulement le début (11) :

Mr le Telier a fort publié icy que 46 estoist fort mal satisfaict de 42 sur le peu de soin qu'elle avoit pris à luy faire savoir lafaire de son fils (12). Mes j'espere que 72 aura quelleque Relache lors que 26 sera de Retour aprenant par 22 sa conduite. Il est vray que le mariage a esté faict le 12e novembre et que je n'ay ecrit que le 14 ; mais il me justifira de tous ses procedés : au moins elle me le faict esperer. A ! Monseigneur, quand vous saurés comme la chose est passé, j'espere de vostre justice quelle sera entierem' pour 42 et son mal heureux fils (12). En fin, mon cher Maistre, lon luy a ravy son marry, lon luy veult oter ce que Dieu luy a donné ; mes il est juste : il le luy randra, et jamais il nan ora une autre, au moins sy ce mesme Dieu luy conserve la vie et an est toute la devotion. Quoy ! parse que cette pauvre creature na pas 4 milions pour asouvir une avarice, son mariage nest pas (le direije, ce quelle dit, sette tante ?) il net donc pas consommé ? Et mes, monseigneur, il y a til du vray samblable en set affaire ? Sy nous a obeligés à dire detranges chose, est il a croire qun garson de vingt et un an, amoureux de puis 18 mois dune fille de 15, soit avec elle 7 heures dans un lit, seuls dans une chambre, apres estre bien et parfaitem' mariés dans toutes les formes les plus exattes, cella ce peut il donc croyre qu'il ny est point eu de consomation ? A ! Monseigneur, nous avons tous chacun... (13).

Le 5 décembre, Mazarin, dans une lettre au ministre Chavigny, fait enfin connaître son opinion sur cette affaire :

...J'estois trop obligé à feu M. le Cardinal de Richelieu et sa memoire m'est trop chere, po' ne voir pas avec desplaisir la conduicte que tiennent ses nepveux, et qu'ils s'estoient si mal formez sur un si beau modelle. Mais cela n'empesche pas que je n'entre tout à fait dans les sentimens que la Reyne a tesmoignez sur le procedé du marquis de Richelieu, qui est tout à fait indigne d'un homme qui porte ce nom...

---

(11) Id. (118).

(12) Sa fille.

(13) Et cela continue, sans aucune idée nouvelle, sur un espace encore *quatre fois* plus long que ce que je viens de reproduire de cette lettre !

Et l'année se termine par deux nouvelles interventions de la terrible femme de chambre : le 13 décembre elle fait remarquer à Mazarin que c'est la septième lettre qu'elle lui écrit, et s'étonne de n'avoir reçu qu'une seule réponse ; puis le 24 décembre :

...je me soumets volontiers à manger, le reste de mes jours, du pain de son, avé 8 enfans qui me restet, et de laller demander a la porte de l'eglise, plus tost que de perir dans sette afaire sy, où il y va de lhoneur, qui est la chose du monde qui m'est la plus presieuse. Les cent milles ecus qu'elle faict ofrir ne font que nous ofancer, et des millions entasés ne seront jamais capable non seulement de nous faire faire une lacheté, mais mesme dan avoir la pancee...

Mais la reine mère impose le respect de ce mariage parfaitement régulier ; elle assoupit bientôt le différend entre les deux familles, et les jeunes époux vécurent désormais en paix, dans un amour mutuel.

Le marquis de Richelieu, devenu lieutenant général des armées, gouverneur du Havre et capitaine des châteaux royaux de Saint-Germain et de Versailles, mourut au bout de neuf ans et demi de mariage, le 11 avril 1662, à l'âge de trente ans ; et sa femme un an après lui, le 30 avril 1663, dans sa vingt-septième année.

Maurice CAUCHIE.

2. - UN BEAU PORTRAIT DE LA REINE CHRISTINE.

En faisant, aux archives anciennes du ministère des affaires étrangères, sur un sujet intéressant les relations diplomatiques entre France et Suède au milieu du XVII[e] siècle, des recherches dans la correspondance diplomatique de cette époque, M. Maurice CAUCHIE a eu la bonne surprise d'y découvrir une copie ancienne d'une lettre du duc de Guise [1] qui accompagnait la fameuse reine Christine se rendant à la cour de France au début de 1654. En voici le texte complet, qui n'indique pas le destinataire [2] :

---

[1] Henri DE LORRAINE (1614-1664), si célèbre par ses innombrables amourettes (voy. Tallemant des Réaux).

[2] Arch. des Aff. étr.: Suède 20 (f° 125).

Je veux, dans le temps que je m'ennuie cruellement, penser à vous divertir en vous envoyant le pourtraict de la Reine que j'accompaigne. Elle est grande comme Madame de Cominge, la taille plus fournie et la croupe plus large, les bras beaux, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme, une espaule haute, dont elle cache si bien le deffaut par la bizarrerie de son habit, sa desmarche et ses actions, que l'on en pourroit faire des gageures ; le visage est grand sans estre defectueux ; tous les traicts sont de mesme et fort marqués, le nez aquilin, la bouche assés grande mais pas desagreable, les dentz passables, les yeux fort beaux et pleins de feu, le teint, nonobstant quelques marques de petite verole, assés vif et assés beau, le tour du visage assés raisonnable et accompaigné d'une coiffure fort bizarre : c'est une perruque d'homme fort grosse et fort relevée sur le front, fort espaisse sur les costés, qui en bas a des petites pointes fort claires ; le dessus de la teste est d'un tissu de cheveux, et le derriere a quelque chose de la coiffeure d'une femme; quelque fois elle porte un chappeau. Son corps de juppe, lassé par le derriere de biais, est quasi fait comme nos pourpointz. Sa chemise sort tout autour au dessus de sa juppe, qu'elle porte assés mal attachée et pas fort droicte. Elle est tousjours fort poudrée, avec force pommade, et ne met quasi jamais de gans. Elle est chaussée comme un homme, dont elle a le ton de voix et quasi toutes les actions. Elle affecte de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvoit avoir son Pere, le grand Gustave. Elle est fort civille et fort caressante, parle huit sortes de langues, et principalement la françoise comme si elle estoit née dans Paris. Elle sçait plus que nostre Accademie joincte à la Sorbonne, et se connoist admirablement bien en peinture, comme en toutes les autres choses, sçait mieux les intrigues de la cour que moy. Enfin c'est une personne tout à fait extraordinaire. Je l'accompagneray à la Cour, par le chemin de Paris où vous pourrez en juger vous mesme.

Je croy n'avoir rien oublié à sa peinture, hormis qu'elle porte quelque fois une espée avec un coulet de buffle, que sa perruque est noire, et qu'elle n'a sur la gorge qu'une escharpe de mesme.

3. - LES LETTRES DE NEUTRALITÉ DE LA VILLE DE LA FERTÉ-MILON (1594).

Après l'abjuration de Henri IV, trois forteresses situées au nord-est de Paris refusèrent de se rendre : Laon, Pierrefonds et La Ferté-Milon. Au début de 1594, le monarque se mit en devoir de les ramener à l'obéissance et commença par assiéger La Ferté-Milon en se faisant, semble-t-il quelques illusions sur la difficulté de la tâche entreprise, puisqu'il parle de « prendr(e) la ville et, après le chasteau, sans tirer aulcun coup de canon » [1]. De fait, il prit assez facilement la ville, y logea une partie de son armée, mais dut abandonner le fort, qui résista victorieusement aux assauts commandés par l'amiral de Biron [2]. Dès le 4 février les troupes cantonnées dans la ville en furent chassées et la nouvelle annoncée le 6 à Paris par la Ligue. Henri IV fait alors couper les routes de Pierrefonds et La Ferté par le duc de Nevers, et met le siège devant Laon (fin mai). Cette dernière ville capitule le 22 juillet, elle est remise entre les mains du souverain le 2 août de la même année. Les troupes royales sont immédiatement envoyées vers Pierrefonds, dont le lieutenant pour la Ligue, Saint-Chamans négocie une capitulation : il cède cette place et la ville de Château-Thierry contre le droit de se retirer à La Ferté-Milon avec ses troupes. Ce traité est ratifié par le monarque, encore au camp de Laon, le 3 août.

L'intention du Prince toutefois n'était pas de laisser Saint-Chamans, plus condottiere qu'homme de guerre, s'établir en féodal à La Ferté-Milon. Il tente d'abord d'utiliser le ressentiment personnel éprouvé par le duc de Biron, fils de l'Amiral, dont le frère a été enlevé sous les murs de Paris par les hommes de Saint-Chamans. La passion n'éclaira point Biron (le même sera décapité en 1602 par ordre du même souverain) ; Henri dut venir en personne et ne put qu'il

---

(1) Lettre à M. d'Humières, lieutenant général au Gouvernement de Picardie, le 6 janvier 1594, in *Lettres de Henri IV*, Paris, 1849, t. IV, p. 85.

(2) Lettre au duc de Nevers, le 28 janvier 1594, *ibid.*, t. IX, p. 390.

n'admirât la tactique de Saint-Chamans. Une négociation conduite de pair avec les combats amena un accord ; Saint-Chamans transigea, céda la place contre argent sonnant le 26 août et le fort fut remis le 14 septembre [3].

Les décisions d'ordre administratif ne se font pas attendre; le 10 octobre, commission ordonnant la destruction des tours subsistantes ; le 26, ordres de la généralité de Paris pour l'exécution de cette résolution. Du 7 novembre au 25 décembre, le château fut mis hors d'état. Auparavant, le roi avait envoyé aux habitants quelque peu surpris de cette succession de mesures les concernant, les lettres de neutralité que nous publions aujourd'hui [4].

Cette pratique ne semble pas avoir été unique : Carlier dans son histoire du Duché de Valois cite *in extenso* celles qui ont été attribuées à la Ville de Crépy en 1592, ce qui le dispense de citer autre chose que la teneur de celles-ci, assez inexactement, puisqu'il déclare qu'elles accordent aux habitants :

« Toute liberté pour commercer, aller et venir, cultiver leurs terres en paix comme en guerre sans qu'ils puissent être troublés, non seulement dans la banlieue, mais aussi dans toute l'étendue de la juridiction du Grenier à sel, à la condition d'une exacte neutralité et d'un refus de secours aux ennemis de l'Etat » [5].

M. Lecomte, dans son *Histoire de la Ville de La Ferté-Milon,* cite le texte précédent sans exactitude et donne pour date : « le 4 novembre 1594, la cinquième (*sic*) année de son règne » [6].

Le texte se présente sous forme d'un parchemin de 54 × 35 cm et comporte trente et une lignes de 47 cm chacune

---

(3) Médéric LECOMTE, *Histoire de la Ville de La Ferté-Milon,* La Ferté-Milon, 1866, p. 76 à 83.

(4) Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. le Docteur Ph. Grill, Maire de La Ferté-Milon, qui a bien voulu nous communiquer et mettre à notre disposition pour étude la pièce authentique dont nous présentons ici le texte.

(5) CARLIER, *Histoire du Duché de Valois,* t. II, livre VII, p. 686.

(6) M. LECOMTE, *op. cit.,* p. 83.

d'écriture manuscrite, coupé au ras du contreseing de Potier. Le repli avec sceau et ruban a disparu.

On n'oubliera pas que le Grenier à sel, au ressort duquel ces lettres de neutralité s'étendent, est dès cette époque tenu par les ancêtres du poète Jean Racine.

Jean Dubu.

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre Atous noz Lieutenans generaulx Gouuerneurs de nos prouinces Mar[ech]aulx de france Baillifz Sen[ech] aux Preuostz Juges ou leurs Lieutenans Gouuerneurs Maires Consulz et Escheuins de noz Villes Capp[itai]nes Chefs et conducteurs de gens de guerre tant de cheual que de pied de quelque langue et na[ti]on quilz soient gardes de noz portz et passagers et au[tr]es nos officiers et subiectz quil appartiendra salut, Considerant combien de ruines desordres et degastz oppressions et Incommoditez ont cy deuant apporté tant à n[ot]re seruice qu'à tous noz subiectz des enuirons de noz Ville et Ch[aste]au dela ferté mylon les gens de guerre qui y estoien establiz par noz ennemys Apres quil a pleü a dieu nous f[air]e la grace dauoir remis lesd[it]z Ville et Ch[aste]au en n[ot]re obeissance Nous auons estimé ne pouuoir mieulx pourueoir au soulagement de n[ot]re pauure peuple et quant et quand nous descharger d'une tresgrande despence que nous apporteroit lentreteneman d'une garnison esd[it]z lieux que de ruiner et desmanteler ce qui peult y estre de fortiffica[ti]on et deffence et la rendre Innutille a tous ceulx qui s'y vouldroient retirer Ce que nous auons ordonné estre promptement executé. Et ce pendant desirant oster tout subiect occa[si]on et moien a noz ennemys de s'en emparer comme la commodité du lieu pour Incommoder et courir sus aux habitans des Villes circonuoisines et en la grande estendue du pays des enuirons les y Incite. Nous auons pour ces causes Et a la treshumble supplica[ti]on et req[ue]te qui nous en a este faicte par plusieurs Seigneurs Gentilzhommes et les habitans particullierement de n[ot]red[it]e ville mis comme par ces p[rese]ntes de n[ot]re grace sp[e]c[i]alle plaine puissance et auct[orit] royal

nous mettons lad[it]e Ville et Chasteau en neutrallité Ensemble les lieux maisons Cha[stea]ux terres bourgs et Villages circonuoisins estant en lestendue et ressort du Grenier a sel estably au[di]ct lieu. Comme aussi les S[eigneu]rs Gentilzhommes Maire et Escheuins officiers manans et habitans diceulx de quelque estat qualité et condi[ti]on quilz soient Voulant qu'eulx leurs fermiers familles seruiteurs et seruantes y puissent resider en liberté et seureté Et jouissent doresnauant de leffect et beneffice de la[di]te nutrallité Auec plaine et entiere liberté et asseurance de pouuoir labourer ou f[air]e labourer cultiuer et ensemencer leurs terres et heritages Et diceulx recuillir prendre et percepuoir les fruictz grains et reuenus qui en prouiennent, diceulx resserves faire mener et conduire soit par eau ou par terre en telle ville maison ou village que bon leur semblera. Ayant agreable po[u]r leur plus grande commodité quilz et ch[ac]un deulx puissent aller venir sesiourner et retourner passer et repasser par telz lieux et villes de n[ot]re royaume que leurs aff[air]es le requeront En Icelles mener vendre et traffiquer sans amende et rapporter soit par eau et par terre toutes sortes de denrées et marchandises En payant les droictz et debuoirs po[u]r ce deubz es lieux et endroictz a cest effect par nous establiz. Sans quil soit attenté parvoye dhostilité ne au[t]re en quelque sorte facon et maniere que ce soit sur aucun deulx ou au[tr]es choses qui leur appartiennent. Ayant le tout prins et mis Comme de n[ot]re mesme grace et puissance nous le prenons et mettons en n[ot]re protection et sauuegarde sp[e]c[i]al le. Et daultant que nous ne sommes seulement desireulx de pourueoir par ce moien au repos et soulagement de nosd[it]s subiectz. Mais aussi den veoir les effectz Affin que n[ot]re p[rese]nte grace ne leur soit Infructueuse Nous ordonnons et commandons tresexpressement Au preuost de noz chers et bien amez Cousins les Mar[ech]aux de france estably en n[ot]re ville de Soissons (7) de p[rese]nt reffugie dicelle de se transporter en celle dela ferté Auec tous les archers qui sont soubz sa charge ou au deffault dIceulx y en commettra doffice

(7) Le nom a été ajouté avec une encre qui a jauni et qui est devenue illisible.

qui seront paiiz des gaiges des absents po[u]r vacquer a lex[e]cusion dela[di]cte charge tant en lestendue dicelle que du ressort du grenier et Jurisd[ict]ion de n[ot]re d[ic]te Ville dela ferté milon. Et par ce moien f[air]e diligente perquisi[ti]on et recherche de tous Volleurs malfaicteurs et Vagabondz sans charge et adueu courant et tenant la Campagne ou aultrement foulant et oprimant nos[dic]ts subiectz Et principallement contreuenant a n[ot]re p[rese]nte grace et sauuegarde. Iceulx prendre et apprehender si f[air]e se peult pour estre contr eulx procedde par les Voyes accoustumees et permises po[u]r lestablissement desd[icte]s charges de quelque party quilz se disent, Et neantmoings faisant apparoir sur le champ de leur adueu les chefz ou aultres qui leur commandent deuement aduertiz respondant et baillant asseurance delentiere restitu[ti]on et repara[ti]on des tortz griefz et malversa[ti]ons par eulx commises dedans huict Jours apres leur prinse seront par luy remis en leurs mains po[u]r euiter aux fraiz et despences que les prisonniers et preuenuz pourroient f[air]e en noz prisons // Sinon leur sera couru sus et seront taillez en pieces comme perturbateurs du repos public En quelque lieu et part quilz soient rencontrez Le tout tant et si longuement que lesd[ict]s p[rese]ns troubles auront cours Et a la charge que le semblable sera suiuy executé gardé et obserué par noz ennemys Et quil ne sera par eulx ou aulcuns deulx Comme nous les asseurons quil ne sera par nous soubz quelque pretexte ou occasion que ce soit estably logé ne retiré aulcuns gens deguerre que led[ic]t preuost et lesd[ict]s archers soit pour tenir garnison ou aultrement Ne en lestendue desd[ict]s lieux faict la guerre d'une part ne daultre Soit entre gens de guerre lesd[ict]s gentilzhommes et habitans de quelque qualité quilz soient, faisant tresexpresses deffences atous noz serviteurs et subiectz et au[tr]es estant a n[ot]re seruice et soubz n[ot]re obeissance de contreuenir en facon que ce soit au contenu de cesd[ite]s p[rese]ntes Lesquelles nous vo[u]s mandons ordonnons et enjoignons tresexpressement ach[ac]un de Vous et de nosd[ict]s subiectz si comme a luy appartiendra faire garder suiure executer et obseruer exactement, faisant Jouir et User de la neutrallité et beneffice y contenuz Led[i]t preuost et au[tr]es nosd[it]s officiers Maire

Escheuins manans et habitans desd[icte]s Ville et estendue du ressort et grenier a sel plainement et paisiblement Sans en ce leur faire mettre ou donner ne souffrir leur estre faict mis ou donné aulcun arrest trouble destourbier (8) ou empeschement au contra[ir]e Lequel si faict mis ou donné estoit le ferez Incontinent et sans delay remettre au premier estat et deu. Assistant et favorisant en tout ce quil vous sera possible led[i]t preuost po[u]r lexecu[ti]on de sa charge es lieux et endroictz ainsi que dict est par nous ordonnez. Voulant acest effect et affin que personne ne pretende cause dignorance de ceste n[ot]re Volonté cesd[ite]s p[rese]ntes estre leues et publiées par tous les lieux et endroictz y contenuz aux Jours et lieux accoustumez Et qu'a la coppie dicelles deuement colla[ti]onnee foy soit adjoustee comme aup[rese]nt original. Car tel est n[ot]re plaisir, Donné à St Germain en laye Le quatriesme Jour de Nouembre Lan de grace Mil cinq cent quatre vingtz quatorze et de n[ot]re regne le Six[iè]me

Henry

f[aic]t Par Le Roy

Potier.

---

(8) Destourbier : empêchement, obstacle à la continuation d'un travail, d'une entreprise (Ce mot a été écarté par la première édition du Dictionnaire de l'Académie et recueilli par Furetière.

DISCOGRAPHIE

Le bilan est, cette année, fort maigre. La crise sévit et le disque « d'érudition » en a pâti plus que d'autres. Chopin connaît plus d'admirateurs que Rameau !

En plein XVIIIe, Rameau porte encore en lui les traditions du XVIIe : c'est, au siècle des lumières, un attardé du grand siècle, d'où le peu de cas que certains contemporains mêmes font de son message. Nous terminerons ce bilan en évoquant sa grande ombre. Nous commençons, en revanche, au derniers tiers du XVIe. Le *Psautier huguenot,* celui dont la traduction de Clément Marot a été continuée par Théodore de Bèze, a fait lever, sous la plume de quantité d'auteurs, des psaumes polyphoniques, dont l'action s'est fait sentir dans la musique religieuse — catholique notamment — dès la première moitié du XVIIe. D'où l'importance que prennent ces beaux textes musicaux de Philippe Jambe de Fer, Claude Goudimel, Signac, Richard Crassot, Paschal de l'Estocart, H. Sureau, Claude Le Jeune (restitués par Yolande Nivière et interprétés par la Maîtrise de l'Oratoire du Louvre, sous la direction d'Horace Hornung; Vogue, Contrepoint MC 20 160). Le Jeune meurt en 1600. Il tient en sa main la clé du XVIIe s.: musique instrumentale (fantaisies), musique vocale (chansons, messes, *Octonaire de la Vanité et Inconstance du Monde,* psaumes); il semble avoir prévu nombre de hardiesses sur quoi le langage musical va prendre racine au premier tiers du XVIIe. La polyphonie et l'austérité de ses psaumes, comme de ceux de ses précurseurs, ici présentés pour la première fois, rappellent que le XVIIe a vécu en partie, jusqu'à Signac (psaumes de 1630), Thomas Gobert, puis Robert, Delalande et Campra, de ces textes dont les paroles ont fait parfois l'objet de traductions en langue vulgaire (Godeau).

Le disque Erato LDE 3083 fournit tout naturellement la continuation du précédent. Il s'agit là d'un « Concert français pour violes de gambe », interprété par le quatuor de la Schola Cantorum de Bâle (Wenzinger). Cette cire vient rappeler avec opportunité des vérités trop oubliées, et ceux qui sont à la recherche de la « douce musique » du XVIIe s. auraient tort de ne pas lui prêter une oreille attentive. Il existe en effet, il co-existe deux types de musique pour cordes : l'une est destinée au plein air, au théâtre et aux concerts finalement donnés dans de vastes salles ; cette musique est confiée aux instruments « hauts », représentés par les violes à bras, c'est-à-dire les violons, puis les altos et violoncelles. L'autre est l'apanage des violes de gambe à cinq ou six cordes (accordées de manière différente) : c'est la musique intime, la musique des auditions privées, données en appartement ; ces instruments « bas » sont inimitables. Leurs chants poétiques, légèrement voilés, relèvent surtout de la forme *Fantaisie* ou *Ricercar* (Recherche) polyphonique, en plusieurs mouvements soudés les uns aux autres. Voici que ressuscitent, grâce à la belle phalange de Bâle, les fantaisies d'Eustache Du Caurroy (1549-1609), Claude Le Jeune (1528-1600), Etienne Moulinié (1600-1670), Louis Couperin (1626-1661), à quoi s'ajoute une suite de danses (la sarabande en rondeau s'en détache par son admirable plastique) de Marc-Antoine Charpentier (1634-1704).

De même qualité, le disque Archiv Produktion 14 100 APM : musique religieuse, cette fois, signée du surintendant de la musique du Roi, Lully (interprétée par les chœurs de Marcel Couraud). Deux grands motets s'opposent ici, dont l'un, le *Miserere,* fut, dès 1664, remarqué par le Roi et Madame de Sévigné ; l'autre, le *Dies irae,* parut dans l'édition de 1684. L'histoire ne dit pas si Lully a retouché après 1664 son *Miserere.* C'est probable. L'œuvre évoque une maîtrise dans l'art de traiter les voix, les deux chœurs et la symphonie, qui n'appartient qu'à un Lully mûri par la réflexion, le travail. Sa musique réunit la « manière » française au goût le plus fin des Italiens pour la vocalise, les subtilités chromatiques. La prose des morts est bâtie, en son début, sur le thème de plain chant : impressionnante citation, suivie de chœurs, de

soli en lesquels se mêlent, aux invocations pathétiques, des supplications orantes. Ces œuvres, comme celles des contemporains de Lully, Pierre Robert et Henry Du Mont, allaient engager pour un siècle la musique religieuse française, par le canal de la Chapelle Royale, sur un chemin où elle rencontrera l'oratorio et la cantate, formes à la naissance desquelles elle n'aura pas peu contribué.

A l'art vocal de Lully, répond l'art instrumental de Couperin. Il est représenté par une cire excellente (BAM LD 049) due à la compétence de Laurence Boulay, réalisatrice des œuvres. Deux sonates (*La Françoise, La Sultane*), Deux Concerts Royaux (le deuxième et le neuvième). Composées dans les dix dernières années du XVIIe s. et les dix premières du XVIIIe s., reprises pour certaines un peu plus tard et publiées en 1726, les sonates nous apportent l'écho de l'admiration que, fort jeune, Couperin a vouée à Lully et à Corelli. Des deux styles, il cherche la synthèse. Il y atteint encore, et de manière significative, dans ces « petits concerts de chambre » qu'il offrait à Louis XIV vieillissant, « presque tous les dimanches de l'année ». Musique simple et lumineuse, évocatrice des fêtes galantes, des rêveries dans les bosquets, aux bords du grand canal, et qui se situent dans l'ambiance de Watteau... A la polyphonie quintuple de *La Sultane* — dont aucun musicologue n'a décelé, jusqu'alors, l'origine du titre — répondent les vivacités d'écriture ou les langueurs des Concerts Royaux, notamment du *Ritratto dell'Amore* qui décrit, en musique, une manière de Carte du Tendre, avec « le charme, l'enjouement, les grâces, le je ne scay quoi, la douceur, l'*Et cœtera* »...

Si Couperin, à l'égal de Watteau, semble délaisser l'esprit du siècle qui l'a vu naître, et pressentir toutes les lumières du XVIIIe s., Rameau, musicien de Louis XV, défend avec autorité les traditions, l'esprit du style louisquatorzien. Nous n'en voulons pour preuve que ses *Six Concerts en sextuor* (BAM LD 046), qui groupent quelques danses, de nombreux portraits, des tableaux de genre et des paysages, coulés dans une forme châtiée, burinés dans une langue symphonique qui sait allier la rigueur de plume et la fantaisie de pensée.

Norbert DUFOURCQ.

Bibliographie 1957-1958

Nous tenons à reconnaître ici notre dette à l'égard de la Revue d'Histoire Littéraire, *de la* Revue de Littérature Comparée *et de la* Revue d'Histoire du Théâtre, *dont les articles bibliographiques nous ont apporté une aide inappréciable. Ce nous est également un agréable devoir de dire le fruit que nous avons retiré de la consultation des précieuses chroniques de la jeune revue italienne* Studi Francesi.

☆

LITTÉRATURE DU XVIIe SIÈCLE

I. - PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET COURANTS DIVERS

L'article publié par Erich Loos dans la *Deutsche Vierteljahrschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte* (Heft 3, 1958) : « Die französische Literatur des 17. Jahrhunderts. Ein Forschungsbericht (1937-1957) » constitue une assez bonne mise au point sur les tendances actuelles de la critique.

Parmi les plus récentes histoire littéraires du XVIIe siècle, citons la contribution de René BRAY à l'ouvrage collectif publié sous la direction d'Emile HENRIOT (*Neuf siècles de Littérature française,* Delagrave, 1958).

Enfin, la Notion de Classicisme a fait l'objet d'un numéro spécial de la *Revue Internationale de Philosophie* (1958, fasc. 1).

◆ *Influences diverses*

Noémi HEPP, « Les interprétations religieuses d'Homère au XVIIe siècle », *Revue des Sciences religieuses,* janvier 1957 (L'exégèse d'Homère au XVIIe siècle, et son double aspect. Homère et la religion naturelle ; Homère et le monde biblique).

H. BARDON, « Ovide et le Grand Roi », *Les Etudes classiques,* octobre 1957 (La fortune d'Ovide sous Louis XIV : traductions, imitations, pastiches, inspiration ovidienne dans la musique, la peinture et la tapisserie : « La métamorphose ovidienne répond, sous

Louis XIV, à un goût généralisé pour le déguisement et la fantaisie »).

B. MUNTEANO, « Des « constantes » en littérature. Principes et structures rhétoriques », *Revue de Littérature Comparée,* juillet-sept. 1957 [(Important article, mettant en évidence l'énorme diffusion de la Rhétorique jusqu'en plein romantisme ; Boileau et Pascal ont trouvé dans cette discipline les principes de leur art de plaire) ; « La survie littéraire des rhéteurs anciens », *Revue d'Histoire Littéraire,* avril-juin 1958 (Postérité française, dans ce domaine, de Platon, Aristote, Cicéron et Quintilien)].

Marcel FRANÇON, « La Renommée de Ronsard au XVIIe siècle », *French Review,* Déc. 1958, vol. XXXII n° 2 (D'après une étude systématique de la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies* de F. Lachèvre : Ronsard n'a pas été méprisé, mais seulement discuté au XVIIe siècle).

Raymond LEBÈGUE, C.-R. DE R.A. SAYCE, *The french biblical Epic in the Seventeenth Century,* Oxford Clarendon Press, 1955, *Revue de Littérature Comparée,* 1957 n° 1 [L'exhumation des épopées bibliques du XVIIe siècle présente un intérêt historique (rapport de cette littérature avec la situation religieuse et sociale de la France) et littéraire (problème complexe de l'adaptation du style et des thèmes bibliques : le respect du Livre Sacré interdit-il tout recours à Homère ou Virgile ? Quelles restrictions les bienséances imposent-elles dans l'utilisation de certains épisodes ?)].

♦ *Littérature et Histoire*

Félix R. FREUDMANN, *Memoirs of the Fronde. A literary study,* thèse Columbia University 1956, résumée dans les *Dissertations abstracts* n° 6 1957 (Les nombreux Mémoires qui voient le jour durant cette période de transitions, plus intéressants qu'il ne paraît du point de vue simplement littéraire, apportent un éclairage nouveau aux origines du classicisme de 1660).

Pierre BRACHIN, « Au siècle d'or » hollandais. Le « Cercle de Muiden » (1609-1647) et la culture française », *Archives des lettres modernes,* n° 4, juin-juillet 1957 (Une brillante influence française en Hollande dans la première moitié du siècle : présentation d'un salon d'esprit Louis XIII, avec le bailli Hooft, le poète Vondel et Huygens).

Joseph TUCKER, « The *Turkish Spy* and its french background », *Revue de Littérature Comparée,* 1958 n° 1 (La plupart des idées qui apparaîtront comme révolutionnaires en 1760 ou même 1780 ont été exprimées dès la fin du XVIIe siècle).

◆ *Thèmes et styles*

André LÉVÊQUE, « L'honnête homme » et « l'homme de bien » au XVIIe *siècle* », *Publ. of the Modern Lang. Ass.*, sept. 1957 ; Rémy Gilbert SAISSELIN, *L'évolution du concept de l'honnêteté de* 1660 *à* 1789, thèse Univ. of Wisconsin 1957, résumée dans les *Diss. Abstr.* n° 10 1957 (Deux études complémentaires : la première met en évidence, à la fin du siècle, la coexistence des conceptions mondaine et aristocratique d'une part, morale et bourgeoise de l'autre, de la notion ; la seconde décèle chez Fontenelle, Marivaux, Montesquieu, etc... une attitude en face de la vie qui est encore l'honnêteté classique, et montre que les Encyclopédistes se définiront justement par opposition à cet idéal).

Wolfgang E. THORMANN, « Again the « Je ne sais quoi »», *Modern Lang. Notes*, mai 1958 (Une influence mystérieuse et subtile, qui joue dans tous les domaines ; survivance de la notion au XVIIIe siècle : Etude de la pièce de Louis de Boissy intitulée *Le je ne sais quoi* (1731)).

Jean AUBA, « Préciosité et libertinage », *Ann. fac. Toulouse. Littér.* V. 1957 (Ils se prêtent, contre le mystère qu'affronte lucidement le classicisme, un mutuel appui : de Molière (Don Juan et Tartuffe) et La Fontaine à Baudelaire et Giraudoux).

Francis BAR, « Style burlesque et langue populaire » et Fr. DELOFFRE, « Burlesques et paysanneries. Etude sur l'introduction du patois parisien dans la littérature française du XVIIe siècle », *Cahiers de l'Ass. Intern. des Etudes Françaises*, n° 9, juin 1957 (Les œuvres burlesques, sans ressortir à un genre populaire, renseignent utilement sur la langue parlée du XVIIe siècle ; le patois de théâtre est très proche du patois de l'Ile-de-France).

◆ *Etudes sur le baroque*

— Plusieurs articles s'efforcent de définir la notion, sans parvenir toujours à des formules convaincantes : H. HATZFELD affirme l'unité de l'Europe baroque, issue de l'Europe maniériste (*Lettere Italiane*, janvier-mars 1957) ; Al. CIORANESCU explique le baroque à partir de la crise de la Renaissance et d'un retour offensif du platonisme : sentiment d'insécurité, relativisme, conflits de valeurs sont à la base de toute œuvre baroque, et expliquent la vogue des genres dramatiques au XVIIe siècle, (*El Barroco o el Descubrimiento del Drama*, Ténerife, La Laguna, Publ. de la Universidad 1957).

— On s'attachera davantage à quelques essais de mise au point à partir des récentes études consacrées au baroque : F. DEL BECCARO pose le problème essentiel (une catégorie historique ou une ten-

dance générale de l'esprit humain) et dresse une liste de récents ouvrages sur la question (*Les Langues néo-latines*, oct. 1957) ; G. SANTINELLO souligne les points de désaccord des historiens (catégorie de l'esprit ou goût d'une époque ; suite logique de la Renaissance ou vive opposition aux tendances renaissantes ; lien avec l'absolutisme ou avec l'idée de liberté ; distinction admise ou rejetée entre baroque et baroquisme), et s'efforce de les dépasser (l'accord tend à se faire pour rejeter la définition négative de B. CROCE, pour renoncer à tout rapprochement avec le romantisme, et pour voir dans le baroque un phénomène historique issu de la Renaissance et en rapport avec la Contre-Réforme) (*Riv. di Estetica*, janv. 1957) ; R.A. SAYCE apporte certainement la meilleure mise au point : court rappel bibliographique, réfutation des objections faites à l'emploi du mot, surtout essai de définition positive : le baroque est un moment du classicisme renaissant ; il se caractérise par un effort d'adaptation des formes classiques à un contenu nouveau ; à juste titre, M. Sayce assimile l'histoire du baroque en France à celle d'un refus ou d'une résistance, et rejette l'idée développée en Allemagne d'un parfait synchronisme européen dans l'histoire du classique et du baroque : en fait, d'un pays à l'autre, il y a décalage ; en France, le baroque littéraire culmine à l'époque de Schelandre et de Hardy (*Comparative Literatur*, été 1958).

— Enfin, plusieurs travaux importants étudient la notion à travers des œuvres et des thèmes particuliers : Cecilia RIZZA s'attache à définir l'influence italienne sur la poésie française au début du siècle et à expliquer le reniement des maîtres italiens par les critiques de la fin du siècle, qui ont affecté de considérer comme purement nationales les œuvres de Maynard, Malherbe ou Tristan (*Studi Francesi*, mai-août et sept.-décembre 1957) ; W. Theodor ELWERT s'efforce de classer les « variétés nationales de la poésie baroque » et de préciser l'originalité du baroque italien, français ou espagnol (*Convivium*, nov.-déc. 1957 et janv.-février 1958) ; M. SACCENTI, à partir de communications diverses au IIIe Congrès International des Etudes Humanistes, et notamment de l'exposé d'A. CASTEL, souligne le goût de l'étrangeté provocante en matière funèbre qui correspond à l'époque baroque, et propose quelques interprétations (*Convivium*, janv-fév. 1957).

— Deux ouvrages doivent être signalés sur l'histoire du style baroque : celui de M. V.-L. TAPIÉ (*Baroque et classicisme*, Paris, 1858) s'attache essentiellement à l'étude du baroque artistique ; mais il est amené à situer le baroque et le classicisme littéraires français par rapport à l'évolution des formes artistiques ; surtout, les définitions proposées par M. Tapié peuvent éclairer bien des aspects de l'esprit baroque (caractère précisément historique du baroque, mise au point sur les rapports exacts du baroque avec

la Contre-Réforme et les données sociales et politiques du XVII° siècle). Bien qu'il donne lui aussi à la notion une définition de caractère historique, et s'en tienne à l'analyse concrète de quelques œuvres littéraires, on consultera avec plus de précaution les *Studies in the Baroque from Montaigne to Rotrou* de I. BUFFUM (New-Haven et Paris 1957), qui utilisent de manière parfois un peu indiscrète les catégories wölffliniennes. L'ouvrage a suscité un certain nombre de comptes rendus, parmi lesquels il faut citer ceux de L.J. WANG (*Romanic Review*, oct. 1958 : intéressant rappel historique sur la notion de baroque), et de A. KIES (*Lettres Romanes*, août 1958 : reproche à M B. une constante confusion entre le sujet et la forme et s'en tient aux définition et méthode stylistiques de M. RAYMOND et J. ROUSSET).

II. - LE THÉATRE FRANÇAIS AU XVII° SIÈCLE

Dans le chapitre IV du premier volume de son histoire du théâtre européen (*Das Europäische Drama*, I. *Vom Barock zum Naturalismus, Mannheim*, 1957), Paul FECHTER évoque, à travers les œuvres de Corneille, Racine et Molière, le combat du baroque « dionysiaque » et du classique « apollinien ».

Deux importantes contributions à l'histoire des genres dramatiques : Leicester BRADNER, « The latin drama of the Renaissance (1340-1640). Lits of original neo-latin plays printed before 1650 » (*Studies in the Renaissance*, voi. IV, 1957 : étude générale sur le contenu et l'importance du théâtre latin européen, bibliographie critique et liste des ouvrages concernés avec indication des bibliothèques où ils peuvent être consultés) ; Marvin T. HERRICK, *Tragi comedy. Its Origin and Development in Italy, France and England* (*Illinois Studies...*, vol. 39 : Le chap. VI est consacré à la tragi-comédie française).

Concernant la langue dramatique, signalons les derniers volumes publiés de *l'Index du vocabulaire du théâtre classique* sous la direction de P. GUIRAUD : *Index des mots de Polyeucte*, par P. Guiraud, *Index des mots de Britannicus* et *Index des mots de la Thébaïde* par Robert-W. HARTLE (Paris, 1956-1957), et surtout la thèse de Robert GARAPON, *La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du Moyen-Age à la fin du XVII° siècle* (Paris, A. Colin, 1957).

Enfin, sur l'histoire de certains thèmes dramatiques, on consultera J. JACQUOT, « Le « théâtre du monde » de Shakespeare à Calderon » (*Revue de Litt. Comparée*, juill.-sept. 1957 : d'un lieu commun de l'humanisme païen et chrétien à de remarquables réussites dramatiques : Shakespeare, Calderon, Lope et Rotrou) ; Clifton CHERPACK, *The call of blood in French classical tragedy* (Baltimore et Londres, 1958).

♦ *Vie théâtrale au XVIIe siècle*

La vie dramatique en France a fait l'objet de plusieurs ouvrages et articles : Thomas E. LAWRENSON, *The french stage in the seventeenth century, a study of the Italian order,* Manchester, 1957 (étude des conséquences de l'adoption en France de la scène à l'italienne ; rapports entre la dramaturgie baroque et l'absolutisme) ; John LOUGH, *Paris Theater Audiences in the Seventeenth and Eighteenth centuries,* London, 1957 (étude sur le goût des spectateurs et son influence sur la composition des œuvres dramatiques) ; Jean DUBU, « La condition sociale de l'écrivain de théâtre au XVIIe siècle », Raymond LEBEGUE, « La vie dramatique en province au XVIIe siècle », Pierre MÉLÈSE, « Les Conditions matérielles du théâtre à Paris sous Louis XIV », Georges MONGRÉDIEN, « Les comédiens de campagne au XVIIe siècle », Albert REYVAL, « L'Eglise et le théâtre au XVIIe siècle », Jacques VANUXEM, « Le décor de théâtre sous Louis XIV », Eugène BORREL, « La musique de théâtre au XVIIe siècle » (N° spécial de la revue *XVIIe siècle,* n° 39, 1958) ; M. HORN-MONVAL, « La grande machinerie théâtrale et ses origines », *Revue d'Histoire du Théâtre,* 1957, IV.

Il faut joindre à ces titres plusieurs études particulières : S.W. DEIERKAUF-HOLSBOER, *Le Théâtre du Marais, II. Le Berceau de l'Opéra et de la Comédie Française.* 1648-1675, Paris, 1958 (On trouvera en particulier dans cet ouvrage d'une consultation extrêmement commode une liste des pièces jouées au Marais, et un grand nombre de documents inédits sur la vie matérielle du théâtre français à cette époque) ; J. LOUGH, « L'ouverture des Jours gras, ou l'entretien du Carnaval » (*French studies,* juillet 1957 : publication préfacée et compendieusement annotée d'un document essentiel sur l'activité théâtrale à Paris en 1634) ; A. BEIJER, « Quelques documents sur les farceurs français et italiens » (*Revue d'Histoire du Théâtre,* 1957. I-II : Commentaire de documents figurés du XVIe et du XVIIe siècles évoquant des représentations de farces) ; G. MONGRÉDIEN, « Les Comédiens au Grand Siècle : Beauchâteau » (*Miroir de l'Histoire,* juin 1957) et « Notes sur les comédiens de l'Illustre Théâtre » (*Revue d'Histoire du Théâtre,* 1957. IV : Etudes sur Germain Clérin, dit Villabé, Georges Pinel, dit La Couture, Nicolas Bonenfant, Catherine des Urlis) ; Jean ROBERT, « Les comédiens français à Nancy au XVIIe siècle » (*Revue d'Histoire du Théâtre,* 1957. I-II : Evocation de diverses représentations au Palais Ducal, d'après des documents d'archives départementales et municipales) ; J. G. (Jean GIGOT), « Les Comédiens du Roy à Chaumont au XVIIe siècle » (*Cahiers Haut-Marnais,* 2e et 3e trimestres 1957 : publication de documents des archives départementales) ; Robert W. LOVE, « Les représentations en musique au Collège Louis le Grand, 1650-1688 » (*Revue d'Histoire du Théâtre,* 1958 I).

Enfin, sur le théâtre de cour, il faut signaler : Maurice BARTHELEMY, « La musique dramatique à Versailles de 1660 à 1715 » (*XVIIe siècle,* n° 34, 1957), et le N° spécial des *Cahiers de l'ass.*

Intern. des Etudes Françaises (N° 9, juin 1957 : articles de R. GARAPON sur « la permanence de la farce dans les divertissements de cour au XVIIe siècle », de J. JACQUOT sur « l'influence française dans les spectacles de la cour de Charles Ier », de J. LOUGH sur les « représentations théâtrales à la Cour depuis Henri IV » (étude sur les sources de notre documentation à ce sujet), de Marcel PAQUOT sur les théoriciens français du ballet de cour).

◆ *Etudes sur les auteurs et les œuvres*

J.D. HUBERT, « Les funestes amours de Belcar et Meliane » (*Revue d'Histoire littéraire*, janv.-mars 1957 : les dettes de Jean de Schelandre aux anonymes *Fantaisies amoureuses*... publiées en 1601 ; son originalité) ; Austin GILL, *Les Ramonneurs, comédie anonyme* (Paris, 1957 : Publication de l'unique comédie sérieuse que nous possédions pour les années 1620-1625).

◆ CORNEILLE ET ROTROU.

a) Thèses et ouvrages d'ensemble :

Bernard DORI, *Corneille* (Paris, l'Arche, Coll. « Les grands dramaturges », 1957 : Insistance sur le décalage de l'œuvre de Corneille par rapport à l'évolution politique de la France de son époque) ; A.D. SELLSTROM, *Heroic Rhetoric and the theater of P. Corneille* (thèse Princeton Univ., résumée dans les *Dissert. Abstr.*, 1957, n° 3: Rhétorique et éloquence constituent une part essentielle de la structure héroïque des chefs-d'œuvre de Corneille ; rôle de la rhétorique dans la solution des conflits cornéliens) ; Marie-Odile GAUNY, *La dramaturgie de Corneille* (thèse Univ. of Pennsylv. 1957, résumée dans les *Dissert. Abstr.* 1957, n° 5 : La conception cornélienne de la tragédie doit moins à Aristote qu'au tempérament « baroque » de l'auteur) ; et surtout l'état des questions fourni par G. COUTON dans son *Corneille* (Paris, Hatier, coll. « Connaissance des Lettres », 1958).

b) Articles divers :

A.D. SELLSTROM, « La structure des chefs-d'œuvre de Corneille » (*Romanic Review*, décembre 1958 : Trois principes : équilibre ou ordre, continuité n'excluant pas le changement, ascension morale) ; J. MAURENS, « Pauline, amoureuse passionnée ou héroïne du devoir ? (*Ann. Fac. Lettres Toulouse, Littératures*, V, 1957 : Pauline est « une pure héroïne de la vertu ») ; R. HERVAL, « Rodrigue de Chalon, Corneille et *le Cid* » (*Le Cerf volant*, n° 21, 1958 : La personnalité de Rodrigue de Chalon (1616-1701) et son influence possible sur la genèse du *Cid*) ; Y. LE HIR, « Etude grammaticale et stylistique d'une page de *Psyché* » (*Information Littéraire*, mai-juin 1958 : L'analyse montre en Corneille « un poète... docile aux prestiges d'une technique vivifiée par une clairvoyante sensibilité »).

c) Illusion et vérité chez Corneille et Rotrou :

R. GARAPON, éd. commentée de *l'Illusion Comique* (Paris, 1957 : Présentation du texte primitif de la pièce, élucidation du problème des sources, et développement sur l'esthétique particulière de la comédie) ; A.D. SELLSTROM, « *L'Illusion Comique* of Corneille : The tragic scenes of acte V » (*Modern Lang. Notes* juin 1958 : Corneille inspiré par la *Médée* d'Euripide ; l'annonce du génie tragique de Corneille dans *l'Illusion*) ; J.D. HUBERT, « Le réel et l'illusion dans le théâtre de Corneille et dans celui de Rotrou » (*Revue des Sciences Humaines*, juill.-sept. 1958 : Le monde n'est pas illusoire chez Corneille comme il l'est chez Rotrou : dès lors il y a chez Corneille une tension tragique absente de l'œuvre de Rotrou) ; Robert-J. NELSON, « Art and salvation in Rotrou's » *Le Veritable Saint-Genest* » (*French Review*, mai 1957 : Exploitation du thème de la contradiction entre apparence et réalité ; l'union de la liberté humaine et de la grâce divine, au dénouement, lève cette contradiction : l'esprit de la pièce est celui même de la Contre-Réforme).

◆ *Molière*

a) Thèses et ouvrages d'ensemble :

W.G. CLUBB Ph. D., *Moliere and the baroque rythm* (thèse Princeton Univ. 1956, résumée dans les *Dissert. Abstr.*, 1957, n° 3 : Etude de la composition et du style des comédies de Molière) ; A. SIMON, *Molière par lui-même* (Paris, Seuil, 1957 : Présentation d'un Molière homme de théâtre mais aussi homme sensible dans ses rapports avec ses personnages) ; R. PICARD, « Etat présent des études moliéresques » (*Information Littéraire*, mars-avril 1958 : Met en évidence l'intérêt porté par la critique sur les perspectives spécifiquement théâtrales).

b) Recherches biographiques :

P. MÉLÈSE, « Les demeures parisiennes de Molière », *Mercure de France*, févr. 1957 ; A. ROUSIN, « Molière à Dijon », *Annales de Bourgogne*, juill.-sept. 1957 ; R.-Th. COELE, compte rendu de J. D'WELLES, « Molière en Guyenne, à Cadillac et à Bordeaux », *Revue Historique de Bordeaux*, oct.-déc. 1955 (*Revue d'Histoire du Théâtre*, 1957. IV : Ajoute quelques précisions sur les deux ducs d'Epernon, avec référence à divers documents et articles ; suggère des sujets d'études sur quelques points particuliers) ; Marcel CAZA, « Molière à Toulouse », *L'Auta*, mars 1957 ; R.-Th. COELE, « Madeleine Bejart et Molière modèles des peintres N. Mignard et P. Mignard » (*Revue d'Histoire du Théâtre*, 1957. IV : Commentaire de divers tableaux et reproductions jointes) ;

R.W. BALDNER, « Molière and his daughter » (*Modern Lang. Notes*, nov. 1957 : Qui est cette « fille » de Molière citée dans la *Muse Historique* de Loret en septembre 1956 ?) ; Elisabeth MAXFIELD-MILLER, « La famille de la mère de Molière (famille Cressé-Asselin) » (*XVIIe siècle*, n° 40, 1958 : L'arbre de la famille maternelle de Molière, constitué d'après des documents d'archives) ; G. MONGRÉDIEN, « Le meilleur ami de Molière, Chapelle », *Mercure de France*, janv.-fév. 1957.

c) Travaux sur l'œuvre :

— Robert JOUANNY, *Molière*, théâtre complet, Paris, Garnier, 1957 (Bibliographie, notices, notes, variantes, lexique) ; Henry POULAILLE, *Corneille sous le masque de Molière*, Paris, 1957 (L'exposé complet d'une thèse discutable et discutée : cf. les comptes rendus de Félix R. FREUDMANN (*Modern Lang : Quarterly*, mars 1958) et de G. NICOLETTI (*Sipario*, N° 138, 1957)) ; Robert GARAPON, « Sur les dernières comédies de Molière » (*Information Littéraire*, janv.-févr. 1958 : Rôle du burlesque, de la vérité humaine et de l'enseignement moral dans les dernières œuvres de Molière).

— Après l'ouvrage de L. KERMAN (*Un personnage du théâtre classique. Le Valet de comédie. Evolution du type...*, Ankara, 1956), le valet de comédie a fait l'objet d'un article de J. van EERDE (« The historicity of the Valet role in french comedy during the reign of Louis XIV », *Romanic Review*, oct. 1957 : Le valet de comédie est un personnage réel, possédant les mêmes caractères au théâtre et dans la vie) et d'un mémoire de Jean EMELINA (*Les Valets et les Servantes dans le théâtre de Molière, Publ. Ann. Fac. Aix-en-Provence, Série travaux et mémoires*, n° 10, 1958 : Le valet de comédie est un personnage parfaitement irréel, créé seulement pour une utilisation dramatique particulière).

— Sur la genèse et les sources de Molière, signalons : E. MAXFIELD-MILLER, « Molière, l'affaire Cressé and le Médecin fouetté et le Barbier cocu » (*Publ. of the Modern Lang. Assoc.*, 1957, n° 5 : Un projet de comédie à propos d'un médecin ridicule ; les relations de Molière avec les médecins) ; A. STEGMAN, « La source italienne du *Médecin volant* de Molière (*Revue des Sciences Humaines*, oct-déc. 1957 : Il s'agit de *Trufaldino, medico volante* de Francesco Leoni) ; R. HERVAL, « Une pièce oubliée de Molière, *La Farce des Précieuses* » (*Le Cerf Volant*, n° 19, 1957 : En 1656, la troupe joue à Narbonne une farce, peut-être inspirée par les provinciales de Montpellier, et dont nous avons une analyse par Mlle des Jardins) ; Adile AYDA, « Molière et l'envoyé de la Sublime Porte » (*Cahiers de l'Ass. Intern. des Etudes Françaises*, n° 9, 1957 :

L'ambassade turque de Soliman Aga est-elle à l'origine du *Bourgeois Gentilhomme* ?) ; G.A. BRUNELLI, « L'« amoureux hypocrite » un modello di Tartuffe tra i « chierici folli »» (*Studi Francesi*, sept-déc. 1957).

— Etudes diverses sur des œuvres particulières : R.J. NELSON, « *L'Impromptu de Versailles* reconsidered » (*French Studies*, oct. 1957 : Le rôle du comédien dans la conciliation de l'*art* et de la *nature*) ; Robert GARAPON, « La langue et le style des différents personnages du *Bourgeois Gentilhomme* » (*Le Français Moderne*, avril 1958 : Extrême particularisation du vocabulaire des différents personnages, même de ceux qui paraissent très proches les uns des autres) ; W.G. MOORE, « Don Juan reconsidered » (*Modern Lang. Review*, oct. 1957 : Etude des progrès de la critique contemporaine dans la compréhension de Don Juan) ; W.D. HOWARTH, « Don Juan reconsidered. A defence of the Amsterdam edition » (*French Studies*, juillet 1958) et *Dom Juan ou le festin de pierre, Ed. by* W.D. H. (Oxford, 1958 : Le texte de base est bien entendu celui de l'édition d'Amsterdam, que M. Howarth considère comme le texte original de Molière).

◆ RACINE.

a) Bibliographie :

L. DE NARDIS, « Racine e la critica italiana contemporanea », *Le Lingue Straniere*, juill. 1956.

b) Essais de synthèses sur les rapports de l'homme et de l'œuvre:

Après l'essai d'interprétation sociologique et religieuse de L. GOLDMANN, l'exégèse symbolique de J.D. HUBERT et les patientes recherches biographiques de MM. J. POMMIER et R. PICARD, voici deux nouvelles tentatives visant également, quoique par des méthodes bien différentes, à retrouver Racine au cœur même de son œuvre: Charles MAURON, *L'Inconscient dans la vie et l'œuvre de Racine, Publ. Ann. Fac. Lettres Aix-en-Provence, Nouvelle Série* N° 16, 1957 (Un travail de psychanaliste, essayant de saisir l'âme de Racine à travers ses personnages, et de justifier ces personnages, à leur tour, par la biographie de leur auteur) ; René JASINSKI, *Vers le vrai Racine*, Paris, 1958 (L'ouvrage s'efforce de mettre en évidence une signification seconde du théâtre de Racine, où il faudrait voir des échos précis de l'actualité politique, et des aveux personnels du poète ; il brosse un portrait de Racine humainement plus attachant que l'image proposée par la plupart des critiques actuels).

c) Publications collectives :

Jeunesse de Racine, La Ferté-Milon, 1958 (articles de G. DELASSAULT, A. DOMMARCO, J. DUBU, E. MERSCH, G. SCHILLING).

Cahiers raciniens, I à IV, Paris, 1957-1958 (articles, notamment, de Louis VAUNOIS et René JASINSKI sur les papiers de J.B. Racine ; publication par J. MASSON-FORESTIER des portraits de Racine retrouvés dans les reliures éventrées de son *Saint-Basile* et de son *Horace* ; biographie de la du Parc par A. CHAGNY).

d) Etudes sur l'œuvre :

— Problèmes d'attribution : Raymond PICARD, « *Le « Précis Historique est-il de Racine ?* » (*Revue d'Histoire Littéraire*, avril-juin 1958 : Le *Précis historique des campagnes de Louis XIV* est bien de Boileau et de Racine, comme en témoigne le P. Bouhours) ; J. VANUXEM, « l'Ode tirée du Ps. XVII n'est pas de Racine » (*Revue d'Histoire Littéraire*, avril-juin 1957 : Il s'agit d'une œuvre de Bologne, ami de J.-B. Rousseau et de Louis Racine).

— Problèmes d'interprétation : Jean STAROBINSKI, « Racine et la poésie du regard » (*N.R.F.* 1957, pp. 246 à 263 : très belle étude de thème : Le regard symbole de la faiblesse humaine et du péché) ; Robert W. HARTLE, « Le Brun's *Histoire d'Alexandre* and Racine's *Alexandre le Grand* » (*Romanic Review*, avril 1957 : ici et là un thème cher à l'orgueil de Louis XIV) ; H. WEINRICH, *Tragische und Komische Elemente in Racine's Andromaque. Eine Interpretation*, Munster/Westfalen, 1958 (Comment, de la chaîne des amours contrariées qui est un thème comique, Racine a tiré la structure d'une tragédie sans jamais tomber au-dessous du ton tragique) ; P.J. YARROW, « « Un temple sacré », A note on Racine's *Phèdre* » (*Modern Lang. Notes*, mars 1957 : Commentaire du vers 1394, et essai de justification de ce que la critique considère généralement comme une invraisemblance : un puissant symbole de la vérité et de la pureté, traduisant la présence de Dieu au sein d'un monde injuste) ; Vittorio LUGLI, *Interpretazione di Phèdre*, Bologne, 1958 (Un commentaire suivi de la pièce de Racine) ; J. CAIRNCROSS, *Phaedra by Racine*, Genève, 1958 (Belle et soigneuse traduction anglaise de la pièce ; dans l'introduction, M. C. tente de montrer comment dans *Phèdre* se réconcilient, par le miracle de l'art, la spiritualité du janséniste et la sensualité de l'homme ; la traduction est accompagnée de sommaires et précises annotations).

e) Postérité de Racine :

Maurice DESCOTES, *Les grands rôles du Théâtre de Racine*, Paris, 1957 (Etudes sur l'œuvre de Racine à travers son interprétation au théâtre, de la Champmeslé à Sarah Bernhardt) ; A. CHÉREL, « Raciniens du XVIIIe siècle » (*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 4e trim. 1957 : Massillon, l'Abbé Prévost, J.-J. Rousseau) ; Katherine E. WHEATLEY, *Racine and english classicism*, Austin, Univ. of Texas Press, 1958 (La postérité anglaise de Racine : Adaptations anglaises néo-classiques de Racine ; théorie néo-classique du théâtre en Angleterre).

III. - LA POÉSIE

Concernant la poésie du début du siècle, rappelons L. ERBA, « Visione miope e Secentismo » (*Aevum*, 5-6 septembre 1956 : La « myopie » est une manière propre aux baroques de voir la réalité ; cf. Saint-Amant décrivant la mer ; la vue rapprochée exprime la joie, une volonté de divertissement, un « ferme refus du drame »), et signalons le n° des *Cahiers de l'Assoc. Intern. des Etudes Françaises* consacré à « La Poésie de la Réforme et de la Contre-Réforme » (mai 1958).

◆ THÉOPHILE DE VIAU.

Mme J. STREICHER poursuit la publication des *Œuvres* du poète (t. II, Genève et Paris, Droz et Minard, 1958) d'après l'édition Quesnel (1623).

◆ MALHERBE.

Après la floraison d'études malherbiennes suscitée par le IVe centenaire de sa naissance (Cf. *Publ. Annales Faculté Lettres Aix-en-Provence, Nouvelle Série*, n° 14, 1956), quelques études viennent utilement préciser certains aspects de la personnalité et de la production du poète : André VAZEL, « Malherbe ce méconnu » (*Education Nationale*, février 1958 : Malherbe fait de Sénèque une transposition savoureuse à la portée des gens de son temps, et qui révèle de réels dons poétiques) ; Mia I. GERHARDT, « Malherbe et les Muses » (*Neophilogus*, janv. 1957 : La poésie n'apporte pas tant l'immortalité aux Grands qu'elle célèbre que le poète ne s'immortalise lui-même à célébrer les Grands) ; Raymond LEBÈGUE, *Malherbe et du Périer : Harangue pour le Prince de Joinville*, Paris, A. Colin, 1956 (Un monument de la prose française, huit ans avant les Lettres de Balzac ; Cf. comptes rendus in *Studi Francesi*, sept.-déc. 1957 par C. RIZZA, et *Revue d'Histoire Littéraire*, juill.-septemb. 1958 par P. COLOTTE) ; Renée WINEGARTEN, « Malherbe et Gongora » (*Modern Lang. Rev.*, janv. 1958 : Les deux poètes symbolisant à la même époque le triomphe de la technique dans la poésie).

◆ CHAPELAIN.

J. Mitchell MORSE, « *La Pucelle* et *Le Paradis Perdu* » (*Comparative Literatur*, été 1957 : Chapelain est-il une des sources de Milton ?).

◆ SAINT-AMANT.

Richard A. MAZZARA, « A case of creatrice imitation in Saint-Amant » (*French Review*, oct. 1957 : *La Métamorphose de Lyrian*

et de Sylvie imitée librement de l'histoire d'Apollon et de Daphné au livre I des *Métamorphoses* d'Ovide, avec influence de *La Sampogna* de Marino : L'originalité chez un poète baroque repose sur un travail d'élaboration, d'organisation et d'ornementation); Beverley S. RINGELY, « Saint-Amant and the « new astronomy » » (*Modern Lang. Review*, janv. 1958 : Un exemple de conciliation heureuse entre poésie scientifique et refus du pédantisme) ; Jean LAGNY, « Saint-Amant et le protestantisme » (*Bull. de la Soc. de l'Histoire du Protestantime*, sept.-déc. 1957 : Causes de l'abjuration de Saint-Amant vers 1625 ; l'auteur croit déceler une influence de la Réforme dans les poèmes bibliques, en particulier dans les fragments de *Joseph*, écrits vers 1630).

◆ TRISTAN.

René PINTARD, *compte rendu de* A. CARRIAT, *Bibliographie de Tristan*, Limoges, 1955 (*Revue d'Histoire Littéraire*, avril-juin 1957 : Souligne l'insuffisance de l'information concernant les éditions rares et les manuscrits); Philip A. WADSWORTH, « The poetry of Tristan l'Hermite » (*Kentucky Foreign Lang. Quart.*, 1957, n° 4 : Interprétation « romantique » de Tristan et de son œuvre).

◆ CYRANO DE BERGERAC.

Henri WEBER, « Imagination et rationalisme chez Cyrano » (*Cahiers rationalistes*, déc. 1957 : Cyrano a su allier la tradition des conteurs français et un rationalisme « conquérant et militant »).

◆ QUELQUES POÈTES MÉCONNUS.

Silvio BARIDON, *Un poeta minore dell' eta di Enrico IV : Claude-Enoc Virey*, Milano, La Goliardica, 1957 ; Jean ROUSSET, « Claude Hopil, un poète mystique du XVIIe siècle » (*Nova et Vetera*, 1957 : Type de l'écrivain baroque, cherchant à exprimer l'ineffable, notamment par des jeux d'antithèses et des alliances de mots); Ange-Marie GILLIS, « Les emprunts du poète Breuché de la Croix » (*Lettres Romanes*, mai 1957: Breuché adaptateur des *Bergeries* de Racan et des *Eglogues sacrées* de Godeau).

◆ LA FONTAINE.

Ange-Marie CAUDAL, *La Fontaine, le problème religieux dans sa vie et son œuvre* et *Lettres de La Fontaine à sa femme* (thèses dactylographiées ; Cf. *Annales de l'Université de Paris*, 1957); Georges COUTON, *La Poétique de La Fontaine. Deux études : La Fontaine et l'Art des Emblèmes. Du Pensum aux Fables*, Paris, P.U.F., 1957 : Influence de la littérature emblématique et de la rhétorique scolaire sur la genèse des *Fables* : La Fontaine est « arrivé à la poésie par

les voies étroites de la rhétorique »); J. MARMIER, « La Fontaine et son ami Furetière », *Revue d'Histoire Littéraire*, oct. 1958.

◆ BOILEAU.

Mario BONFANTINI, *L'Arte Poetica di Boileau e i suoi problemi*, Milano, 1957 ; Jules BRODY, « The date of Boileau's *Traité du Sublime* » (*Romanic Review*, déc. 1957) et *Boileau and Longinus*, Genève, Droz, 1958 (Patiente étude comparée des textes de Longin et de Boileau, permettant à M. B. une réévaluation des catégories de la critique bolaeenne).

◆ PROBLÈMES PARTICULIERS.

Charles I. SILIN, « L'influence des poètes de cour sur la formation du jeune Louis XIV » (*Cahiers de l'Ass. Intern. des Etudes Françaises*, n° 9, juin 1957); L. MAURICE-AMOUR, « Benserade, Lambert et Lulli » (*id.*: L'auteur montre comment des poèmes fades en apparence prennent toute leur valeur quand ils sont soutenus par le rythme musical ; préfiguration de l'opéra lulliste caractérisé par une adéquation parfaite du texte à la musique); Raymond LEBÈGUE, « *L'Astrée*, opéra de Colasse et de La Fontaine » (*Bulletin de la Diana*, n° 3, 1957); Diane CANIVET, *L'illustration de la Poésie et du Roman Français au XVII[e] siècle*, Paris, P.U.F., 1958 (Précieux catalogues et nombreuses reproductions).

IV. - LE ROMAN

Après l'année 1957 qui a vu paraître, à propos du roman, une étude d'ensemble de G. GUADAGNI, « Aspetti del romanzo in Francia nella prima meta del secolo XVII » (*Idea*, IX, 15, avril 1957), l'année 1958 a été marquée par une excellente réédition en un volume de quatre pièces maîtresses de la production romanesque du XVII[e] siècle. Sous le titre : *Romanciers du XVII[e] siècle*, M. Antoine ADAM a groupé : *L'Histoire comique de Francion*, de Sorel ; *Le Roman comique*, de Scarron; *Le Roman bourgeois*, de Furetière, et *La Princesse de Clèves* (Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1958). Les textes, accompagnés de variantes et de notes nombreuses, sont précédés d'une copieuse introduction. L'auteur, après avoir souligné la vogue et la vitalité du genre romanesque au XVII[e] siècle, en dépit du mépris affiché par les doctes, insiste sur la valeur et l'importance historique de l'*Astrée* qui a hanté les imaginations du siècle. Puis il se livre à un suggestif historique du roman tout au long du siècle, opposant au courant « héroïque » et sentimental, souvent embarrassé dans les conventions et les artifices, le courant « comique » ou satirique qui a donné naissance en particulier à l'*Histoire*

comique de Francion. M. Adam, qui a choisi pour sa réédition le texte original de 1623, le plus savoureux et le plus dru, fait remarquer les rares audaces de l'expression et de la pensée chez Sorel, audaces que, très vite, le siècle ne supportera plus. Le roman évoluera dès lors vers la peinture des milieux sociaux.

Quelques études particulières peuvent compléter ces travaux sur le roman au XVIIe siècle : J.H. PROBST, « Tournon et l'*Astrée* » (*Le Symbolisme*, juillet-août 1957 : permanence de l'hermétisme et de thèmes de l'amour courtois dans l'œuvre d'H. d'Urfé) ; Milton David EMONT, « 17th Century French society in the novels of Charles Sorel » (Cf. *Dissertation abstracts*, n° 6) ; Bernard PINGAUD, « Les secrets de Mme de Lafayette » (*Pensée française*, déc. 1957 : La véritable Mme de Lafayette, animée du désir de dominer et fuyant la passion au nom de sa tranquillité, ne correspond guère à sa légende) ; J.W. SCOTT, « Le « Prince » de Clèves » (*Modern Language Review*, juillet 1957 : le « Prince » de Clèves figure dans un privilège du 18 déc. 1671 ; s'agirait-il d'un titre comparable à *Bajazet* ou à *Britannicus* qui met en valeur le « héros passif » du drame ou du roman ?), et « The « digressions » of the *Princesse de Clèves* » (*French Studies*, oct. 1957 : premier exemple dans un roman d'épisodes et de « digressions » qui, loin d'ôter sa cohérence à l'œuvre, s'y rattachent organiquement).

V. - MÉMOIRES, CORRESPONDANCES

◆ PIERRE DE L'ESTOILLE.

Journal pour le règne de Henri IV, tome II (Gallimard, 1958).

◆ CARDINAL DE RETZ.

P.-G. LORRIS, *Le Cardinal de Retz* (Albin Michel, 1957: biographie établie à l'aide des *Mémoires* et de nombreux documents contemporains : ouvrage à la fois clair et très étoffé) ; D.A. WATTS, « The Enigma of Retz » (*French Studies*, juin 1958 : Retz a su heureusement concilier son goût de l'illusion et son individualisme aristocratique et optimiste avec ses dons pour l'observation empirique de la nature humaine).

◆ SAINT-SIMON.

A côté de la publication du tome VI des *Mémoires*, présenté par Gonzague TRUC (Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1958), signalons : R. BARROUX, « Haines et chimères du duc de Saint-Simon » (*Mercure de France*, 1er déc. 1957 : l'auteur retrace en détail les démêlés de Saint-Simon avec le duc du Maine et y voit un ressort

essentiel des *Mémoires,* avant d'émettre certaines conclusions aventureuses sur le caractère « baroque » de l'œuvre du vidame) ; C. SAINT-GIRONS, « Le classicisme de Saint-Simon » (*XVIIe siècle,* n° 35, juillet 1957 : Saint-Simon plus « classique » qu'on ne l'affirme généralement).

♦ Mme DE SÉVIGNÉ.

Lettres, tome III (Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1957). Signalons un amusant article d'Augustin COLLOT, « Mme de Sévigné dans les vignes du Seigneur à Saulieu, août 1677 » (*Tastevin en main,* avril 1958 : en route pour Vichy, la marquise s'attarde à Saulieu avec le comte de Guitaut, au risque de scandaliser les chanoines de St. Andoche).

♦ BUSSY-RABUTIN.

L'un des correspondants préférés de Mme de Sévigné s'est vu consacrer dans *La Revue des deux Mondes* (1958) deux articles par J. DRIEUX, « Bussy-Rabutin, grand seigneur disgrâcié » et un article par LA VARENDE, « M. le Comte de Bussy-Rabutin ».

VI. - MORALISTES, PHILOSOPHES, AUTEURS SPIRITUELS

L'influence de la Bible a été fort grande au XVIIe siècle, comme en témoigne l'article de François DE DAINVILLE, « La Bible dans les lettres et les arts, 1550-1650 » (in *Dictionnaire de Spiritualité,* fasc. XXV, 1958 : Le livre, le spectacle, l'oratorio, l'estampe et le tableau témoignent abondamment de cette influence).

Les écrits des mystiques semblent avoir provoqué des courants contradictoires. A. VERMEYLEN, « Les traductions françaises de sainte Thérèse » (*Lettres Romanes,* août 1957) souligne l'influence de sainte Thérèse en France au XVIIe siècle et compare les traductions de Brétigny, Elisée de Saint Bernard, Cyprien de la Nativité et Arnauld d'Andilly sur le texte du *Château intérieur,* tandis que Jean ORCIBAL étudie « La réaction contre la mystique pendant le XVIIe siècle français » (*Annuaire* 1957-58 *de l'Ecole des Hautes Etudes,* Section des Sciences Religieuses).

♦ AUTOUR DU JANSÉNISME.

Nous nous permettrons d'abord de renvoyer à la Bibliographie 1957 concernant la Philosophie du XVIIe siècle dans la revue *XVIIe siècle,* n° 41, 1958, pages 400 et suivantes.

Rappelons l'excellente mise au point de L. COGNET, « Etat présent des travaux sur Port-Royal et le Jansénisme » (*Information Littéraire,* IX, 4, sept.-oct. 1957. Geneviève DELASSAULT, *Le Maistre de*

Sacy et son temps (Thèse, Lille ; Nizet, 1957) examine l'influence du personnage et de ses traductions d'auteurs anciens sur les grands écrivains classiques.

S'appuyant sur les écrits de Nicole, Marcel RAYMOND, « Du Jansénisme à la morale de l'intérêt » (*Mercure de France*, juin 1957) s'efforce de montrer comment, paradoxalement, le pessimisme moral des jansénistes a engendré la sociologie optimiste du XVIIe siècle « philosophique ». Pour Nicole, les rapports sociaux sont fondés sur des parodies de vertus, ce qui n'empêche pas la société humaine d'être viable. Il suffira alors à Locke d'affirmer que le Mal est la source de tous les biens, c'est-à-dire de la civilisation. Ainsi la morale sociale de Nicole préfigurerait la morale utilitaire de la bourgeoisie libérale.

◆ PASCAL.

Bibliographie abondante. Tout d'abord, à propos de la présentation matérielle des *Pensées*, signalons une édition nouvelle des *Pensées* par M. GUERSANT au *Club français du livre*, 1957 (Cf. compte rendu dans *Studi Francesi*, janv.-avr. 1958). Cf. encore Antoine ADAM, « Sur les Pensées de Pascal » (*Information Littéraire*, janv.-fév. 1957 : à propos des récents travaux de M. LAFUMA).

Les réactions provoquées par l'ouvrage de Lucien GOLDMANN, *Le Dieu caché* (Gallimard, Bibliothèque des Iidées, 1956) ne semblent pas encore sur le point de s'apaiser. Tandis que Robert MANDROU, dans « Tragique XVIIe siècle. A propos de travaux récents » (*Annales. Economie. Sociétés*, avril-juin 1957) félicite L. Goldmann d'avoir mis en lumière la vision tragique du monde propre aux jansénistes, et surtout d'avoir redécouvert l'admirable correspondance de Barcos, Henri WEBER, dans « Etudes pascaliennes » (*La Pensée*, janv.-mars 1957), après avoir souligné l'importance du nouveau classement des *Pensées* proposé par M. Lafuma qui fait du *Pari* la charnière de l'Apologie pascalienne, s'accorde avec L. Goldmann pour trouver une tension dialectique chez Pascal. Mais il hésite pour sa part à y voir la préfiguration de la dialectique marxiste : en refusant l'histoire, Pascal ne peut trouver d'autre issue à sa dialectique que religieuse. Mais c'est sous la plume d'André BLANCHET que l'on trouvera l'argumentation la plus vigoureuse contre la thèse de L. Goldmann (A. Blanchet : « Pascal est-il le précurseur de Marx? », dans *Etudes*, mars 1957). A. Blanchet reproche à L. Goldmann de vouloir à tout prix comparer le « pari » pascalien au « pari » marxiste, et, ce faisant, de trahir à la fois l'essentiel de la pensée de Pascal et l'essentiel de la philosophie de Marx.

Dans son *Apologétique de Pascal* (Presses Universitaires de France, 1958), Roger-E. LACOMBE s'efforce d'établir une sorte de dialogue entre l'auteur des *Pensées* et l'humanisme athée moderne.

Entreprise hardie, parfois téméraire, mais qui réserve au lecteur d'excellentes analyses du texte pascalien.

Signalons encore : R. MORTIER, « Les idées politiques de Pascal » (*Rev. d'Hist. Littéraire*, juillet 1958) ; J.J. DEMOREST, *Pascal écrivain* (Editions de Minuit, 1957 : scrupuleuse étude des variantes des *Provinciales*, des *Ecrits* et des *Pensées* qui amène l'auteur à affirmer que la plupart de ces variantes ont été voulues par Pascal lui-même, toujours insatisfait dans son souci de parvenir à l'expression à la fois la plus dense et la plus claire) ; Loring Dahl KNECHT, « Sainte-Beuve en face de Montaigne et de Pascal » (The university of Wisconsin, 1957 ; *Dissertation abstracts*, 1957, n° 11 : Le jeune Sainte-Beuve était plus attiré par Pascal que par Montaigne).

◆ LA ROCHEFOUCAULD.

« *Zür Entstehung der Maximen von La Rochefoucauld*, par Gerhardt HESS, Westdeutscher Verlag, Kõln, 1957 (Cf. compte rendu de Margot Kruse, dans *Romanistiches Jahrbuch*, 1957).

◆ LA BRUYÈRE.

Arnaldo PIZZORUSSO, « La poetica di La Bruyère », dans *Studi Francesi*, janv.-avril et mai-août 1957.

◆ SAINT-EVREMOND.

H.T. BARNWELL : *Les idées morales et critiques de Saint-Evremond* (Presses Universitaires de France, 1957, 234 p.) : pour aborder une œuvre mal connue et très discutée, l'auteur, par une lecture attentive des textes, étudie successivement les idées du moraliste et celles du critique littéraire, ces deux aspects de la pensée de Saint-Evremond étant d'ailleurs étroitement liés. Saint-Evremond, en effet, conscient de l'imperfection de la nature humaine, prône le divertissement, dont la littérature, en particulier le théâtre, est un exemple privilégié : en définitive, Saint-Evremond apparaît comme un esprit libre, éclectique et sceptique, ce qui interdit de le considérer comme un ancêtre exact des philosophes du XVIIIe siècle.

Citons encore : Philippe GARCIN, « La martingale de Saint-Evremond » (*Les Lettres Nouvelles*, fév. 1957 : la littérature, moyen de connaissance de soi) ; Quentin M. HOPE, « Huet et Saint-Evremond » (*Modern Language Notes*, déc. 1957 : Saint-Evremond était décidé dès 1686 à refuser de rentrer en France).

◆ BOSSUET.

Constantine George CHRISTOFIDES, « Bossuet on politics, history and jansenism » (Univ. of Michigan, 1956 ; *Dissertation abstracts*, 1957, n° 6) : l'auteur étudie la philosophie politique de Bossuet :

1) ses idées sur le pouvoir; 2) sa philosophie de l'histoire; 3) était-il pro-janséniste ? Une réfutation. En conclusion : *a*) Bossuet consacre la séparation du pouvoir politique et de l'autorité ecclésiastique; *b*) il est ultramontain sur les questions doctrinales).

◆ FÉNELON.

Deux excellents ouvrages viennent compléter la bibliographie de Fénelon : François VARILLON, *Fénelon et le pur amour*, Ed. du Seuil, 1957, 192 p.: l'auteur nous invite à retrouver, derrière les fausses légendes et les caricatures, le vrai visage du « spirituel », tendu dans son effort pour parvenir au dépouillement total.

J.L. GORÉ : *L'itinéraire spirituel de Fénelon*, Presses Universitaires de France, 1957, 316 p.: après avoir retracé la formation de Fénelon, l'auteur analyse la spiritualité fondée sur un idéal à la fois culturel, humaniste et mystique et où se mêlent intimement les influences de la Bible et de la Grèce antique.

J.-P. CHAUVEAU et J. MOREL.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

H. Gouhier, *Le refus du symbolisme dans l'humanisme cartésien*, dans *Umanesimo e simbolismo* (Archivio di filosofia), p. 65-74, Padova, 1958.

Le symbolisme semble être essentiellement l'affirmation que le monde est un langage, chaque objet possédant pour ainsi dire quatre dimensions, dont l'une est sa relation à un univers qui nous échappe et qu'il nous faut découvrir ; à l'époque de la Renaissance, la raison rencontre la vision symbolique du monde à travers deux traditions : la théologie chrétienne et la cosmologie magique. Descartes, par la force même de ses recherches, est amené à rompre avec l'une et l'autre. Au début il n'est qu'un apprenti « physicien-mathématicien », qui ne rejette pas sans doute toute métaphysique, mais qui n'a pas encore donné à celle-ci une place dans une synthèse définitive ; cependant déjà seule une symbolique du mouvement local a place dans sa pensée ; il n'est pas exclu qu'à l'avenir l'intelligence puisse se servir de certains corps sensibles pour signifier les choses spirituelles, de même que l'imagination se sert de figures pour concevoir les corps. L'évolution de Descartes fut loin d'aboutir à cette conclusion ; au contraire lorsque celui-ci eût définitivement mis un abîme entre le monde de la matière et celui de l'esprit, il n'y eut plus de place dans son système pour une symbolique quelconque ; dans cette vision d'un monde physique entièrement constitué par la substance étendue et soumis au déterminisme rigide du principe d'inertie, la notion de signal remplace celle de signe ; une sensation n'est pas l'image de ce qui la produit; elle ne donne pas accès au monde suprasensible, elle permet seulement de se débrouiller dans le monde des corps ; quand il s'agit de l'essence intelligible des choses matérielles, figures et chiffres soutiennent la pensée du géomètre ; quand il s'agit de métaphysique, figures et chiffres ne peuvent plus avoir d'autre valeur que celle de métaphores, qui viennent illustrer un texte. D'où vient alors que le symbolisme ait fait tant de ravages dans le monde philosophique ; c'est, dit Descartes, que les philosophes ont malheureusement gardé les habitudes de leur enfance, de cette époque où « nos appétits nous gouvernent », de cet âge où l'on mêle constamment ce qui appartient à la *res cogitans* et ce qui appartient à la *res extensa*. Ce discrédit de l'enfance n'est nouveau ; on le rencontre dans l'antiquité païenne ; on le rencontre aussi dans la spiritualité chrétienne, et principalement chez le Cardinal de Bérulle ; pour celui-ci le plus profond anéantissement du Fils de Dieu fut

de s'être abaissé aux conditions de l'enfance, de s'y être même assujetti ; mais tandis que pour lui, la perfection du chrétien consiste à imiter le Verbe incarné dans cette condition même, dans cette bassesse, au contraire pour Descartes il n'est plus question de voir dans l'esprit d'enfance un symbole de la vraie piété, mais au contraire l'origine d'erreurs qu'il faut absolument rejeter. L'on voit là encore une fois de plus, comment le cartésianisme, sinon Descartes lui-même, conduit à un certain laïcisme de la pensée. Nous l'avons montré à propos du stoïcisme chrétien [1]; nous en avons ici une nouvelle confirmation.

Julien-Eymard d'Angers.

R. Darricau, *Guillaume de Millet de Jeure, confident de Mazarin (1620-1690)*, dans *Bulletin philologique et historique*, p. 351-387, Paris, 1958.

M. R. Darricau, déjà connu pour ses travaux sur les fondations des Théatins en France au XVIIe siècle, a eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque Méjane d'Aix-en-Provence un manuscrit intitulé *Histoire de Louis XIV* et qui est en réalité une autobiographie de Guillaume Millet de Jeure, l'homme de confiance de Mazarin. L'auteur nous fait part de sa découverte et par de longs extraits nous met au courant de son contenu. Nous apprenons ainsi comment ce gentilhomme normand entra en relation avec le Cardinal, les missions qui lui furent confiées sur les champs de bataille de 1643 à 1645, son rôle durant la Fronde, qu'il s'agisse de la fuite de la cour à Saint-Germain, de l'arrestation des Princes, des tribulations de Mazarin depuis sa fuite précipitée au Havre jusqu'à son séjour à Bruhl, petite ville d'Allemagne ; c'est par l'intermédiaire de Millet que le successeur de Richelieu put de là gouverner la France. Sous le règne personnel de Louis XIV ce personnage ne resta pas inactif ; en 1664, la Pologne court de graves dangers ; il faut une personnalité capable de réaliser l'unité de ce pays sans cesse en proie aux querelles intestines : Millet est désigné ; en 1666 il faut acquérir la neutralité de l'électeur de Brandebourg : Millet est désigné à cet effet ; en 1668 il est nommé Sous-Gouverneur du Grand Dauphin ; en 1683 il représente le roi dans une province en effervescence : l'Aunis et le Saintonge ; sept ans plus tard il mourait après une vie entièrement consacrée au seul service du pays ; l'on peut voir à ces quelques lignes l'importance du manuscrit et comment il permettra de modifier des jugements que l'on pouvait croire définitifs.

Julien-Eymard d'Angers.

[1] Cf. Julien-Eymard d'Angers, *Sénèque, Epictète et le stoïcisme dans l'œuvre de René Descartes*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, 1954, p. 193-196.

Julien-Eymard d'Angers, *Le temps et l'éternité d'après l'œuvre de P. de Bérulle et les « Pensées »* de B. Pascal, dans *Tempo e eternità* (Archivio di filosofia), p. 129-156.

D'aucuns ont voulu établir une réelle filiation entre la mystique bérullienne et la pensée pascalienne ; d'autres l'ont niée. L'auteur de cet article n'entend point dirimer cette controverse ; mais simplement comparer ces deux écrivains sur un point très précis : le temps et l'éternité.

Bérulle en cette question se place avant tout sur le plan divin. Dieu est essentiellement éternel, c'est-à-dire qu'il est « toujours vivant, toujours opérant »; cependant, dans ses décrets, la divine volonté va pour ainsi dire sortir d'elle-même, d'abord par la création, ensuite par l'Incarnation. La création suppose le temps et par suite une opération continuelle, une influence perpétuelle et « non jamais interrompue de la Divinité ». L'Incarnation au contraire se présente comme tenant de la nature du temps et de l'éternité tout ensemble, de l'éternité parce qu'il s'agit du Verbe éternel, du temps parce que celui-ci a voulu se rendre sujet du temps : c'est même la première loi et sujétion à laquelle nous trouvons le Fils de Dieu sujet au monde ; de la sorte le Verbe incarné est médiateur entre le temps et l'éternité. S'il s'agit du point de vue humain, Bérulle, loin d'être optimiste, sait quand il le faut, évoquer le tragique de la mort et la nécessité d'un bon emploi du temps ; mais quelle est la meilleure manière de bien employer ce temps si précieux : en remontant à l'éternité, et ce par l'intermédiaire de Celui qui est le médiateur entre l'une et l'autre ; d'où l'importance de la vie liturgique dans la mystique bérullienne ; chaque mystère chrétien jouit en effet de ce privilège d'avoir sa place dans le cours des siècles et son origine ainsi que sa résonance dans l'éternité même ; d'où nécessité d'adhérer à ces mystères ; adhérence discontinue qui se renouvelle à chaque fête du cycle liturgique, mais qui doit aboutir à une adhérence continue, dans un état de servitude semblable à celui qu'a voulu, embrassé, aimé le Fils de Dieu. Ainsi pour le vrai chrétien la mort n'a rien de terrible ; elle est « un doux repos, un changement d'air, de séjour, de pays et un état plus glorieux et élevé », un « état de servitude éternelle et non jamais interrompue »; à nous de la préparer dès ici-bas, « en lui offrant nos actions par esprit de servitude et par état d'abaissement à sa grandeur, à sa croix, à son amour ».

Pascal, à l'inverse de Bérulle, ne part pas du point de vue divin, mais de celui de l'homme. L'éternité n'évoque que rarement chez lui l'instant sans succession, sans commencement, sans fin, qu'est l'éternité divine ; il s'agit plutôt de cette succession indéfinie qui suit la mort et dont on se demande, dont on doit se demander ce qu'elle sera ; d'où une angoisse incessante qu'il s'agit d'entretenir chez ceux qui l'éprouvent, de faire naître chez ceux qui ne l'éprou-

vent pas et qui ne se soucient nullement de l'éprouver ; d'où cette dialectique qui procédant par un incessant renversement du pour au contre, aboutit à l'agenouillement, à « l'abêtissement » du « pari ». Mais à cette soumission angoissée de l'homme répond la bienveillance apaisante de Dieu ; et cette réponse se fait dans le temps ; c'est le temps qui permet d'en juger l'authenticité en vertu de ce principe: « toute histoire qui n'est pas contemporaine, est suspecte »; en vertu aussi de la « perpétuité » d'un témoignage qui se poursuit à travers les siècles avec une étonnante autorité. Il semblerait alors que le Dieu de l'Ecriture ne soit plus un Dieu caché, mais au contraire un Dieu qui se manifeste clairement ; il n'en est rien, car si l'obscurité ne se rencontre pas dans le temps, qui est manifestement prédit, elle est dans la manière, car l'annonce prophétique se fait en des termes qui se peuvent entendre dans un sens matériel, mais qui se réalisent dans un sens spirituel ; ici temps, éternité s'affrontent : en effet, il est dit d'une part que la loi est éternelle, que les sacrifices sont éternels, d'autre part que la loi sera changée, que les sacrifices seront changés, antinomie qui ne se résoudra que si l'on entend l'Ecriture, non dans un sens littéral (alors l'on tombe dans une contradiction manifeste), mais dans un sens spirituel ; en tant qu'ils sont d'une époque, d'une race, les sacrifices, la loi sont appelés à disparaître, en tant qu'ils sont figures, la loi, les sacrifices sont appelés à s'épanouir dans la réalité surnaturelle qu'ils signifient. Et c'est ainsi que nous avons une sublimation du temps, sublimation impossible sans la grâce, car il faut passer de l'ordre des esprits à celui de la charité.

Après cette analyse, l'auteur de l'article, fidèle à sa promesse, se garde bien de conclure ; il se contente de montrer la différence qu'il y a entre la piété toute liturgique d'un Bérulle et la piété d'un Pascal, celle-ci toute centrée sur la Rédemption, sur le Vendredi saint. Cependant les deux écrivains ont ceci de commun qu'ils se rattachent à cette famille de chrétiens qui rejettent même la possibilité d'une théologie naturelle, et qui commencent par demander à leurs lecteurs un acte de foi.

Claude MARTIN, *Perfection du chef. Retraite aux supérieurs.* Texte publié avec préface et notes d'après le manuscrit, Paris, B. N., fr. 17063, par R.-J. HESBERT, Paris, Editions Alsatia. 1955. In-8°, LXXVII-268.

Dans une introduction, écrite on ne sait pourquoi sur un ton agressif, l'éditeur répond à une double objection, celle qui confond bénédictin et savant, celle qui oppose la science et la piété. Pour répondre à l'une et à l'autre, évocation est faite de la personnalité de deux moines, qui furent tous les deux de saints religieux, bien que l'un Dom Claude Martin fut adonné surtout à la formation spirituelle des siens, sans pour autant négliger leur formation

scientifique, l'autre Dom Martène fut surtout adonné à l'étude, qu'il sut, quand il le fallut, sacrifier à l'obéissance et à la vie de pure oraison. L'intérêt de cette introduction est de nous montrer deux types de bénédictins, qui loin de s'opposer, s'harmonisent parfaitement. La préface ensuite traite de l'ouvrage édité, du manuscrit qui s'intitule : *Le Pasteur solitaire ou Retraite pour les Prélats, Pasteurs, Supérieurs et toutes personnes qui sont chargées de la Conduite des âmes,* 1686, de la manière de l'auteur, et de la doctrine qu'il contient. Ce livre de spiritualité est divisé en trente chapitres, consacré chacun à la contemplation d'une perfection divine ; en tous le plan est le même et comprend trois parties : tout d'abord regard vers Dieu, ensuite examen de conscience, pour finir prière et résolution, ce qui fait songer à la méthode de M. Olier. Voici, par exemple, la méditation qui a pour objet la justice de Dieu : Dieu est un juge très exact, clairvoyant, qui traite son divin Fils avec une sévérité inouïe. Le Pasteur doit juger d'après la règle de son Ordre et les saints canons avec une droiture essentielle, sans laisser impunies les moindres fautes, avec équité, mais non aussi avec prudence. Voilà donc, dit Dom Claude Martin, le miroir devant vos yeux. Regardez-vous dedans pour voir si vous avez cette sagesse d'esprit. Un abrégé termine chaque chapitre et remet sous les yeux du lecteur en quelques lignes, ce qu'il a pu méditer longuement au cours de quatre ou cinq longues pages.

L'on pourrait croire à ce résumé que nous avons là des méditations philosophiques ; il n'en est rien ; si le regard est surtout porté sur le Père (*Estote perfecti sicut et Pater vester perfectus est*), le Verbe incarné n'est pas oublié pour autant ; la parole évangélique que nous venons de citer est plus d'une fois doublée par celle de saint Paul : Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ. Du Père au Fils le lien est fortement montré. Nous n'en voulons pour preuve que cette page qui est magnifique et qui rappelle le meilleur de Bérulle : « Dieu parle en produisant son Verbe ; et en parlant de la sorte il dit tout ce qu'il sait et tout ce qu'il peut dire. Mais il ne parle qu'à lui-même... Il nous a néanmoins parlé en quelque façon par cette même parole incréée et infinie lorsqu'il nous l'a envoyée... Et comme nous ne la recevons que par la Foi, cette même Parole en s'incarnant s'est fait une langue et une bouche pour nous annoncer la parole de Dieu à la manière des hommes... Admirez l'honneur que Dieu vous a fait d'abaisser sa Majesté jusqu'à vous parler ». Toutefois l'on ne rencontre pas dans ces pages d'une parfaite densité, ce que nous appellerions volontiers la terminologie négative de l'école française; il n'est nullement question d'anéantissement ; c'est plutôt à une ascèse active que le priant est convié, ce qui n'empêche nullement la vie contemplative, mais elle est plutôt tournée vers l'action.

Julien-Eymard D'ANGERS.

Collection « Le Chœur des Muses ». — Directeur : J. Jacquot.

1. — Musique et Poésie au XVIe siècle, 384 pages ..	1.600 fr.
2. — La Musique instrumentale de la Renaissance (relié pleine toile crème), format in-4°, 394 pages.	1.800 fr.
3. — Les Fêtes de la Renaissance (relié pleine toile toile crème), format in-4°, 492 pages, 48 planches.	3.000 fr.
4. — La Renaissance dans les Provinces du Nord (relié pleine toile crème), format in-4°, 219 pages.	1.100 fr.

Série des Luthistes.

Guillaume Morlaye - Psaumes de Pierre Certon réduits pour chant et luth	700 fr.

Collection d'Esthétique.

1. — Mélanges - G. Jamati (relié pleine toile)	1.300 fr.
2. — Visages et perspectives de l'Art Moderne (peinture, musique et poésie). Recueil des communications faites aux entretiens d'Arras (20-22 juin 1955) (relié pleine toile)..	1.200 fr.
3. — La mise en scène des œuvres du passé. Relié pleine toile, 308 pages	1.900 fr.

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX.

II. — Léonard de Vinci et l'expérience scientifique au XVIe siècle	1.500 fr.
(Le colloque Léonard de Vinci est en vente aux Presses Universitaires de France).	
III. — Les Romans du Gràal aux XIIe et XIIIe siècles.	1.000 fr.
IV. — Nomenclature des écritures livresques du IXe au XVIe siècle	660 fr.

Renseignements et vente au Service des Publications du C. N. R. S., 3e Bureau, 13, Quai Anatole-France, PARIS-VIIe. - C. C. P. Paris 9061-11. - Tél. INV. 45-95.

Impr. YVERT et Cie, Amiens. - Novembre 1959 - N° d'éditeur : 7 - N° d'impr. : 123.
Dépôt légal, 4e trimestre 1959. *Le Secrétaire-Gérant :* M. Pierre JAILLET

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVIIe SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901
(*Journal Officiel* du 22 Avril 1948).

Objet : Le XVIIe siècle étant un des sommets de la civilisation française et par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVIIe siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société ; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVIIe siècle ; dans l'organisation de conférences et de réunions.

COTISATIONS

France :	Membres sociétaires :	1.000 fr. par an
	Membres donateurs :	3.000 fr. par an.
Etranger :	Membres sociétaires :	1.500 fr. ; U.S.A. : 4 dollars.

— Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année (4 numéros).

— Tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 40 francs.

BULLETINS ENCORE DISPONIBLES

Les Bulletins des années 1949, 1950 et 1951 sont complètement épuisés.

Sont encore disponibles :

Le numéro spécial illustré : « *Fénelon et son tricentenaire*, comprenant n° 12 (1951), n°s 13 et 14 (1952) ..	650 fr.
Année 1952 : n° 15	300 fr.
Année 1953 : n°s 17-18, 19 et 20	900 fr.
Année 1954 : n°s 21-22, 23 et 24	900 fr.
Année 1955 : *Le numéro spécial* : « *Comment les Français voyaient la France au XVIIe siècle* » (n°s 25-26)	650 fr.
Année 1955 : n°s 27, 28 et 29.	900 fr.
Année 1956 : N° 30	300 fr.
N° 31	500 fr.
Année 1956 : N° 32	300 fr.
N° 33	300 fr.
Année 1957 : N° 34. Numéro spécial sur *Versailles et la Musique française*.	650 fr.
N° 35	300 fr.
N°s 36-37. Numéro spécial sur l'*Art en France* (avec de nombreuses planches) . ..	850 fr.
N° 38	300 fr.
Année 1958 : N° 39	300 fr.
N° 40	300 fr.
N° 41	450 fr.
N°s 42-43. Numéro spécial : « *Serviteurs du Roi* ».. ..	650 fr.

Pour se procurer les bulletins ci-dessus
S'adresser directement à la LIBRAIRIE D'ARGENCES
38, rue Saint-Sulpice, PARIS (VIe), dépositaire exclusif.